

# Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Vie du Sornin

## - RAPPORT DE PRESENTATION

*Version approuvée le 17 mai 2011*



## *Sommaire*

<b>1 -DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>1</b>
<b>2 -ARTICULATION DU SCHEMA AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME ET LES PLANS OU PROGRAMMES FAISANT L'OBJET D'UNE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>117</b>
<b>3 -ANALYSE DE LA SITUATION ENVIRONNEMENTALE ET DE SON EVOLUTION PROBABLE SI LE SCOT N'EST PAS MIS EN ŒUVRE</b>	<b>126</b>
<b>4 - RAISONS DU CHOIX DU PROJET RETENU</b>	<b>129</b>
<b>5 - ANALYSE DES EFFETS PREVISIBLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT ET PRESENTATION DES MESURES ENVISAGEES PAR LE SCOT POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER CES RISQUES</b>	<b>135</b>
<b>6 - MESURES ENVISAGEES POUR ASSURER LE SUIVI DU SCOT</b>	<b>154</b>
<b>7 - METHODE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE</b>	<b>159</b>
<b>8 - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>165</b>

# 1 - DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

---

## Sommaire

### **PARTIE I : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

<b>1 - BIODIVERSITE ET FONCTIONNEMENTS ECOLOGIQUES</b>	<b>2</b>
1.1 - Les milieux naturels et les espèces	2
1.2 - Les fonctionnalités écologiques	11
1.3 - Les zones de protection et d'inventaires	17
1.4 - Sensibilités et enjeux	16
<b>2 - LA RESSOURCE EN EAU</b>	<b>18</b>
2.1 - Les eaux superficielles	18
2.2 - Les eaux souterraines	20
2.3 - L'alimentation en eau potable	21
2.4 - L'assainissement	23
2.5 - Les politiques publiques en cours	24
2.6 - Pressions anthropiques et enjeux	27
<b>3 - LES RESSOURCES NATURELLES</b>	<b>28</b>
3.1 - La qualité de l'air	28
3.2 - Occupation de l'espace et des sols	29
3.3 - La maîtrise de l'énergie	35

<b>4 - LES RISQUES ET LES NUISANCES</b>	<b>40</b>
4.1 - Les risques naturels	40
4.2 - Les risques technologiques	41
4.3 - Les nuisances acoustiques	42
4.4 - La gestion des déchets	42
<b>5 - SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET ENJEUX</b>	<b>47</b>

### **PARTIE II : DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT**

<b>1 - DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>47</b>
1.1 - Territoires et dynamiques démographiques	47
1.2 - Mobilités résidentielles	49
1.3 - Caractéristiques de la population	52
1.4 - Perspectives	53
<b>2 - DYNAMIQUES RESIDENTIELLES</b>	<b>55</b>
2.1 - Ensemble du parc de logements	55
2.2 - Les résidences principales	57
2.3 - Le parc locatif social	58
2.4 - Les tendances du marché : constructions neuves	60
2.5 - Outils et documents d'urbanisme des communes	64
2.6 - Services et équipements	65
2.7 - Les enjeux en matière résidentielle	70

<b>3 - DYNAMIQUES ECONOMIQUES</b>	<b>71</b>
3.1 - Emplois sur place et population active	71
3.2 - Population active et lieux de travail	73
3.3 - Les secteurs d'activité	75
3.4 - L'offre immobilière	81
3.5 - Les enjeux en matière de développement économique	83
<b>4 - INFRASTRUCTURES ET DEPLACEMENTS</b>	<b>84</b>
4.1 - Les infrastructures routières et autoroutières	84
4.2 - Les infrastructures ferroviaires	88
4.3 - Le transport fluvial	89
4.4 - Les transports en commun	89
4.5 - Les modes doux	90
4.6 - Enjeux liés aux déplacements	92
5 - Synthèse des enjeux socio-économiques	93
<b>PARTIE III : PAYSAGE ET URBANISME</b>	
<b>1 - LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE</b>	<b>96</b>
1.1 - Les paysages du SCOT	96
1.2 - L'urbanisme sur le territoire	103
1.3 - L'architecture	109
<b>2 - SYNTHESE DES ENJEUX PAYSAGERS</b>	<b>112</b>
2.1 - Les atouts du territoire	112
2.2 - Les pressions et risques	113

## Présentation du territoire

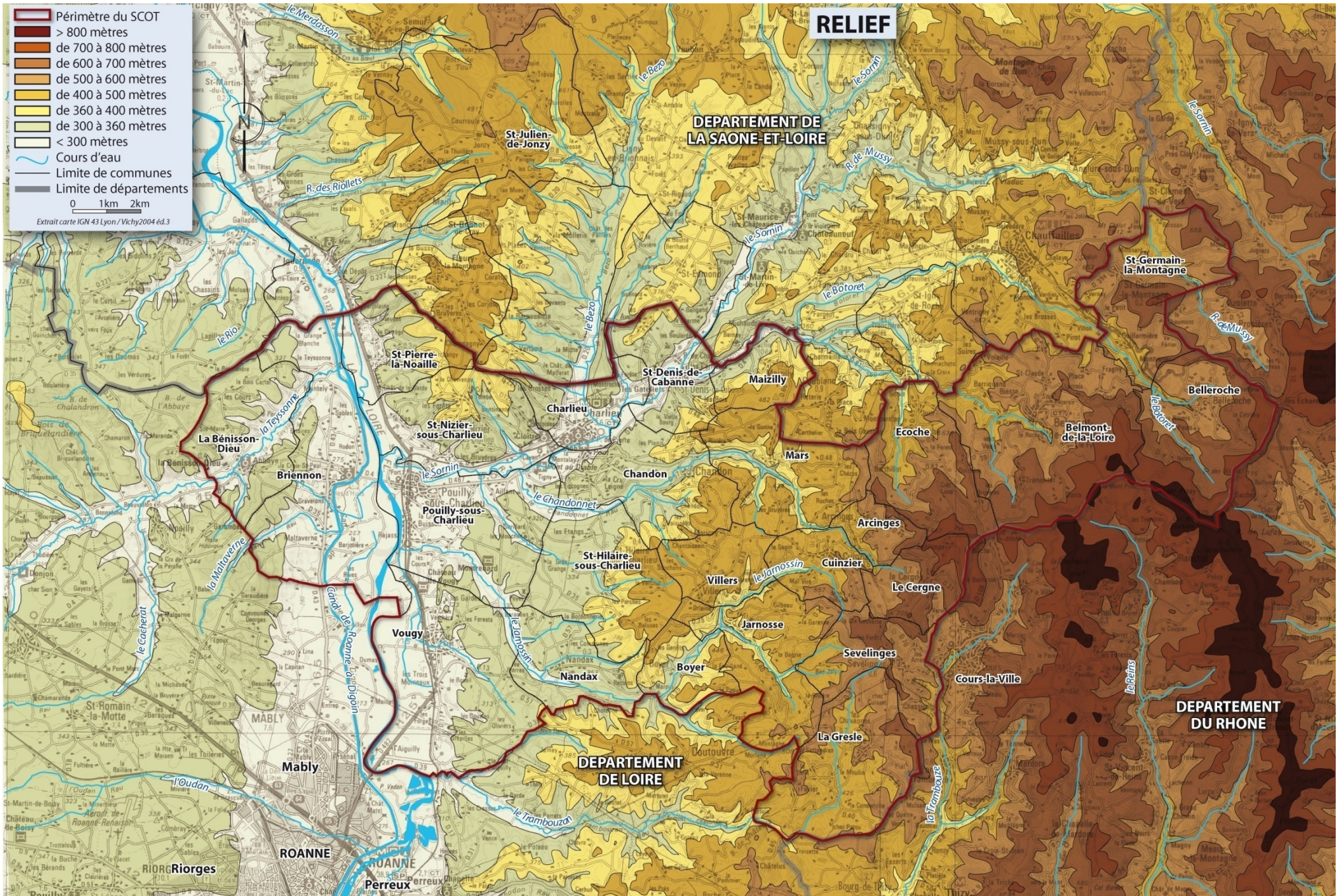
Le territoire du SCOT du Bassin de Vie du Sornin réunit 25 communes réparties dans deux communautés de communes : le Pays de Charlieu et le Canton de Belmont-de-la-Loire.

Le SCOT se trouve également à la confluence entre les départements de La Loire, auquel il est rattaché, de la Saône-et-Loire, et du Rhône.



Plusieurs SCOT sont engagés autour du périmètre d'étude : le SCOT du Roannais composé de 4 communautés de communes et de la Communauté d'Agglomération de Roanne et le SCOT du Beaujolais. Les SCOT du Pays Charolais-Brionnais ainsi que Loire-Centre sont en cours d'élaboration.





## **Partie I : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**



# 1 - BIODIVERSITE ET FONCTIONNEMENTS ECOLOGIQUES

## 1.1 - Les milieux naturels et les espèces

### 1.1.1 - Les espaces forestiers

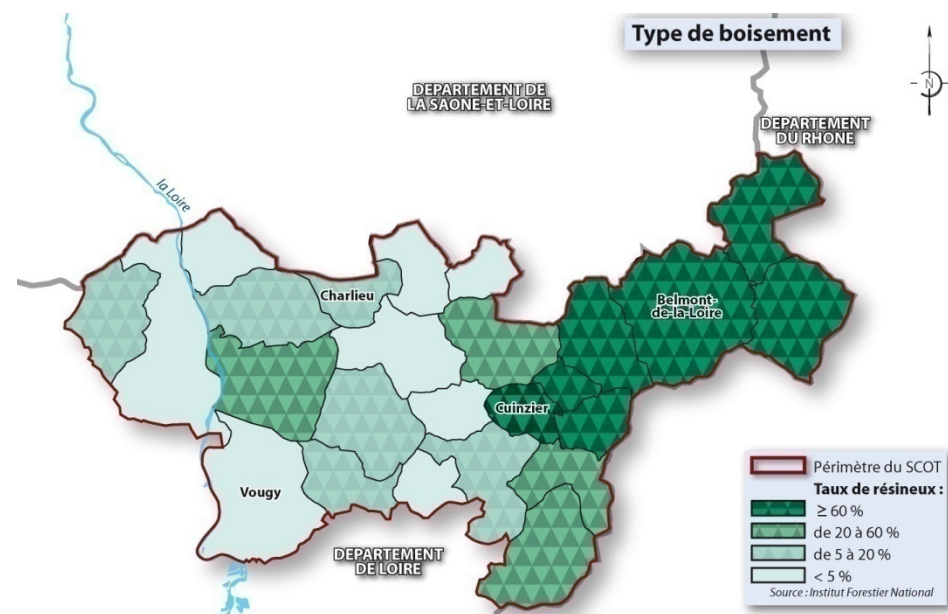
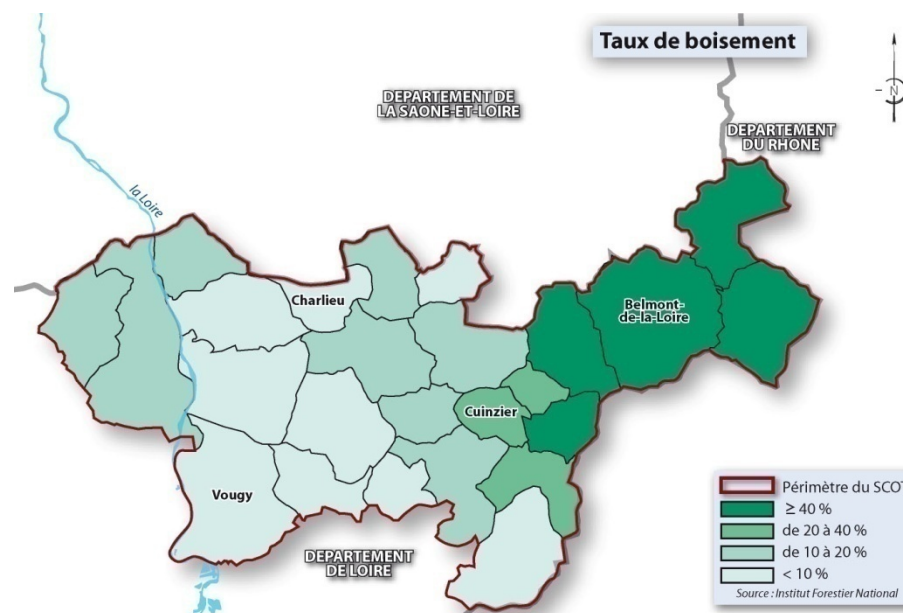
#### La répartition des boisements

La forêt joue un rôle important dans la structure du paysage et l'économie du territoire. Les massifs forestiers occupent près de 5 433 ha, soit 20 % de la surface du territoire. Les espaces forestiers se rencontrent principalement dans les secteurs dont l'altitude est supérieure à 400 mètres, c'est-à-dire dans les collines du Brionnais et les Monts du Beaujolais.

Selon la nature du sol et l'altitude, les peuplements forestiers varient. Ainsi, deux régions forestières sont identifiées sur le territoire :

- Les monts du Beaujolais présentent des taux de résineux supérieurs à 50% et sont principalement composés de douglas, d'épicéas et de quelques feuillus. Dans cette partie du territoire, le taux de boisement par commune excède 40%. La tempête de 1999 s'est fait fortement ressentir dans ce massif et a conduit à une perte de production de l'ordre de 10 ans.
- La plaine roannaise présente peu de boisements (taux de boisement communal inférieur à 15%). Ces derniers sont composés de taillis sous futaie de chênes pédonculés et de chênes sessiles. Les boisements alluviaux en bordure de la Loire sont composés de saule blanc, d'aulne, de frêne, de sureau et de peuplier noir.

Le territoire se situe en limite sud du secteur du Brionnais, qui présente des taux de boisement inférieurs à 20% et dont les forêts sont essentiellement composées de feuillus (chêne sessile notamment).



On notera la particularité du massif forestier de l'Espinasse et la Benisson-Dieu qui constitue le seul grand ensemble régional de chênaies de plaine. Ce massif est très intéressant pour la grande faune, les chiroptères, l'avifaune et les amphibiens.

### La gestion de la forêt

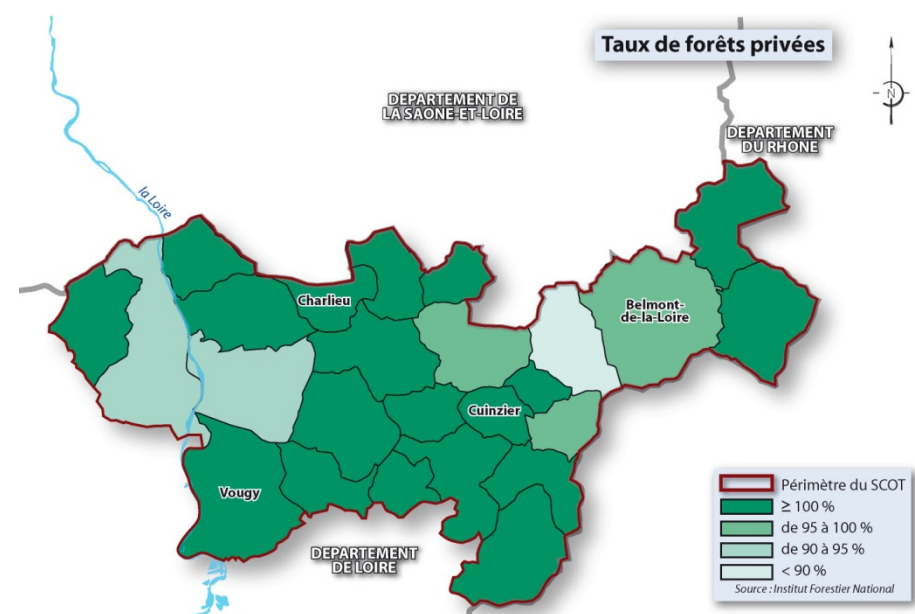
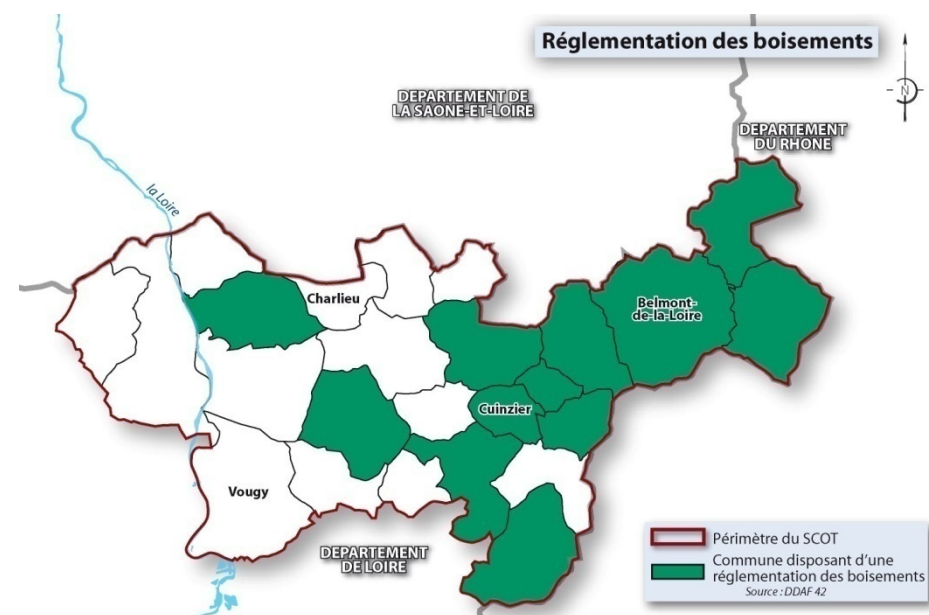
La forêt privée occupe 96 % de la surface boisée de production. La surface moyenne des forêts privées sur le territoire est de 1,8 ha et la plupart de ces espaces sont morcelés en plusieurs petites parcelles. En revanche, dans la plaine roannaise, les propriétés sont plus grandes et sont gérées entaillés sous futaie.

Du fait de la faible surface des parcelles, les forêts sont peu gérées. Seul un plan simple de gestion (obligatoire pour les boisements supérieurs à 25 ha) est recensé sur la commune de Saint-Germain-la-Montagne.



Toutefois, la gestion planifiée durable se développe sur le territoire comme sur l'ensemble du Pays Roannais avec une augmentation du nombre de Plans Simples de Gestion obligatoires et volontaires et d'adhésion aux Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles. La certification des forêts (PEFC) a également démarré sur le territoire, avec 516 hectares de boisements certifiés qui ont été recensés en 2010 (soit moins de 10%).

Les communes principalement concernées par les boisements des monts du Beaujolais disposent d'une réglementation des boisements permettant de distinguer les zones où le boisement est libre et les zones réglementées ou tout boisement doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale préalable.



On notera qu'un schéma de desserte forestière a été réalisé en 2008 par la DDT sur l'ensemble du département de la Loire. Ce schéma constitue une démarche raisonnée afin de mettre en valeur les forêts, de situer la place de la forêt dans le contexte local et de concilier une desserte optimale du patrimoine forestier, public et privé, avec les autres fonctions économique, sociale et écologique de la forêt dans ce contexte.

### Les enjeux et actions en cours

Essentiellement privée, la forêt des monts du Beaujolais présente des surfaces morcelées et ne bénéficie pas d'une gestion adaptée. Dans ce contexte, l'Association pour le Développement Forestier des Cantons de Belmont et Charlieu (ADEFBEL), en partenariat avec le CRPF, regroupe des propriétaires de boisements privés sur le territoire du SCOT dans le but d'améliorer la gestion des forêts. Cette association présente depuis 1986 recense toutefois seulement 115 adhérents sur les 4000 propriétaires présents sur l'ensemble du territoire.

Les enjeux en lien avec les espaces forestiers concernent principalement la conciliation des différents rôles économiques (production de bois), paysagers, énergétiques (filère bois énergie), écologiques et sociaux (randonnée) de la forêt mais également la préservation des équilibres entre les espaces agricoles (prairies) et les espaces forestiers.

### 1.1.2. Les milieux alluviaux du val de Loire

#### L'intérêt écologique

La Loire est un fleuve à lit unique présentant de nombreux méandres, qui permettent la présence de différents milieux de grand intérêt écologique : prairies humides, grèves, gravières, boisements alluviaux, ripisylves, lônes, mares et étangs,....



Ces différents milieux constituent des espaces de reproduction, de repos ou d'hivernage pour de nombreuses espèces et présentent une diversité spécifique importante concernant la faune et la flore, dont il est possible de citer quelques espèces patrimoniales :

- Flore : coryéphore, spargoute printanière, laîche de la Loire, faux sésame, butome en ombelles, gratiolo officinale, renoncule scélérate, oseille maritime, herbe de Saint Roch, laîche faux-souchet,...
- Oiseaux : bihoreau gris, aigrette garzette, héron cendré, cigogne blanche, oie des moissons, oie rieuse, oie cendrée, balbuzard pêcheur, outarde canepetière, petit gravelot, courlis cendré, sterne pierregarin, sterne naine, guépier d'Europe, pic noir, oedicnème criard, martin pêcheur, bondrée apivore, torcol fourmilier,...
- Poissons : lamproie de planer, bouvière, hotu,...
- Amphibiens : sonneur à ventre jaune,...
- Insectes : écaille chinée, lucane cerf-volant,...
- Mammifères : castor d'Europe, grand Murin, Minoptère de Schreibers, Vespertilion de Natterer. ...

### Les pressions anthropiques, les actions en cours et les enjeux

Les principales menaces exercées sur ces milieux correspondent notamment à la modification de l'occupation des sols (conversion des prairies en cultures, drainage), à l'extraction de matériaux, à la destruction des ripisylves,... L'enfoncement du lit de la Loire occasionne également certaines incidences sur la qualité biologique des milieux.

Le fleuve, sur la section qui concerne le territoire, a été fortement éprouvé par les aménagements (endiguements, exploitation des granulats dans le lit mineur). Néanmoins, le rétablissement progressif des conditions de circulation de la faune piscicole va dans le sens d'une restauration partielle du riche patrimoine biologique initial, avec la possibilité en particulier du retour du saumon atlantique dans cette partie du fleuve.

Dans ce contexte, le Plan Loire Grandeur Nature a été mis en place lors d'un comité interministériel. Ce plan poursuit quatre objectifs majeurs :

- Gestion des crues et des inondations.
- Gestion de la ressource en eau.
- Restauration des milieux naturels aquatiques et des espaces ruraux des vallées.
- Patrimoine, tourisme et sensibilisation.

Au sein de cette démarche, le programme Loire Nature présente un ensemble de 50 actions en faveur des milieux naturels, dont certaines concernent le territoire : amélioration du franchissement des radiers de Decize et de Roanne, recensement des frayères potentielles, aménagement des bords de Loire à Pouilly-sous-Charlieu,...

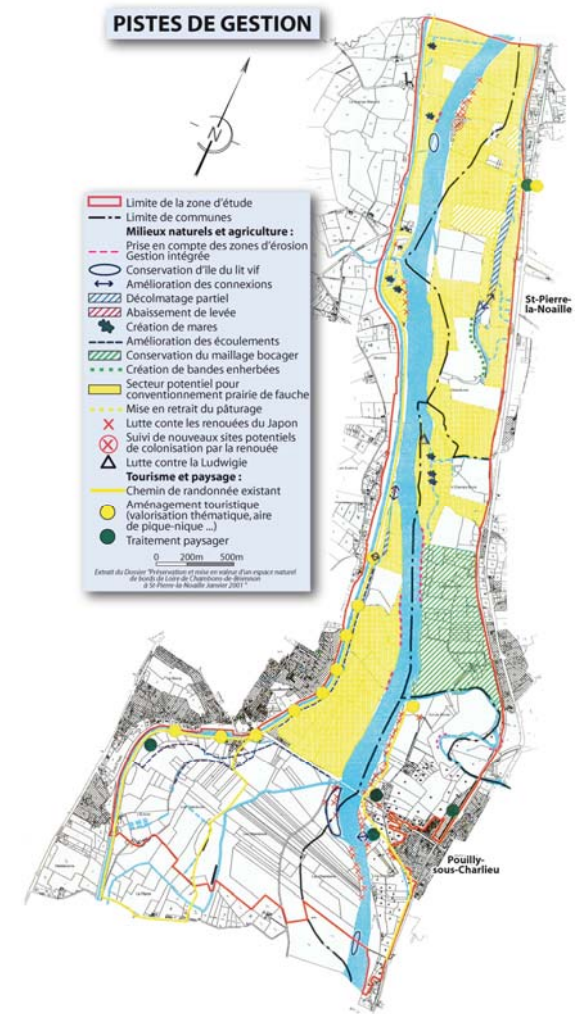
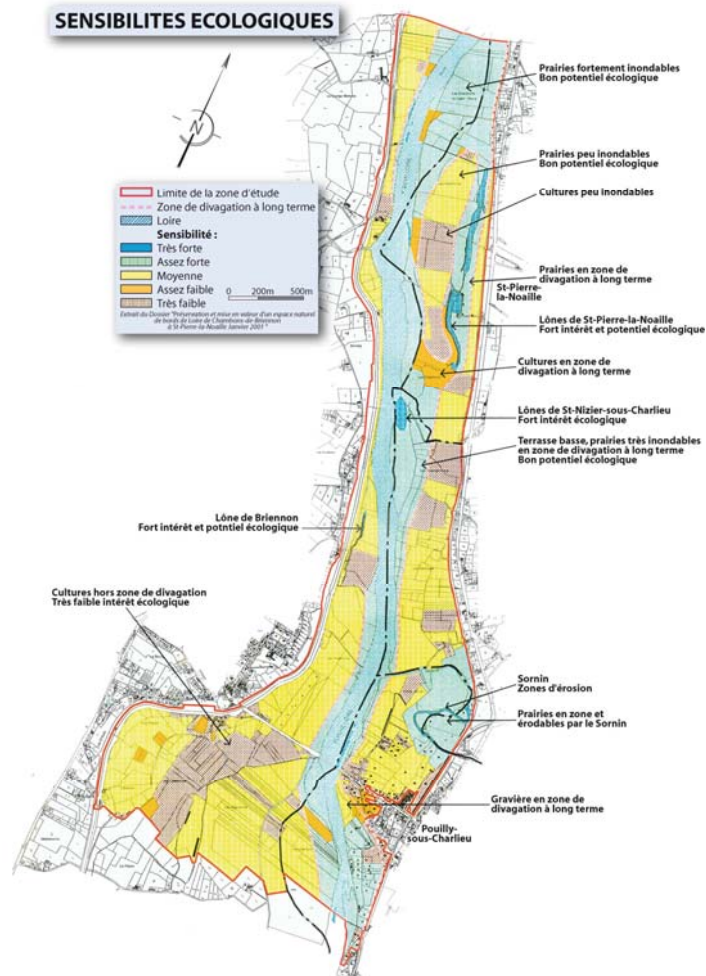
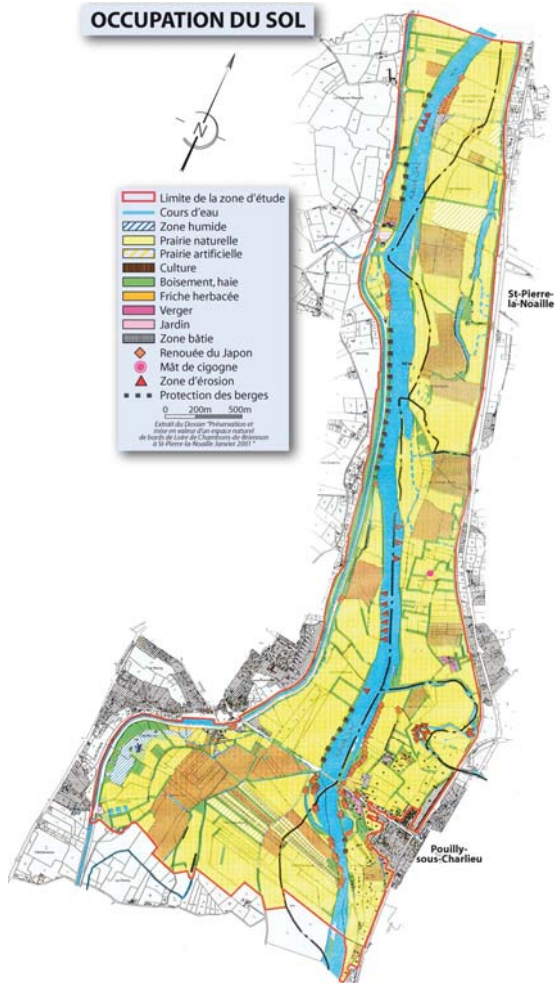
Mis en place pour la première fois en 1994, ce Plan Loire Grandeur Nature est aujourd'hui dans sa troisième phase pour la période de 2007-2013. L'objectif de cette troisième phase étant de poursuivre les actions mises en place en clarifiant la stratégie et les circuits décisionnels ainsi qu'en améliorant le suivi des actions.

Par ailleurs, une étude concernant la préservation et la mise en valeur d'un espace naturel de bords de Loire a été réalisée à l'initiative de la communauté de communes du Pays de Charlieu en 2001. Après avoir mis en évidence les sensibilités écologiques de la vallée de la Loire, cette étude a proposé des pistes de gestion : traitement des zones d'érosion, éradication de la renouée du Japon, décolmatage des bras, préservation des connexions,... (cf. cartes descriptives).

Suite à cette étude, un programme d'action a été mis en place sur la période de 2004 à 2008 par la communauté de communes. Les grandes actions qui ont été réalisées concernent : la restauration des îlots de Briennon et Saint Pierre la Noaille, la mise en place d'un parcours détente et la réhabilitation d'une gravière à Pouilly sous Charlieu ainsi que le suivi scientifique des odonates et oiseaux d'eau sur l'ensemble des bords de Loire. Actuellement, un programme d'actions est en cours de réflexion pour le printemps 2010 (définition de nouvelles actions et/ou amélioration des travaux sur les sites qui ont fait l'objet d'un premier aménagement).

L'enjeu du territoire est de permettre aux milieux alluviaux de la vallée de la Loire de continuer à remplir ces principales fonctions :

- fonctionnalité hydraulique avec ses champs d'expansion des crues,
- fonctionnalité liée à la préservation des populations animales et végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents, zone de stationnement pour l'avifaune, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces.



### 1.1.3. Les milieux humides et aquatiques

#### L'intérêt écologique

Les zones humides constituent des espaces où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétales associées. Elles apparaissent là où la nappe phréatique affleure ou encore là où les eaux peu profondes recouvrent les terres (Définition du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables). Ces zones humides contribuent à une gestion équilibrée de la ressource en eau en favorisant l'autoépuration, la prévention des inondations et la réalimentation des nappes. Elles constituent un patrimoine naturel d'exception caractérisé par une très grande diversité biologique.

Sur le territoire, les milieux humides et aquatiques se localisent principalement en tête des bassins versants du Sornin et du Jarnossin, dans les fonds de vallons (rétention de l'eau dans les couches argileuses), mais également dans le val de Loire, sous différentes formes : cours d'eau, biefs, plans d'eau, prairies humides, tourbières, forêts alluviales, ripisylves, gravières, grèves, ....



Ces espaces sont le plus souvent remarquables par la diversité des espèces végétales (pulicaire, corrigiole des rives, souchet, plantain corne de cerf, alysson blanc, passage de Virginie, rorripe amphibie, patience agglomérée) et animales (loriot d'Europe, buse variable, fauvette à tête noire, mésange à longue queue, chardonneret élégant, geai des chênes, aigrette garzette, héron cendré, héron bihoreau, grand cormoran, grenouille verte et grenouille agile, écrevisse à pattes blanches, ...) dont ils permettent le développement.

La présence de la Loire permet au territoire d'abriter des espèces remarquables comme le castor d'Europe, qu'il est possible de rencontrer au bord de la Loire et du Sornin (à l'aval de Charlieu).

Un recensement des zones humides a été réalisé dans le cadre du contrat de rivière du Sornin sur l'ensemble du bassin versant (cf. carte zones humides).

#### Les pressions anthropiques, les actions en cours et les enjeux

La présence de cette biodiversité est liée à la qualité des milieux aquatiques et des milieux humides. Ces milieux sont menacés par les travaux hydrauliques, les projets d'urbanisation, les activités agricoles et humaines, la plantation de peupliers, le drainage, l'irrigation, la dynamique des espèces envahissantes (renouées du Japon, jussie, robinier,...).

Au sens juridique, la protection des zones humides est une obligation légale (Loi sur l'eau), affirmée par le Plan National d'action en faveur des zones humides et le Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne approuvé en 2009.

L'enjeu est de protéger les zones humides et d'en préserver la fonctionnalité et la qualité lors des différents projets d'aménagements (création de zone d'activité, réaménagement de cours d'eau, carrières,...).



### 1.1.4. Les espaces agro-pastoraux

#### L'intérêt écologique

La prédominance de l'agriculture et notamment des pratiques d'élevage favorise la présence de divers types de prairies selon le contexte hydrographique et pédologique : des prairies mésophiles majoritairement, des prairies sèches et des prairies humides. Ces différentes prairies constituent des espaces de nourrissage ou de reproduction pour certaines espèces (espèces prairiales comme le vanneau huppé, le courlis cendré et l'oedicnème criard) mais servent également de support aux échanges faunistiques.

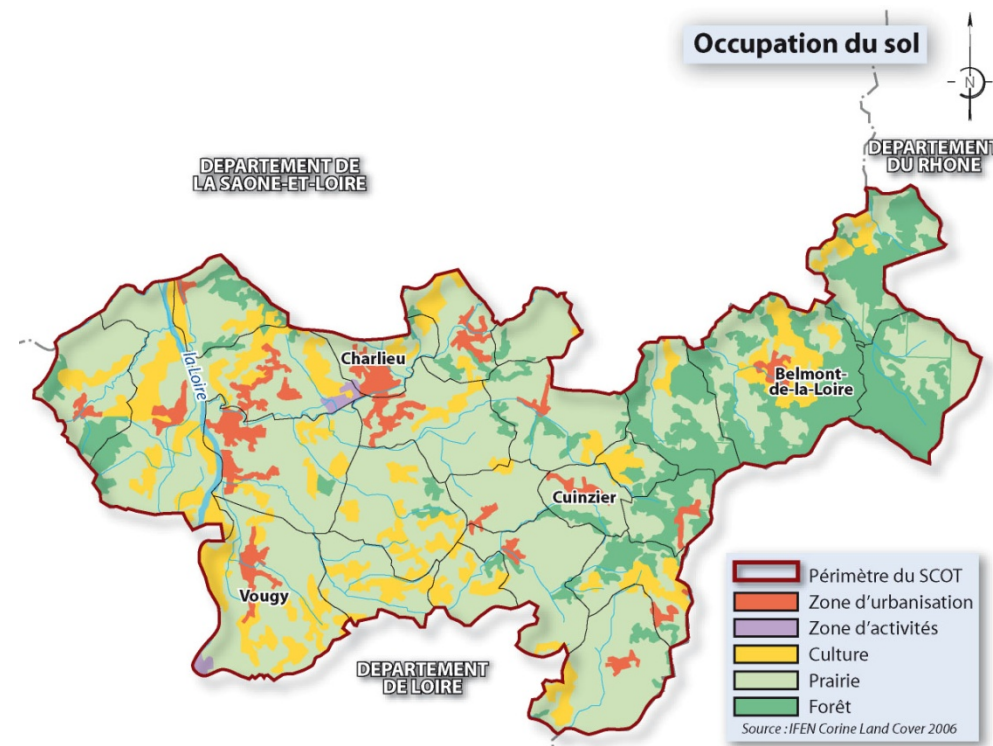


Dans la partie nord du territoire, se développent sur les sols gréseux, marneux et calcaires quelques pelouses sèches, qui abritent des orchidées intéressantes comme l'orchis bouc ou l'ophrys abeille. Ce type de milieu est également favorable au développement d'une faune associée et en particulier d'insectes intéressants comme les papillons, les orthoptères,...

L'agriculture extensive permet également de maintenir des espaces bocagers, qui se caractérisent selon deux types de haies :

- Les haies basses, qui n'excèdent pas 1,5 mètres de haut, sont entretenues régulièrement leur donnant leur forme rectangulaire. Elles sont composées d'arbustes épineux comme l'aubépine, le prunellier, l'églantier.
- Les haies élevées, d'une hauteur supérieure à 1,5 m, sont composées d'essences épineuses et d'arbres comme le chêne ou le frêne,....

Bien que le potentiel biologique des haies soit affecté par les pratiques de taille basse généralisée, on observe encore une faune diversifiée liée à la végétation arbustive et aux arbres creux : bruant jaune, traquet pâtre, pie-grièche écorcheur, chouette chevêche,...





Des petits bosquets se rencontrent également au sein des espaces agricoles. Ils sont composés d'espèces de ligneux comme le peuplier blanc, l'aulne glutineux, l'érable champêtre, le noisetier, le chêne pédonculé, le troène, le sureau noir. Cette diversité peut être amoindrie localement par le développement du robinier faux acacia.

### **Les pressions anthropiques, les actions en cours et les enjeux**

Le maillage bocager est relativement bien conservé sur le Charollais-Brionnais (limite nord du territoire) mais ce sont les pratiques modernes de taille basse qui sont préjudiciables à la qualité biologique et paysagère en empêchant le renouvellement des arbres de haute tige. Les prairies naturelles prédominent mais leurs surfaces diminuent progressivement au profit de terres labourables qui ne présentent absolument pas la même diversité écologique.

L'enjeu est de préserver les continuums écologiques composés de prairies naturelles ainsi que les espaces bocagers, qui constituent des espaces naturels complémentaires mais également des supports aux échanges faunistiques.

#### *1.1.5 - Les espèces cynégétiques et piscicoles*

### **Les espèces cynégétiques**

Les massifs forestiers du territoire sont des habitats favorables au chevreuil, au sanglier et au cerf, mais ces deux dernières espèces ne sont pas véritablement installées. Concernant la petite faune, les milieux ouverts et le réseau de haies permettent d'abriter le lapin, le lièvre, l'hermine, la perdrix rouge, le faisan et la genette.

### **Les espèces piscicoles**

La Loire et le Sornin sont classés en deuxième catégorie piscicole. La Loire est rattachée au domaine cyprinicole (à cyprinidés d'eau calme et carnassiers) du fait de son état fonctionnel dégradé. Les espèces présentes sont caractéristiques des eaux eutrophes (brochet, perche fluviatile, grémille, truite commune, anguille, chevaine, gardon, goujon, barbeau fluviatile,...); la qualité biologique et physico-chimique de l'eau constituant un facteur limitant.

Le Sornin est rattaché au domaine intermédiaire à cyprinidés d'eau vive dominants et salmonidés présents. Les espèces présentes sont le chevaine, le goujon, la truite commune, le vairon, la loche. Le Jarnossin est classé en première catégorie piscicole. Aucune réserve de pêche n'est recensée.

La Loire et le Sornin sont classés au titre de la loi sur la libre circulation des poissons migrateurs (décret du 27 avril 1995).

### **Les pressions anthropiques et les actions en cours**

La population cynégétique, et notamment celle du chevreuil, est en baisse en raison d'une sur-attribution dans le cadre des plans de chasse. En outre, des difficultés de gestion des espèces de grande faune apparaissent en lien notamment avec les activités forestières. Le schéma départemental de gestion cynégétique (juin 2007) édicte certaines orientations concernant la gestion des différentes espèces de gibier.

Les facteurs limitants pour la vie piscicole dans le fleuve et les différents cours d'eau concernent principalement les obstacles à la circulation (seuils, barrage), les rejets polluants, la modification de la morphologie du lit (ensablement des fonds), la réduction des ripisylves,...

## 1.2 - Les fonctionnalités écologiques

### 1.2.1 - L'identification des corridors écologiques

Les corridors écologiques correspondent à des grands axes de déplacement des animaux garants de la survie des populations et reliant les foyers de biodiversité des ensembles naturels. Trois types de corridors sont identifiés sur le territoire :

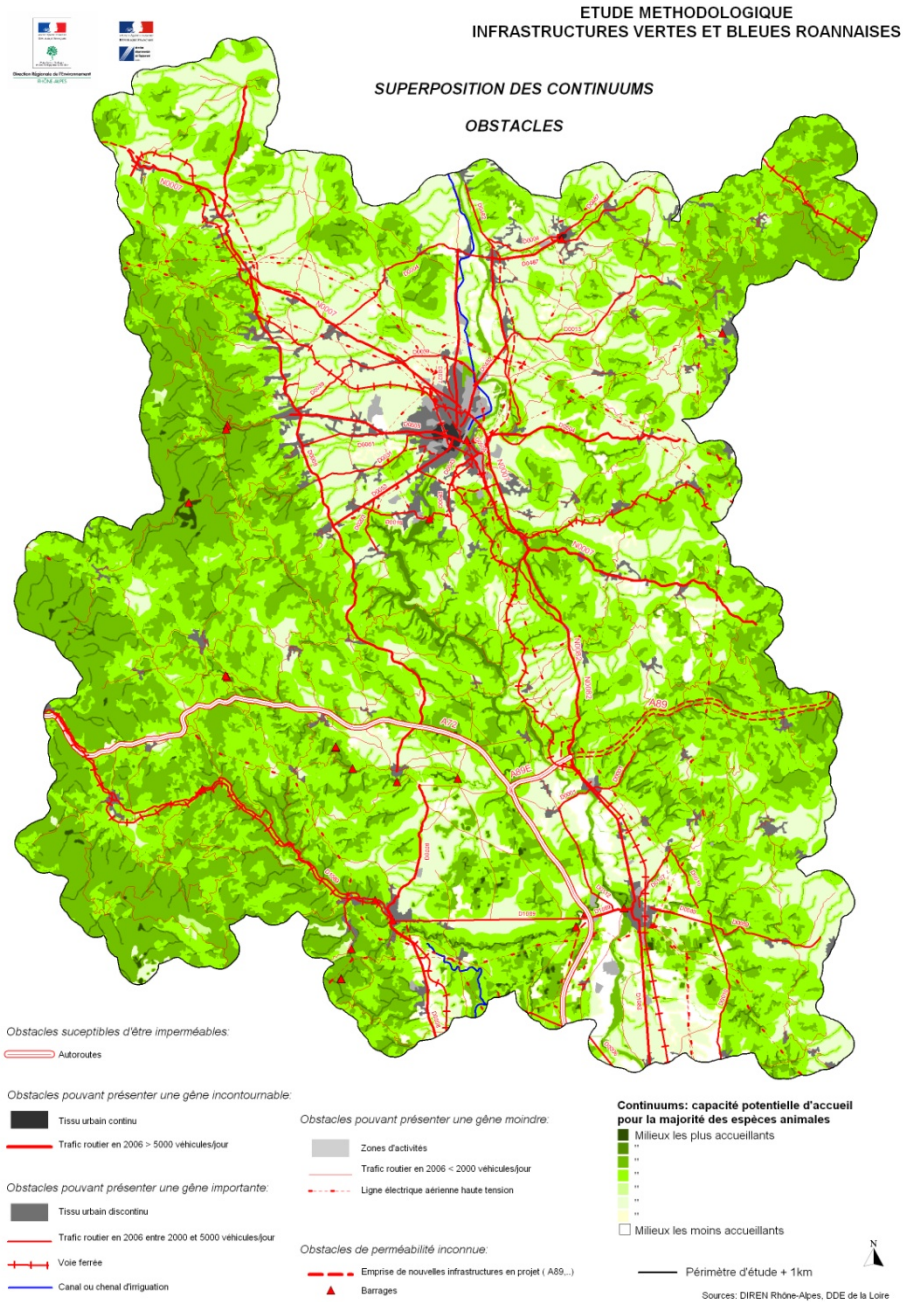
- Les corridors aériens sont propres aux oiseaux, aux chauves souris et à de nombreux insectes. Le val de la Loire constitue un axe migratoire majeur, ainsi qu'une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables (héron cendré, aigrette garzette, grand cormoran, les hirondelles de rivages, le héron bihoreau,....). A partir de cet axe majeur, différents axes secondaires se dessinent en liaison avec les différents affluents de la Loire qui permettent à l'avifaune de rejoindre le val de Loire
- Les corridors aquatiques permettent la migration de la faune piscicole et de la faune inféodée aux milieux humides (castor d'Europe, écrevisse à pattes blanches,...). Tous les cours d'eau, en bon état sur le plan écologique, constituent des corridors écologiques et celui de la Loire présente un intérêt national.
- Un réseau de haies bien développés, associé à une armature de prairies naturelles et d'espaces boisés, permettent au territoire de disposer de multiples corridors terrestres. Ainsi, les échanges sont relativement libres sur l'ensemble du territoire.

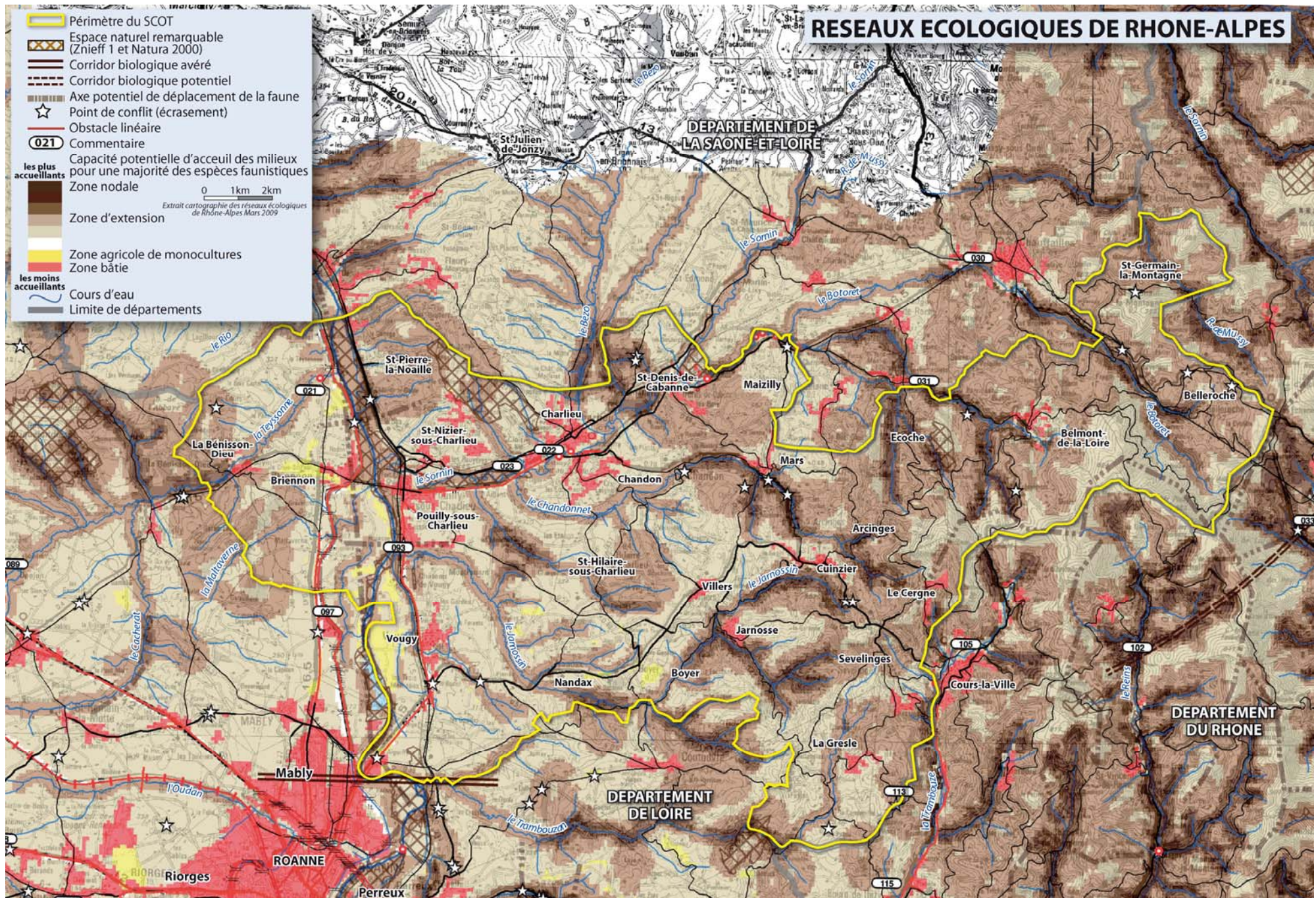
### 1.2.2 - Les pressions anthropiques et les actions en cours

L'urbanisation engendre une fragmentation des milieux (création d'obstacles comme les infrastructures routières ou les continuités urbaines) et une réduction des espaces naturels complémentaires qui ont toute leur importance dans les continuités écologiques.

Sur le territoire, les échanges écologiques sont essentiellement altérés par les infrastructures routières qui supportent des trafics importants (RD 43, RD 13, RD 70 et RD 482). Les échanges sont également plus limités dans la plaine roannaise où la densité urbaine est plus importante et les infrastructures plus difficiles à franchir.

L'étude « Infrastructures vertes et bleues » réalisée par la DIREN et la DDE sur la partie Nord du département de la Loire a mis en évidence la superposition des continuums écologiques (ensemble de milieux favorables aux déplacements de la faune) et les obstacles à la circulation des animaux. La cartographie résultante de cette étude met également en évidence l'intérêt des espaces naturels ordinaires, composés principalement des prairies, qui assurent le maillage entre les espaces naturels les plus remarquables en servant de support aux échanges écologiques.





## 1.3 - Les zones de protection et d'inventaires

### 1.3.1 - Les zones de protection

Le territoire ne présente aucun espace naturel protégé. Seul le château et le parc de Vougy bénéficie d'une inscription au titre des monuments naturels ou sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque présentant un intérêt général peuvent être protégés (site inscrit).

### 1.3.2 - Les zones d'inventaires

#### **Le réseau Natura 2000**

Natura2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe en assurant la protection d'habitats naturels exceptionnels en tant que tels ou en ce qu'ils sont nécessaires à la conservation d'espèces animales ou végétales. Les habitats et les espèces concernés sont mentionnés dans les directives européennes "Oiseaux" et "Habitats".

Le territoire est concerné par le site Natura 2000 (au titre de la Directive Habitats) « Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire ». D'une surface de 2 200 ha, ce site correspond à la plaine alluviale de la Loire dont la largeur est relativement réduite, avec la succession de méandres et de bras morts, qui abritent des milieux humides intéressants et très diversifiés. Ce site ne bénéficie pas encore d'un document d'objectifs.

On remarquera également que d'autres sites Natura 2000 avoisinent le territoire. Il s'agit du site « Val de Loire d'Iguerande à Digoin » qui correspond au val de Loire en aval du territoire. Cet espace est également concerné par une zone de protection spéciale (Directive Oiseaux) intitulé « Vallée de la Loire, lit majeur d'Iguerande à Decize », également inventorié dans les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Le Nord du territoire se situe également à proximité du site correspondant aux prairies, bocages, milieux tourbeux et landes sèches de la vallée de la Belaine.

#### **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de type I**

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I correspondent à des secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable.

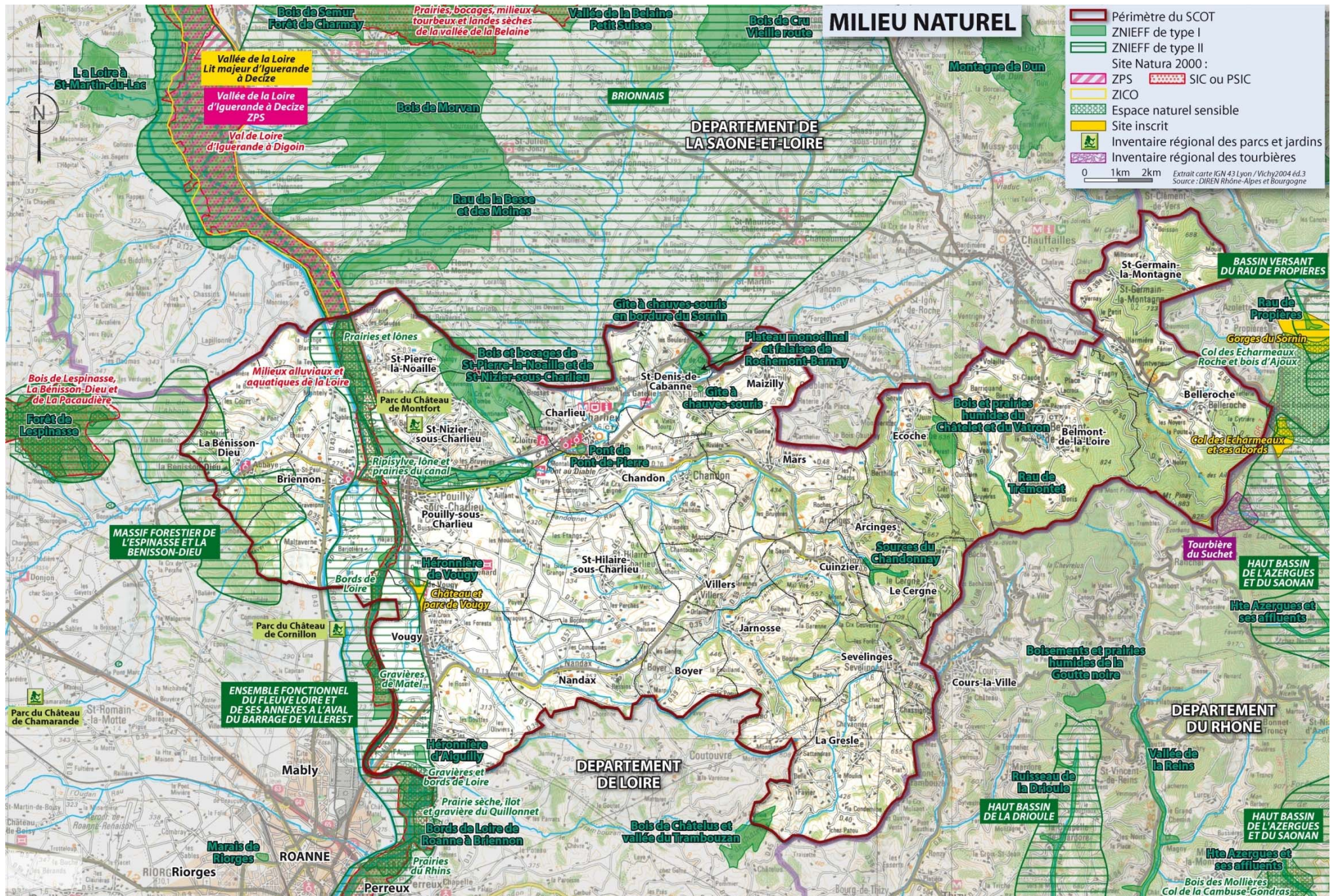
Le territoire compte 12 ZNIEFF de type I, qui concernent 3 types de milieux différents :

- 3 sites sont recensés pour l'intérêt écologique de leurs boisements : bois de Châtelus, bois de Châtelet et du Vatron, bois de Saint-Pierre la Noaille et de Saint-Nizier.
- 4 sites sont recensés pour la présence de gîtes à chauves-souris (Saint-Denis-de-Cabanne et Charlieu).
- 5 sites sont recensés pour l'intérêt écologique des milieux humides, notamment dans le val de Loire (bords de Loire, héronnière) mais aussi dans certaines petites vallées (ruisseau de la Besse et des Moines).

#### **Les espaces naturels sensibles du Département**

Les espaces naturels sensibles résultent de la mise en œuvre par le Département d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non.

Les 5 espaces naturels sensibles recensés sur le territoire intéressent tous le val de Loire et notamment les gravières, les prairies, les lînes et les ripisylves.



### **Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique de type II**

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Sur le territoire du SCOT, trois secteurs sont concernés par un tel inventaire :

- L'ensemble fonctionnel du fleuve Loire et de ses annexes à l'aval du barrage de Villerest : Cette section de la vallée, de Roanne à Saint-Pierre de Noaille, est recensée parmi les principales zones humides fluviales du bassin Loire Bretagne. L'intérêt de cette vallée se poursuit en aval avec la Znieff intitulée « La Loire d'Iguerande à Digoin »
- Le massif forestier de l'Espinasse et la Benisson-Dieu qui constitue le seul grand ensemble régional de chênaies de plaine
- Le Brionnais (en limite nord du territoire) : Ce grand ensemble entre Charolles, Marcigny, La Clayette et Charlieu est caractérisé par la présence d'un bocage herbager relativement conservé mais aussi pour les nombreuses zones humides tourbeuses.

### **L'inventaire régional des parcs et jardins remarquables**

Le parc du Château de Montfort, sur la commune de Saint-Nizier-Sous-Charlieu, fait partie de l'inventaire régional des parcs et des jardins remarquables de Rhône-Alpes.

## **1.4 - Sensibilités et enjeux**

La sensibilité écologique du territoire se concentre essentiellement dans la vallée de la Loire avec ses prairies humides, ses ripisylves, ses gravières et ses lînes qui abritent des espèces floristiques et faunistiques remarquables malgré les nombreuses pressions anthropiques qui fragilisent les milieux.

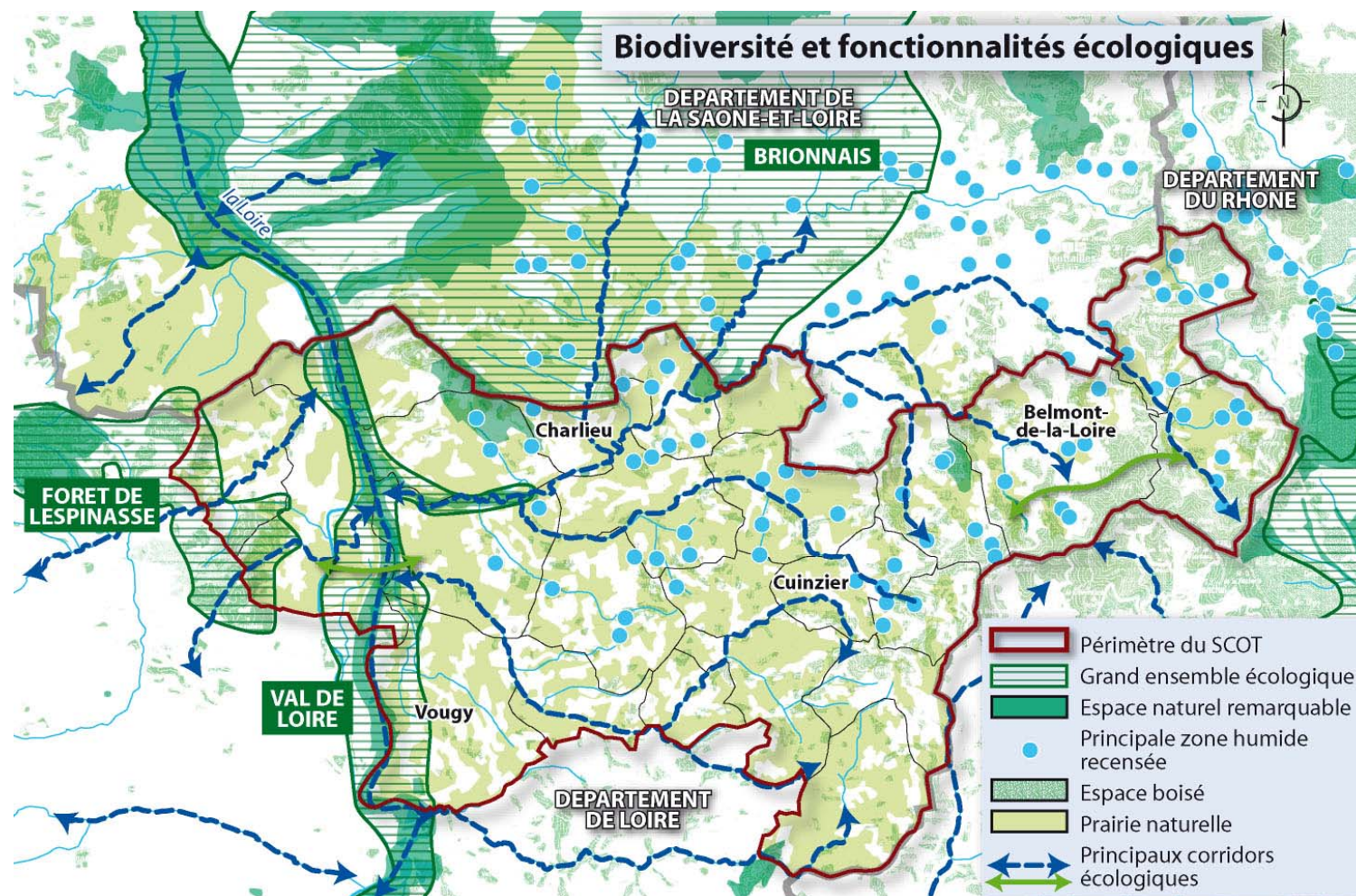
Les nombreuses zones humides dispersées (cours d'eau, étangs, mares, fonds de vallons, prairies humides,...) en différents points du territoire constituent également des milieux fragiles présentant de fortes potentialités écologiques.

Bien que très peu d'espaces naturels remarquables soient recensés sur l'ensemble du territoire, l'intérêt écologique de ce dernier réside dans l'armature composée par le continuum des prairies naturelles qui présentent une grande biodiversité (faunistique et floristique) tout en permettant de nombreux échanges écologiques.

Le mitage relativement important de l'habitat rencontré sur le territoire, l'urbanisation linéaire ainsi que le réseau d'infrastructure ont entraîné une certaine fragmentation de ce dernier. Néanmoins, les échanges écologiques demeurent pour l'instant relativement libres grâce à la densité du réseau hydrographique et à la bonne structuration de la trame bocagère.

Ainsi les principaux enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques concernent :

- La préservation des principaux espaces naturels remarquables identifiés (val de Loire et zones humides en particulier) et les espaces de prairies naturelles avec leurs cortèges faunistiques associés.
- L'identification et la prise en compte des corridors écologiques dans l'organisation spatiale du territoire.
- La limitation de la fragmentation écologique du territoire en évitant la création de nouveaux obstacles à la circulation de la faune et en préservant les principaux continuums écologiques (les continuums de prairies naturelles notamment).
- La limitation de l'urbanisation linéaire, notamment sur l'axe de la RD 482 (val de Loire) et la RD 48 (vallée du Sornin) entre Charlieu et Vougy.
- La gestion des milieux les plus vulnérables (zones humides en particulier) afin de préserver leur biodiversité.





## 2 - LA RESSOURCE EN EAU

### 2.1 - Les eaux superficielles

#### 2.1.1. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du territoire appartient au bassin Loire Bretagne, qui se décompose en plusieurs bassins versants, dont celui du Sornin qui concerne la majorité du territoire. Les principaux cours d'eau et canaux du territoire sont décrits ci-après :

##### *La Loire :*

La Loire prend sa source en Ardèche et parcourt plus de 1000 km, drainant ainsi un bassin versant de 117 000 km<sup>2</sup>, avant de se jeter dans l'océan atlantique. Sa pente moyenne au droit du territoire est de l'ordre de 0.75% pour une largeur de lit d'environ 130 m.

Ce fleuve constitue un axe structurant Nord/Sud du département de la Loire. Selon la géologie traversée, la vallée de la Loire forme des gorges ou des plaines. Deux grands barrages ont été construits sur son cours : le barrage de Grangent et celui de Villerest. Sur le territoire du SCOT, la vallée de la Loire forme une large plaine sédimentaire.

Les activités et aménagements anthropiques passés et actuels modifient la dynamique géomorphologique naturelle de la Loire, contribuant globalement à l'incision du lit du fleuve et à l'abaissement des lignes d'eau superficielle, mais aussi du niveau de la nappe, ce dernier étant conditionné par la limite aval que représente le niveau de la Loire. On observe un abaissement général de la ligne d'eau avec un enfoncement qui décroît de l'amont vers l'aval. L'enfoncement devient peu significatif à partir du pont de Pouilly jusqu'à la limite du département.

##### *Le canal de Digoin à Roanne :*

D'une longueur de 56 km, il permet la liaison avec le canal du Centre et se termine en cul de sac à Roanne. Il traverse le territoire du Nord au Sud en longeant la Loire. Initialement conçu pour les bateaux de petit gabarit avec pour vocation principale le transport de marchandises (ouvert à la navigation en 1838), le canal a été approfondi et élargi entre 1898 et 1905.



##### *Le Sornin :*

Affluent en rive droite de la Loire, le Sornin prend sa source dans le Haut Beaujolais à partir d'un chevelu de cours d'eau entre 600 et 900 mètres d'altitude. Il conflue avec la Loire au niveau de Pouilly sous Charlieu, après avoir parcouru 53 km et drainé un bassin versant de 520 km<sup>2</sup>. Plusieurs cours d'eau alimentent le Sornin : le Bézo, le Chandonnet, le Botoret, le Mussy,...



##### *Le Jarnossin :*

En tête de bassin versant, le Jarnossin est formé de deux ruisseaux : le Jarnossin de Sévelinges et le Jarnossin de Cuinzier. Il parcourt 16,4 km et draine 69 km<sup>2</sup> avant de confluer avec la Loire au droit de Pouilly-sur-Charlieu.

**Le Trambouzan :**

Ce cours d'eau appartenant au bassin versant Rhins-Rhodon-Trambouzan, se jette dans la Loire au droit de Vougy.

**La Teysonne :**

Affluent en rive gauche de la Loire, ce cours d'eau draine sur 6 km le territoire du SCOT avant de rejoindre la Loire sur le territoire de Briennon.

D'autres cours d'eau, de moindre importance, alimentent directement la Loire sur le tracé qui nous intéresse : la Malataverne, le Rio, les Riollots,...

**2.1.2. La qualité des eaux superficielles****La qualité de l'eau**

Sur l'ensemble du territoire du SCOT, les cours d'eau présentent une assez bonne qualité. L'autoépuration permet d'adsorber les différents apports du bassin. Cette qualité est favorable au développement de la faune aquatique et permet de satisfaire les principaux usages de l'eau.

La qualité des eaux de la Loire est assez bonne entre Villerest et Pouilly-sur-Charlieu. En aval de ce secteur, les altérations sont liées à la présence de nitrites et de micro-organismes.

La qualité des eaux du Sornin est globalement satisfaisante mais quelques signes d'altération correspondant à des pollutions chroniques d'origine organique ont pu être observés ces dernières années. La qualité de l'eau du Botoret, son principal affluent, est dégradée par des rejets d'origines industrielles et domestiques. Quant au Jarnossin, il présente une bonne qualité physico-chimique mais les indices biologiques sont moyens à mauvais. Les principaux points noirs identifiés dans le contrat de rivière du Sornin sont : le ruisseau des Barres, le cours amont du Mussy, le Botoret en aval de Belleroche, l'Aron en aval de Belmont, le Bézo aval et le cours amont du Chandonnet.

On notera que l'ensemble du territoire est classé en zone sensible à l'eutrophisation. L'ensemble des communes est concerné par la directive "Eaux Résiduaires Urbaines". Les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent être réduits.

Globalement deux types de pollutions sont recensés sur le territoire :

- une pollution d'origine agricole (matières azotées, phytosanitaires,...) liée aux effluents d'élevage et à la fertilisation.
- une pollution urbaine et domestique (matières organiques et phosphorée) liée aux effluents domestiques, qui se rencontre essentiellement en aval de Charlieu.

La Directive Cadre de l'Eau fixe un objectif de bon état à atteindre pour les eaux superficielles à l'horizon 2015. Ce "bon état" risque de ne pas être atteint pour la Loire depuis le complexe de Villerest jusqu'à la confluence avec le Trambouzan. En effet, ce fleuve voit sa qualité altérer par les atteintes chimiques et physiques (recalibrage, retenue, ouvrages hydrauliques, ...). L'objectif de « bon état » global a donc été reporté en 2021 sur cette section. Sur la section située en aval, l'objectif de bon état semble possible en 2015.

De même, l'objectif de "bon état écologique" semble pouvoir être atteint pour le Sornin la Teyssonned'ici 2015.

**La vulnérabilité des eaux**

Le territoire ne connaît pas de problème majeur de ressource en période d'étiage. La majorité des rivières conservent de l'eau toute l'année.

Toutefois, quelques ruisseaux des Monts du Beaujolais connaissent quelques problèmes d'étiages liés à la nature des sols et la présence de très nombreux plans d'eau et prises d'eau qui ne restituent pas les débits minimum. Certains bassins versants, notamment celui du Botoret et du Sornin amont participent au soutien des débits d'étiage.

En effet, ces bassins versants sont alimentés par de nombreuses sources et par un réseau important de zones humides qui stockent l'eau en période de hautes eaux et restituent l'eau progressivement. De plus, ces bassins connaissent une pluviométrie supérieure au reste du bassin versant.

## 2.2 - Les eaux souterraines

### 2.2.1 - Les aquifères

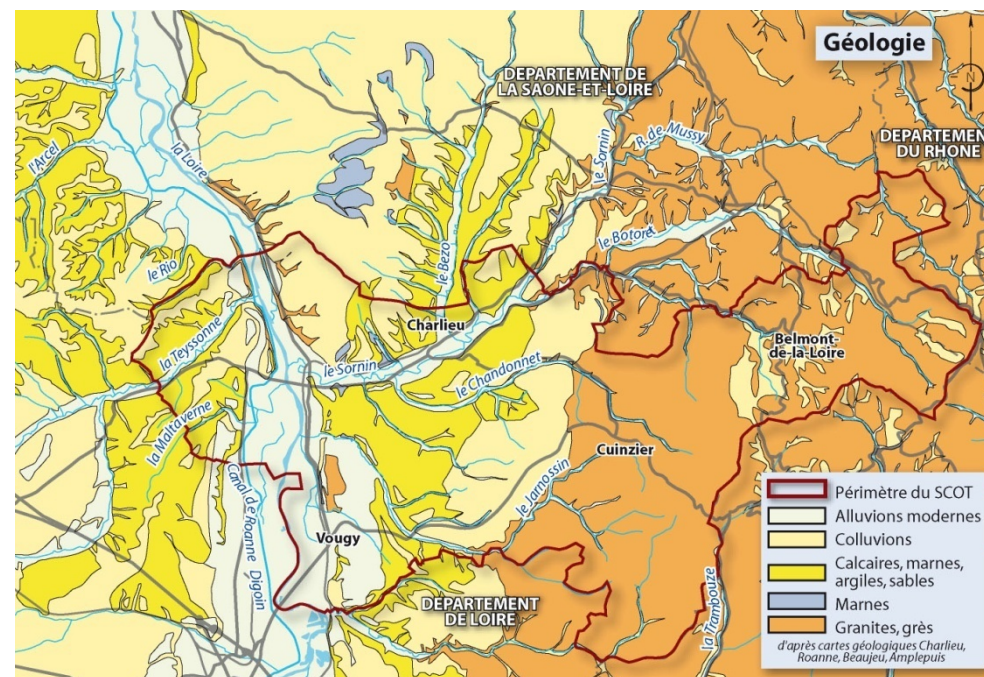
La géologie et l'hydrographie du territoire permettent de distinguer plusieurs types d'aquifères définis selon le substrat géologique, l'importance de la ressource mobilisable, son utilisation, sa vulnérabilité et son intérêt.

La plaine roannaise constitue le principal système aquifère. Cette plaine, à l'aval de Villerest, présente une épaisseur de remplissage alluvial de 10 mètres environ. La présence de seuils permet parfois à la Loire d'alimenter sa nappe mais elle draine en général, les fuites du canal latéral venant s'ajouter aux apports latéraux. La nappe s'est abaissée de 0.5 à 2 mètres suite à l'abaissement du lit de la Loire. Les perméabilités sont importantes et la nappe est fortement exploitée pour l'alimentation en eau potable des Syndicats Rhône Loire Nord et Pouilly-sous-Charlieu.

Sur les reliefs cristallins, les aquifères sont discontinus et localisés dans les niveaux d'altérations et de fissures du substrat. Les sources sont nombreuses mais de débit variable, surtout en tête de bassins versants.

### 2.2.2 - La qualité des eaux souterraines

La nappe de la Loire subit d'importantes fluctuations liées au débit du fleuve ; elle est donc très vulnérable aux pollutions superficielles. En outre, l'essentiel du débit prélevé pour l'alimentation en eau potable provient en fait de la Loire, ce qui contribue à sa vulnérabilité en cas d'étiage, de pollution, ou de colmatage du lit.



La qualité de la nappe varie également en fonction des saisons. Dans la plaine, la couverture de surface (argilo-limoneuse) est très réduite (épaisseur inférieure à 1 m environ) : l'aquifère présente de ce fait une vulnérabilité importante vis-à-vis des pollutions potentielles en provenance de la surface du sol.

Les nappes d'accompagnement des rivières situées sur le socle cristallin présentent quant à elles une qualité souvent liée à la qualité de l'eau du cours d'eau correspondant et sont vulnérables aux pollutions qu'elles véhiculent. Elles sont affectées par des teneurs en nitrates et pesticides élevées.

Dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau concernant les objectifs de bon état écologique d'ici 2015, il apparaît que les eaux souterraines du territoire présentent un risque de non atteinte du bon état chimique en 2015 et nécessiteront un délai supplémentaire (2021 au lieu de 2015) pour retrouver cet état d'équilibre.

## 2.3. L'alimentation en eau potable

### 2.3.1 - La ressource en eau potable

L'alimentation en eau potable du territoire est principalement assurée par la nappe d'accompagnement de la Loire et les sources du Beaujolais.

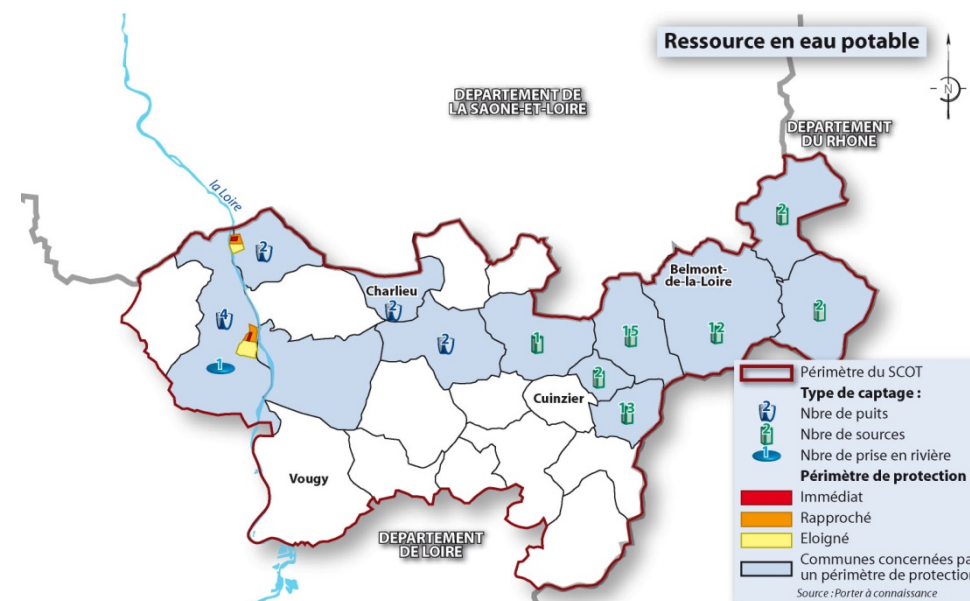
On recense ainsi 35 sources, 9 puits et une prise en rivière (SI Pouilly sous Charlieu). Les sources sont nombreuses mais caractérisées par de faibles débits car elles sont peu profondes. Près de 80% de la ressource est prélevée dans la nappe alluviale de la Loire. Les volumes prélevés dans la nappe alluviale correspondent au double des volumes prélevés au niveau des sources.

Trois principaux syndicats gèrent la ressource en eau potable sur le territoire :

- Les principales ressources du Syndicat intercommunal de la vallée du Sornin sont issues de la nappe alluviale de la Loire et de la source de Châteauneuf.
- Les principales ressources du syndicat de Pouilly-sous-Charlieu sont issues de la nappe alluviale de la Loire (captages sur Pouilly-sous-Charlieu).
- Les principales ressources du syndicat Rhône Loire Nord proviennent de la nappe du Rhône et de la nappe de la Loire (captages de Commelle-Vernay).

La qualité des eaux distribuées est assez bonne, malgré la présence de fer, de manganèse, de nitrates et de pesticides dans les eaux prélevées dans la nappe de la Loire et des problèmes d'agressivité et de contaminations bactériologiques dans les eaux issues des sources cristallines. La source de Saint-Germain-la-Montagne a été fermée en 2005 suite à la présence d'arsenic dans les eaux. La commune a lancé des études pour rechercher de nouvelles ressources. Les études de faisabilité sont en cours de réalisation.

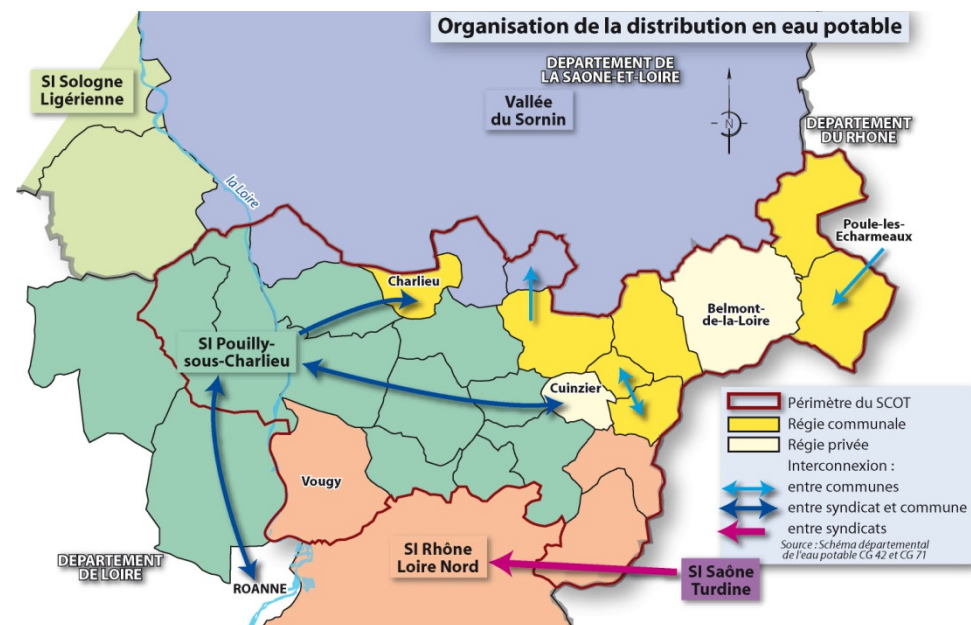
En 2007, la majorité de ces points de prélèvements ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique qui a abouti à la mise en place des périmètres de protection. Pour des raisons de sécurité (plan vigipirate), la localisation des captages et de leur périmètre de protection ne peut être communiquée.



### 2.3.2 - La distribution d'eau potable

La distribution de l'eau potable est gérée par 3 structures différentes, mais 9 communes gèrent la distribution de façon indépendante (régie communale). La dispersion de l'habitat ainsi que les conditions topographiques rendent difficile la distribution en eau potable sur le territoire.

Quelques interconnexions existent entre les différents syndicats soit pour un renforcement d'approvisionnement (habituel) soit pour une sécurisation (en cas de pénurie). Toutefois, les communes de Belmont-de-la-Loire, Ecoche et Saint-Germain-la-Montagne ne disposent d'aucune interconnexion et sont donc totalement indépendante. Des difficultés de disponibilité de la ressource en eau sont d'ailleurs observées sur la commune de Belmont-de-la-Loire notamment.



D'après le schéma départemental d'alimentation en eau potable, le bilan besoins/ressources est globalement satisfaisant excepté sur les communes en régie communale (Mars, Cuinzier, Arcinges, Le Cergne, Ecoche, Belmont-de-la-Loire et Saint-Germain-la-Montagne) qui présentent des déficits de ressource en raison de la vulnérabilité des sources (assèchement en période d'étiage, problème de qualité de la ressource).

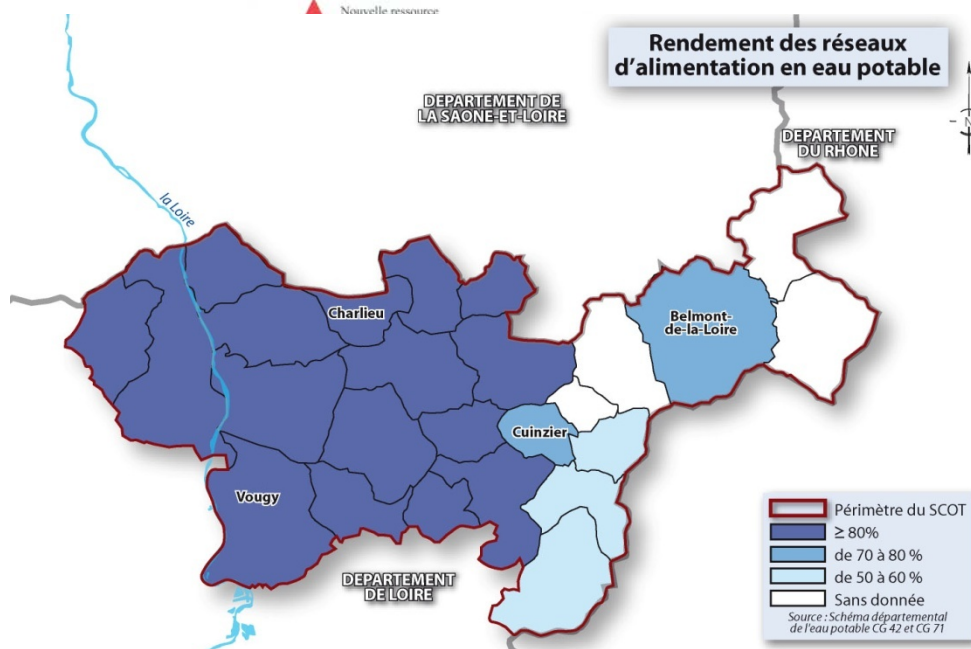
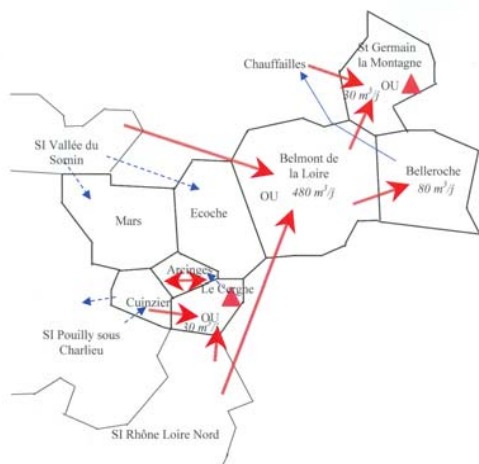
Le schéma départemental propose alors certains aménagements permettant d'améliorer l'alimentation en eau potable et de couvrir les besoins à l'horizon 2015 (cf. schéma) :

- Recherche éventuelle de nouvelles sources sur Le Cergne ou Saint-Germain-la-Montagne.
- Interconnexion de secours de Belmont-de-la-Loire avec le syndicat de la Vallée du Sornin ou le syndicat Rhône Loire Nord.
- Interconnexion permanente entre le syndicat de la vallée du Sornin avec les communes de Mars et Ecoche.
- Interconnexion permanente entre le syndicat de Pouilly-sous-Charlieu et Cuinzier.

Le rendement des différents réseaux d'alimentation en eau potable est relativement bon, notamment sur le Pays de Charlieu où les rendements sont supérieurs à 80%.

**Schéma départemental d'alimentation en eau potable en cours de révision**

SECTEUR MONTAGNE BEAUJOLAISE  
SOLUTIONS POUR AMÉLIORER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

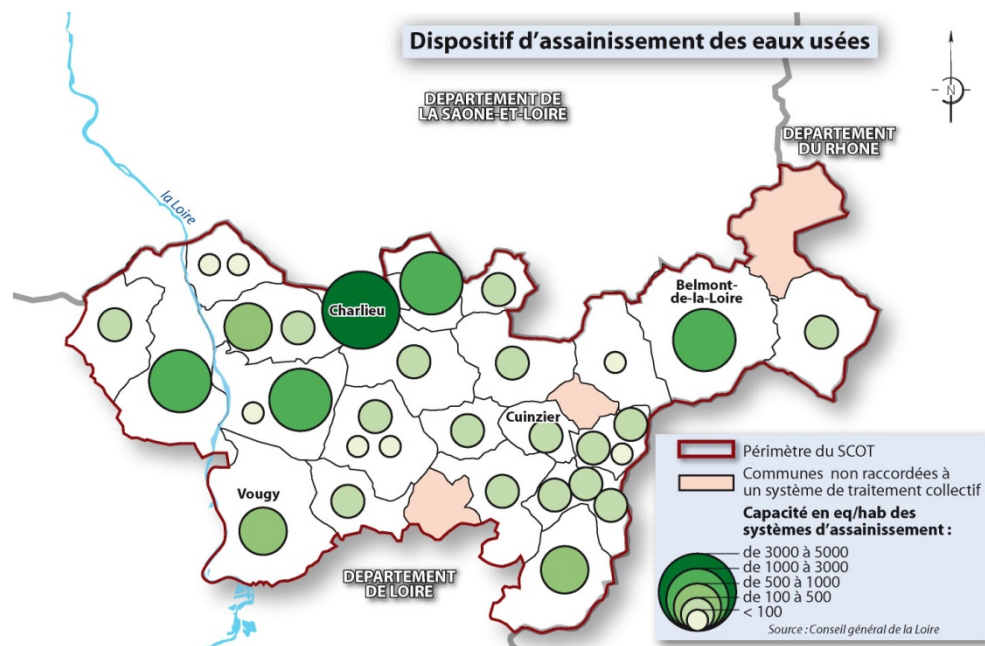


**2.4 - L'assainissement**

Une très grande majorité des communes dispose d'un raccordement à un dispositif de traitement des eaux usées (seulement 3 communes ne sont pas raccordées à un dispositif de traitement collectif). La part d'assainissement non collectif est relativement importante (estimation non communiquée) en raison de la grande dispersion de l'habitat et de la topographie. Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif est confié au Syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée du Sornin et à la Communauté de Commune du Pays de Charlieu.

Les stations d'épuration dont les capacités sont les plus importantes (>1000 équivalents/habitants) se situent dans la vallée du Sornin et dans le val de Loire où la densité urbaine est la plus importante. L'ensemble des stations d'épuration présente des fonctionnements corrects. Les quelques dysfonctionnements observés sont liés à une insuffisance des systèmes de collecte et d'épuration des effluents domestiques. Des travaux sont envisagés pour mettre aux normes la station d'épuration de Charlieu. Aucun autre projet d'amélioration ou de raccordement n'est recensé à ce jour.

Sur le territoire, environ la moitié des communes ont réalisé leur zonage d'assainissement.



## 2.5 - Les politiques publiques en cours

### 2.5.1 - La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La Directive Cadre sur l'Eau de 2000 établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe des échéances et des objectifs de bon état qualitatif et quantitatif pour les masses d'eau souterraines et superficielles. Elle impose également de veiller à la non dégradation de la ressource.

L'état des lieux, qui constitue la première étape, contribue à la mise en évidence des enjeux importants du bassin et à organiser la construction du plan de gestion et la définition du programme de mesure.

La Directive Cadre sur l'Eau prévoit également d'ici 2009, la réalisation d'un plan de gestion définissant les objectifs à atteindre en 2015 et d'un programme d'actions. Les SDAGE devront être mis à jour avant 2009.

L'état des lieux du bassin Loire-Bretagne amène en évidence que les objectifs de qualité des eaux superficielles et souterraines ne seront pas atteints d'ici 2015, en raison des usages de l'eau : agriculture, industrie, ...

### 2.5.2 - Le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Loire

Le territoire du SCOT du Bassin de vie du Sornin est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne pour les affluents de la Loire qui a été adopté le 15 octobre 2009 pour tenir compte des nouvelles dispositions de la loi cadre sur l'eau, notamment des plans de gestion qui fixeront les objectifs de bon état écologique des milieux aquatiques à atteindre pour 2015. Le SDAGE Loire-Bretagne, définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques pour la période de 2010 à 2015.

Les 15 orientations fondamentales du SDAGE Loire Bretagne sont :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique
- Maîtriser la pollution par les pesticides
- Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant l'environnement
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides et la biodiversité

- Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Réduire le risque d'inondations par les cours d'eau
- Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône Alpes est en cours d'élaboration sur près de 4000 km<sup>2</sup> et 290 communes. Il concerne 4 communes du territoire (Le Cergne, La Gresle, Sévelinges et Vougy).

### *2.5.3 - Les contrats de rivière*

Le contrat de rivière est un engagement technique et financier entre les maîtres d'ouvrages locaux et les partenaires financiers sur un programme d'actions concertées, pour la réhabilitation et la valorisation des milieux aquatiques sur un périmètre donné. Deux contrats de rivière sont en cours d'élaboration sur le territoire :

#### *Le contrat de rivière du Sornin :*

La superficie du territoire concernée par ce contrat est de 615,25 km<sup>2</sup>, avec 53 km de cours d'eau pour le Sornin et 299 km de cours d'eau avec l'ensemble des affluents. Ce contrat regroupe 51 communes réparties sur trois départements : la Loire (16 communes), le Rhône (6 communes) et la Saône-et-Loire (29 communes).

Les enjeux du bassin qui seront traités dans de ce contrat sont :

- maintenir et restaurer la qualité des milieux aquatiques :
  - o favoriser la reprise de la ripisylve,
  - o améliorer la qualité de l'eau dans la traversée des principales agglomérations,
  - o favoriser le soutien d'étiage,
  - o limiter le développement des espèces invasives,
  - o optimiser la qualité piscicole des cours d'eau,
- protéger les biens et les personnes :
  - o sensibiliser au risque et limiter les impacts des inondations,
  - o favoriser la reprise de la ripisylve,
- concilier les usages :
  - o pérenniser les prélèvements pour l'AEP,
  - o améliorer la gestion des prises d'eau et des plans d'eau,
  - o renforcer l'attrait touristique (promenade, pêche...).

Ce contrat de rivière a été approuvé le 30 novembre 2007. Actuellement les actions relatives à la réhabilitation et la valorisation du cours d'eau sont en cours.

#### *Le contrat de rivière Rhins-Rhodon-Trambouze*

Ce contrat de rivière est composé de trois bassins versants : les bassins du Rhins (61 km) qui prend sa source dans les Monts du Beaujolais à 800 m d'altitude. Il comporte des affluents de taille notable comme la Trambouze, le Gand ou le Raçonnet. Ces trois cours d'eau sont des affluents en rive droite de la Loire. La surface couverte par le contrat de rivière est de 570 km<sup>2</sup>.



Ce contrat de rivière regroupe des communes rhodaniennes (17) et des communes ligériennes (31 communes dont 3 inscrits dans le périmètre du SCoT de la Loire).

Ce contrat de rivière fait suite à un premier contrat "Rhins-Trambouze" (1992-2001). A la suite de ce contrat, une étude-bilan a été réalisée et a mis en relief les points forts (gestion, entretien de la ripisylve,...) et les points faibles (assainissement, absence de structure porteuse...) du premier contrat. Ce contrat a été mis en place afin de maintenir la dynamique des investissements en matière d'assainissement et des aménagements sur le bassin versant, approfondir les connaissances et le partenariat sur la base d'une concertation.

Les enjeux de ce bassin qui seront traités dans ce contrat sont :

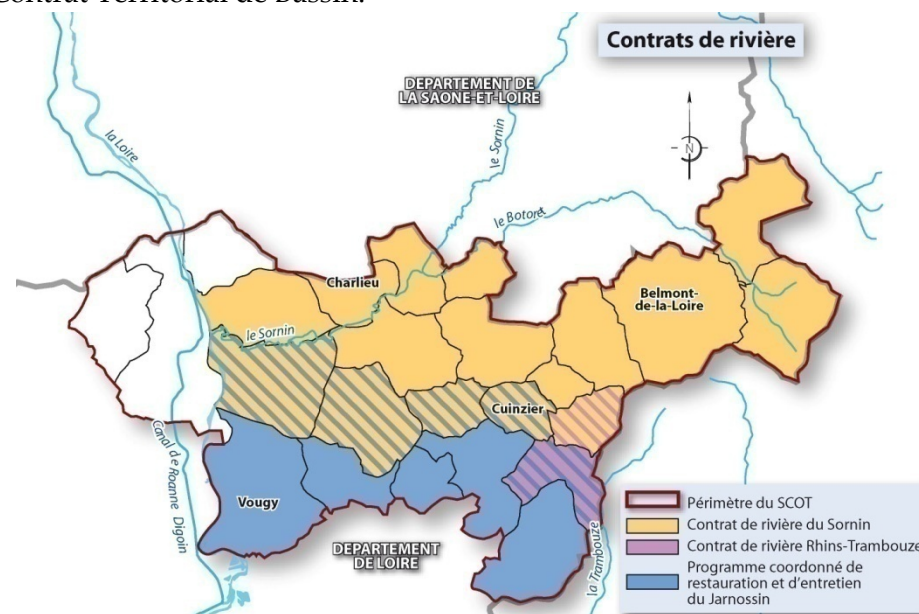
- restaurer la fonction écologique des milieux :
  - o améliorer la qualité des eaux et des écosystèmes
  - o restaurer la continuité longitudinale des cours d'eau
- gérer le risque d'inondation :
  - o préserver les champs d'expansion naturels des crues
  - o amplifier la concertation amont-aval
- garantir l'ensemble des usages actuels et futurs :
  - o optimiser la gestion quantitative de la ressource
  - o pérenniser la vocation du lac des sapins en traitant la pollution
  - o satisfaire l'usage halieutique en favorisant le retour de la faune piscicole
  - o recenser et gérer les zones humides

- conforter la communication
  - o renforcer l'animation des politiques locales de gestion de l'eau auprès des élus
  - o consolider l'image de la rivière auprès des riverains
  - o coordonner et suivre la politique locale

Ce contrat de rivière devrait être approuvé dans le courant de l'année 2010.

Un Programme Coordonné de Restauration et d'Entretien du Jarnossin et de ses affluents, prévu de 2000 à 2006, a été mis en place sur le bassin du Jarnossin. Cette opération était coordonnée avec le Conseil Général de la Loire et l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Elle avait pour objectif d'approcher de manière globale et cohérente la rivière et les espaces associés, d'assurer un fonctionnement correct des cours d'eau quant aux aspects qualité et écoulement et faciliter la réalisation d'un entretien régulier. Ce programme est en cours d'évaluation afin de donner des pistes de réflexion quant à la mise en place d'un nouveau programme qui pourrait prendre la forme d'un Contrat Territorial de Bassin.



## 2.6 - Pressions anthropiques et enjeux

Les pressions qui s'exercent sur la qualité de la ressource en eau sont principalement d'origine domestique (assainissement) et agricole (effluents d'élevage), bien que de nombreux efforts de traitement aient été réalisés au cours des dernières années.

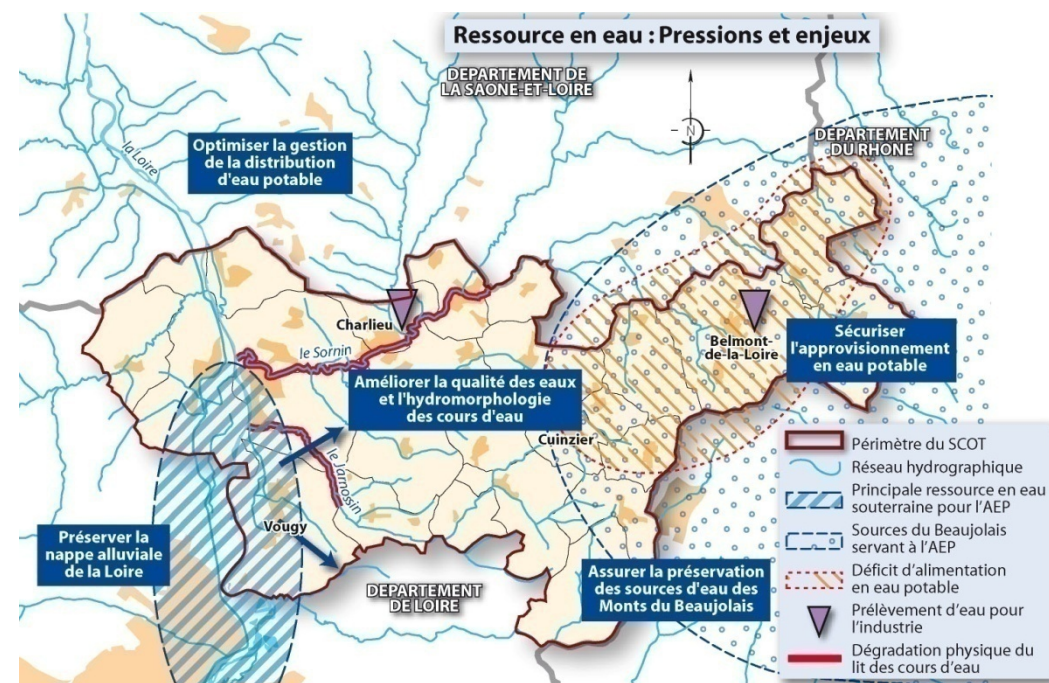
Une autre pression d'ordre quantitatif s'exerce par le biais de l'alimentation en eau potable. En effet, les deux principales ressources servant à l'alimentation en eau potable sont relativement vulnérables. La nappe de la Loire présente des problèmes de qualité mais également de disponibilité avec l'enfoncement du lit de la Loire. Les sources du Beaujolais présentent également des problèmes de qualité et de disponibilité en période d'étiage.

La qualité des eaux superficielles et souterraines pour l'alimentation en eau potable pourra être préservée avec :

- la protection des zones de captages d'alimentation en eau potable
- la diminution des pollutions d'origine agricole et domestique,
- l'amélioration des dispositifs d'assainissement des eaux usées et la mise en place de Système Public d'Assainissement Non Collectif.

De même, la préservation des zones humides ainsi que l'amélioration de la morphologie des lits des cours d'eau participeront à la qualité des milieux aquatiques.

Concernant l'aspect quantitatif, de nouvelles ressources seront probablement à rechercher, mais la question éventuelle d'un conditionnement du développement des communes en fonction de la disponibilité de la ressource devra être posée. En effet, les interconnexions ne peuvent être envisagées que dans l'optique d'une sécurisation de l'approvisionnement et non pour une utilisation permanente en raison des surcoûts qu'elles entraînent (extension des réseaux dans un secteur topographique accidenté). L'enjeu du SCOT sera donc de veiller à l'adéquation de la ressource avec les besoins futurs du territoire ainsi qu'à la conciliation de tous les usages de cette ressource.



### 3 - LES RESSOURCES NATURELLES

#### 3.1 - La qualité de l'air

##### 3.1.1 - Le réseau de surveillance

Afin de surveiller les sources de pollutions et de connaître globalement la qualité de l'air sur le département de la Loire, l'Association de Mesures de la Pollution Atmosphérique de Saint Etienne et du département de la Loirea mis en place un réseau de surveillance de la qualité de l'air à partir de 11 stations dans la région stéphanoise et une station dans le Pays Roannais.

Aucune station de surveillance de la qualité de l'air n'est située sur le territoire du SCOT et les seuls éléments de mesure disponibles se trouvent dans le Plan Régional de la Qualité de l'Air correspondant au Pays Roannais.

Dans le Pays Roannais, la situation est satisfaisante pour le dioxyde de soufre et le dioxyde d'azote. Concernant l'ozone, des dépassements sont enregistrés durant 20 à 35 jours/an, notamment dans les zones rurales.

##### 3.1.2 - Les émissions de polluants

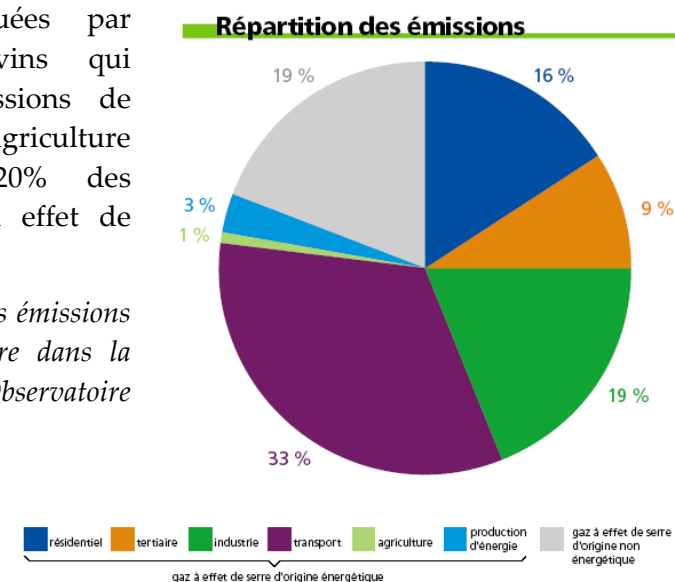
Sur le territoire du SCOT, les principales émissions de polluants proviennent essentiellement des transports routiers, des secteurs résidentiels/tertiaire, de l'agriculture et des activités. Toutefois, aucune entreprise émettant des rejets polluants importants n'est recensée sur le territoire ; les principales entreprises engendrant des émissions de polluants étant situées sur Roanne.

##### 3.1.3 - Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, sont principalement liées aux transports (33%) et au secteur résidentiel (16%).

Elles sont accentuées par l'élevage des bovins qui engendre des émissions de méthane. Ainsi, l'agriculture totalise environ 20% des émissions de gaz à effet de serre.

Source : Répartition des émissions de gaz à effet de serre dans la région Rhône Alpes. Observatoire de l'énergie 2006.



##### 3.1.4 - Les enjeux

Concernant la qualité de l'air, les principaux enjeux consistent à limiter l'exposition des populations au niveau des zones affectées par une mauvaise qualité de l'air (éloignement des principaux axes routiers en particulier) et à agir sur la réduction des émissions de polluants en diminuant les déplacements automobiles individuels (développement et usage des transports collectifs). Le SCOT devra également participer à la préservation des puits de carbone (forêts et prairies extensives en particulier) permettant de fixer ce dernier et de limiter les gaz à effet de serre.

## 3.2 - Occupation de l'espace et des sols

### 3.2.1 - L'espace agricole

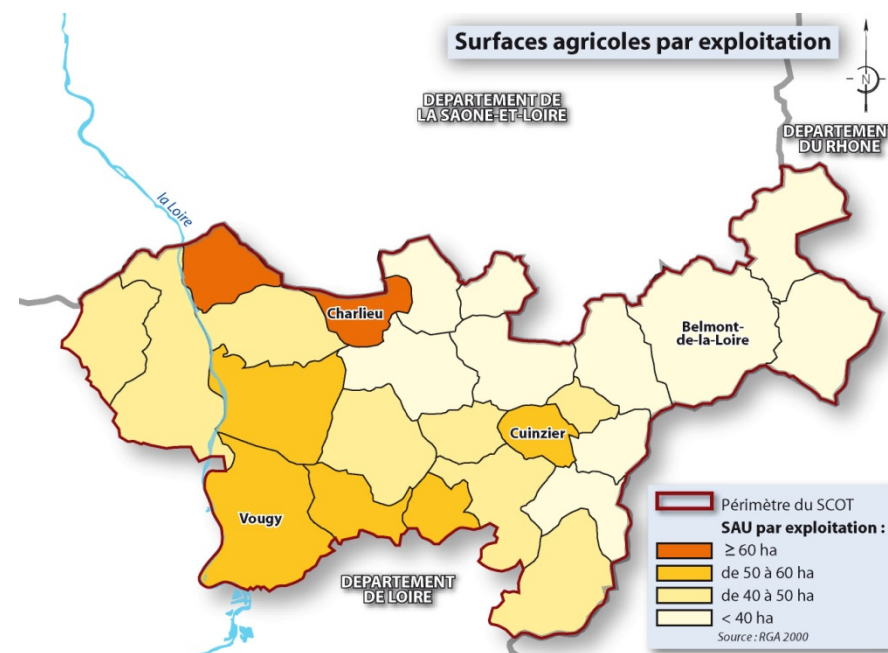
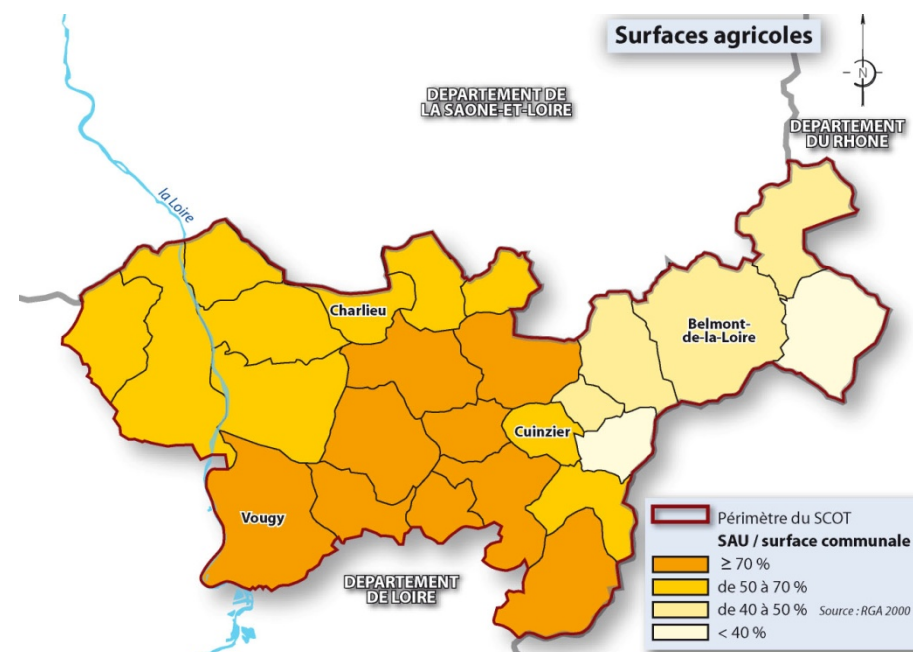
#### Les espaces et les exploitations agricoles

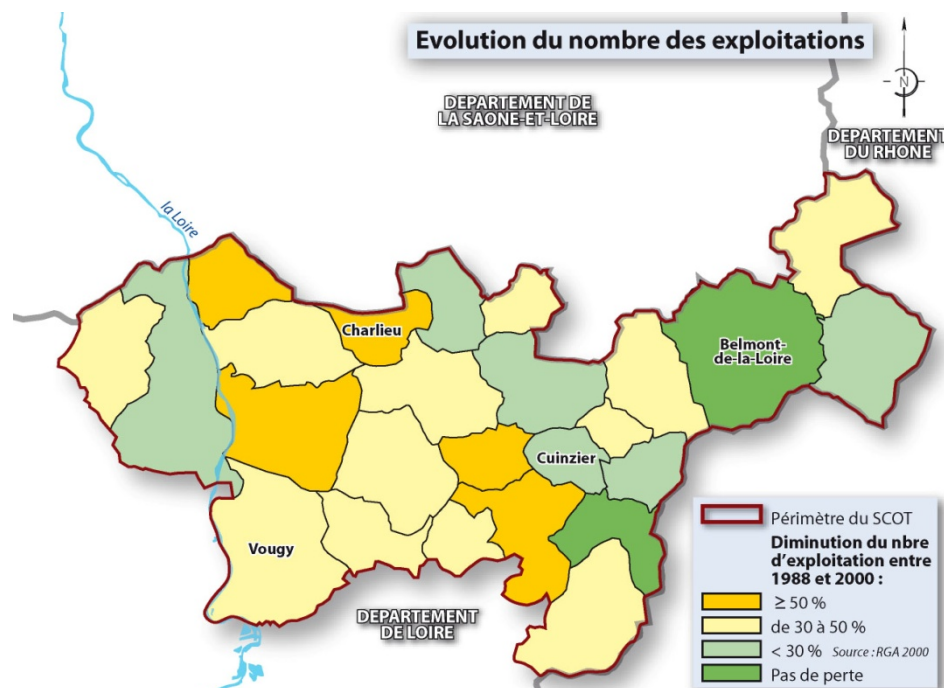
Les espaces présentant une vocation agricole occupent près de 62 % de la surface globale du territoire. Les surfaces toujours en herbe sont largement dominantes avec près de 84 % de la Surface Agricole Utilisée (SAU). Cette occupation du sol s'explique par le caractère hydromorphes des sols qui sont ainsi peu propices à la culture céréalière et à une topographie accidentée sur une large partie du territoire.

Les tendances nationales sur l'évolution du nombre d'exploitations et de leur taille s'observent également sur le territoire du SCOT du bassin de vie du Sornin. Il a été observé une perte d'une exploitation sur 3 entre 1988 et 2000. Toutefois, cette baisse du nombre d'exploitations n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, certaines communes ont vu leur nombre d'exploitations fortement diminuer (perte supérieure à 50 %) tandis que d'autres communes restent dans la moyenne nationale (33% d'exploitations en moins).

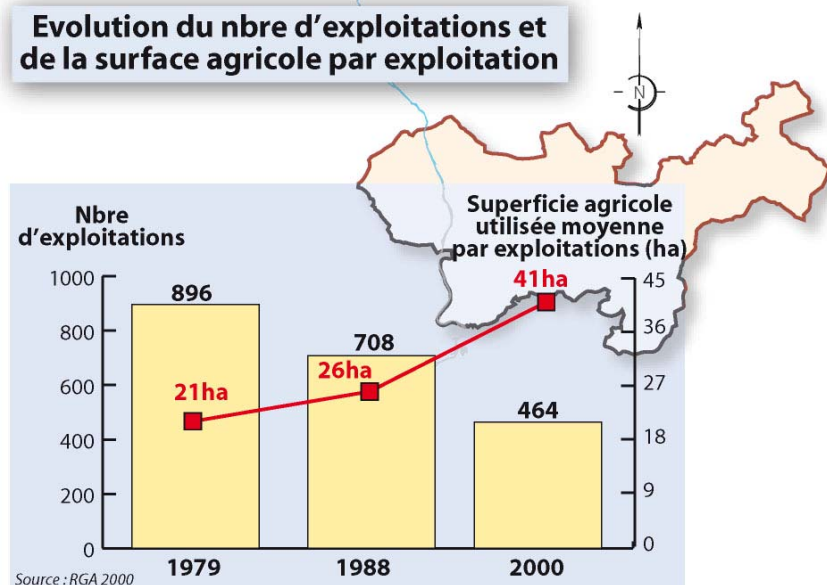
Deux communes ont toutefois conservé le même nombre d'exploitations ou ont vu leur nombre d'exploitation augmenter (Sevelinges : +13% et Belmont-de-la-Loire : 0%).

Parallèlement à cette baisse, la taille des exploitations a quant à elle augmenté. La surface agricole moyenne par exploitation est passée de 26 ha en 1988 à 41 ha en 2000. Cette surface moyenne est plus importante dans la vallée de la Loire avec des tailles d'exploitation supérieures à 40 ha. Les exploitations du territoire n'ont pas connu de remembrement récent.





### Evolution du nbre d'exploitations et de la surface agricole par exploitation



## Les pratiques agricoles

Les activités agricoles sont principalement orientées vers la pratique de l'élevage. La filière lait est peu présente et a été remplacée depuis 1988 par la filière viande bovine, principalement de race charolaise. Le fermage est prépondérant sur le territoire.

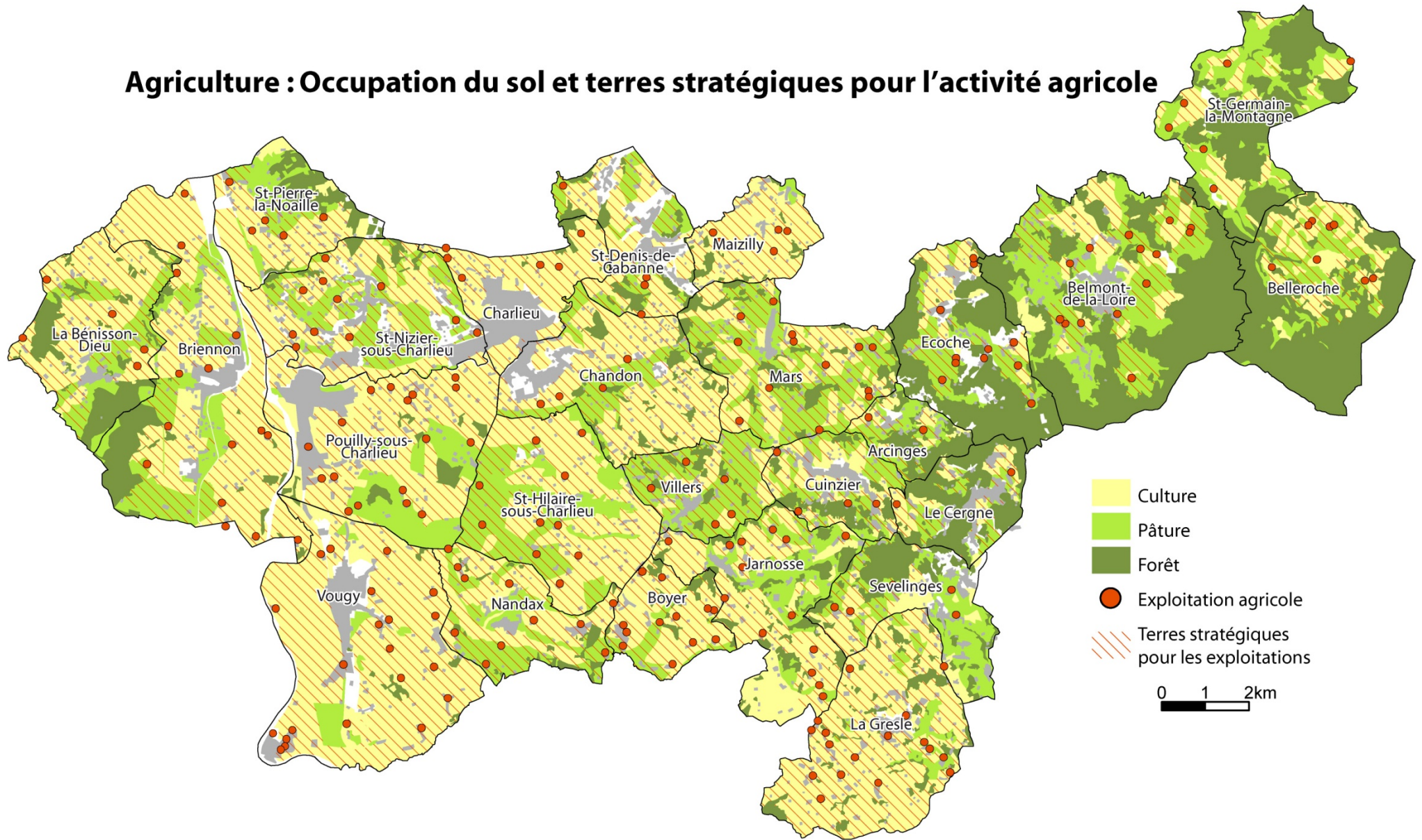
Deux entités agricoles se distinguent sur le territoire du bassin de vie du Sornin :

### - La plaine roannaise :

La plaine roannaise est une région agricole spécifique traditionnellement orientée vers la production de viande bovine charolaise et de lait. Les zones cultivées sont situées en bords de Loire, au droit des chambons (sols fertiles) tandis que les varences (sols hydromorphes) sont occupées par des prairies. L'herbe constitue l'essentiel du couvert. Les exploitations, comprises entre 60 et 75 ha sont de taille moyenne pour la plaine même si elles restent importantes sur le territoire du SCOT.

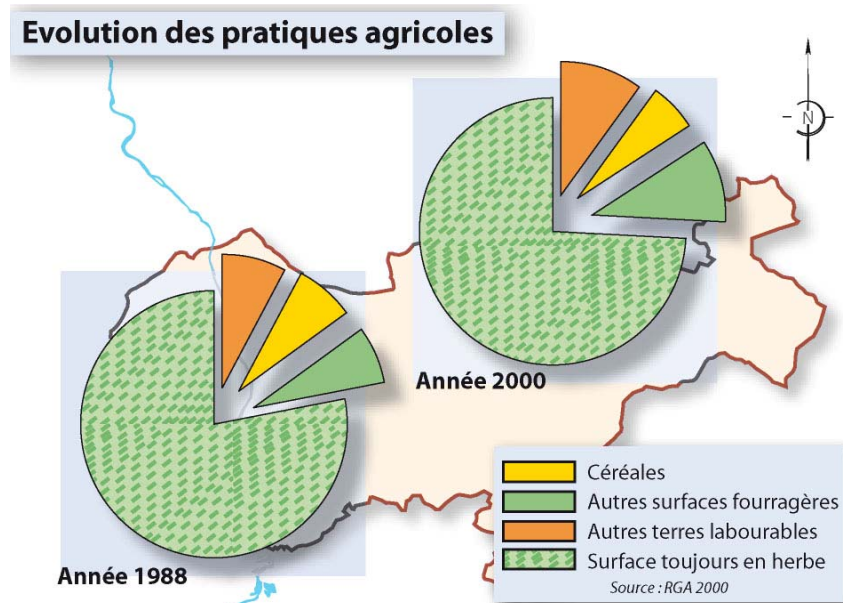
Situées en zone herbagère, elles accueillent des troupeaux constitués de 50 à 80 vaches et constituent des systèmes extensifs avec souvent moins de 1,4 UGB/ha. La culture de céréales comme le blé ou l'orge est utilisée essentiellement en autoconsommation et pour avoir de la paille pour la litière des animaux. Actuellement, on observe dans cette entité agricole une augmentation des surface et des exploitations de plus 100 ha, permettant ainsi d'augmenter le nombre de vêlage, autour d'une soixantaine tout en maintenant un chargement faible.

### Agriculture : Occupation du sol et terres stratégiques pour l'activité agricole



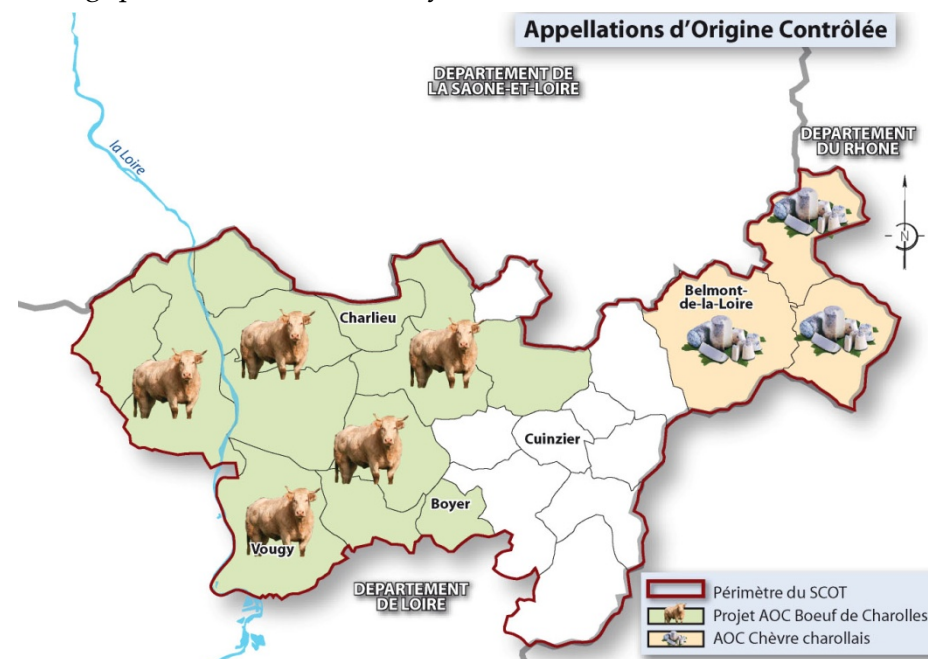
### - Les monts du Beaujolais :

Le climat que l'on rencontre dans les Monts du Beaujolais est favorable à la culture de l'herbe et au développement de la forêt. L'élevage laitier est dominant avec des petites unités : l'élevage viande se développe soit en production spécialisée, soit en deuxième production d'un atelier laitier. La prairie permanente est largement prédominante. Les terres cultivées sont rares et servent aux productions pour le bétail ensilage, maïs, blé. Les parcelles sont morcelées et de taille modeste (35 ha) en raison des conditions topographiques.



L'irrigation est peu utilisée, seule la commune de Vougy présente une surface irriguée de 24 ha.

Les élevages ovin et caprin sont en diminution depuis 1979 (baisse de 22 % pour les ovins et de 30 % pour les caprins). La filière avicole connaît une diminution (baisse de 70 %) depuis 1988 alors que l'ensemble du territoire est couvert par les Indications Géographiques Protégées (IGP) « Volailles du Charolais et Volaille du Forez ». Depuis le 21 janvier 2010, l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) fromage de chèvre Charolais a été reconnue par l'Institut National de l'Origine de la Qualité (INAO) et concerne les communes de Belmont-de-la-Loire, Belleruche et Saint-Germain-La-Montagne. Un autre projet est en cours de définition sur le territoire pour l'AOC bœuf de Charolles. En 2000, 70 exploitations produisaient sous un signe de qualité. L'agriculture biologique est marginale sur le territoire avec uniquement 20 agriculteurs « biologiques » recensés sur le Pays Roannais en 2006.



### Les actions mises en place

Le pays Roannais dispose depuis 2008 d'un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (SPADER) dont font partie les communes du territoire du SCoT. Ce projet a pour objectif une meilleure prise en compte de l'agriculture et des espaces ruraux dans le développement du pays Roannais à travers une série d'actions qui portent sur : la valorisation des ressources agricoles, la promotion de l'agriculture, et la favorisation de la gestion concertée des espaces agricoles.

### Enjeux

A l'échelle du territoire, l'agriculture présente un réel dynamisme avec le développement des productions agricoles et l'agrandissement constant des exploitations qui sont souvent suivis d'une modernisation et d'une rénovation des bâtiments. De plus, les systèmes de production sont en adéquation avec les potentialités naturelles du territoire.

Malgré des troupeaux et des surfaces encore modestes, la filière viande présente certains atouts sur le territoire : une région herbagère et relativement préservée du point de vue environnemental, un maillage commercial important (bouchers, négoce privé et coopératif, abattoirs à Roanne et à Charlieu), centre d'insémination artificielle à proximité, des structures d'élevage, des cheptels à bon niveau génétique et des signes de qualité.

En outre, situé dans une zone périurbaine, le territoire offre la possibilité de développer la transformation, la vente directe et le tourisme vert de proximité.

Néanmoins, des difficultés de reprise des exploitations d'élevage sont observées et la périurbanisation liée à la proximité de Roanne entraîne une consommation d'espace peu compatible avec les systèmes extensifs ; cette pression foncière étant toutefois plus importante sur le canton de Charlieu que sur celui de Belmont-de-la-Loire.

En raison des multiples rôles dévolus aux activités agricoles, notamment dans la préservation des paysages, dans l'activité économique, la biodiversité et la production carbonée, la préservation de l'espace agricole est un enjeu primordial. Il s'agira alors de :

- Limiter la consommation d'espace en lien avec l'urbanisation et les infrastructures afin de maintenir les systèmes extensifs.
- Prendre en compte la fonctionnalité des exploitations d'élevage dans le développement du territoire.
- Favoriser la transmissibilité des exploitations, la diversification des activités et des services, la mise en place de circuits de transformation et de circuits de commercialisation courts, le développement de chartes de qualité et la multiplication des démarches de traçabilité.

### 3.2.2 - L'exploitation des carrières

#### L'exploitation de carrières dans le département et sur le territoire

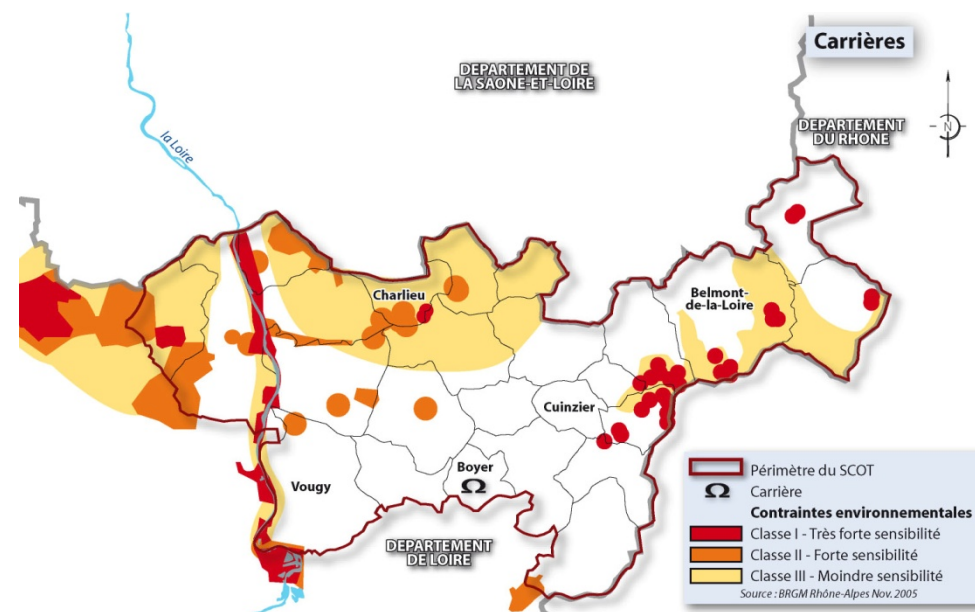
L'exploitation des carrières joue un rôle économique important dans le département de la Loire. En effet, entre 1973 et 1999, l'extraction de matériaux dans le département de la Loire était comprise entre 2,8 et 4,9 millions de tonnes dont plus de 90 % extraits pour la production de granulats (en 1999, la production de granulats s'élevait à 3,9 millions de tonnes dont 40% environ d'origine alluvionnaire).



La configuration géologique du département de la Loire offre une grande diversité de matériaux. Les ressources actuellement exploitées sont essentiellement des sables et des graviers, des granites, des argiles, des roches d'origine volcanique, du goro (granite en décomposition) et des roches d'origine métamorphique. Le calcaire, les marnes, les grès, le kaolin et la tourbe ne sont plus exploités. Malgré cette grande diversité d'origine des matériaux, le département de la Loire est déficitaire en granulats.

Le département de la Loire dispose d'un gisement de matériaux industriels non négligeable avec la bentonite (10 000 tonnes) et l'argile (334 000 tonnes en 1996 dont 33 % dans le Roannais). Le transport par route concerne plus de 95 % de la production en raison d'impératifs économiques et de l'absence d'alternative.

Le département de la Loire compte 45 carrières productives qui se répartissent en 18 carrières en roches dures, 15 carrières pour la production de sables et graviers et 12 carrières exploitant d'autres matériaux (argile, calcaire). Deux carrières sont recensées sur le territoire du SCOT : une sur la commune de Boyer (exploitation de goro de 3 ha) et une autre sur la commune de Vougy (gravière). D'anciennes carrières sont encore visibles sur le territoire (St Denis-de-Cabanne) et un marché de revente de la pierre jaune de Charlieu existe. Des exploitations de granulats, actuellement terminées, ont été réalisées dans le passé dans le lit de la Loire, sur les communes de Briennon, Pouilly et Saint-Pierre la Noaille.



### Le schéma départemental des carrières de la Loire

Les objectifs du schéma départemental des carrières visent à promouvoir une utilisation économe et rationnelle des matériaux en réservant les matériaux alluvionnaires afin de réduire leur consommation, en privilégiant l'utilisation de matériaux de carrières de roches massives, en privilégiant l'utilisation du "co-produit" et en favorisant l'usage des matériaux de substitution ou de recyclage.

- privilégier les intérêts liés à la fragilité et à la qualité de l'environnement, en préservant les espaces protégés, en protégeant les cours d'eau et les ressources en eau souterraine,
- promouvoir les modes de transport les mieux adaptés et une meilleure gestion des modes d'approvisionnement et de la ressource,

- réduire l'impact des extractions sur l'environnement et améliorer la réhabilitation et le devenir des sites, en réduisant les extractions effectuées hors d'un cadre réglementaire, en diminuant les nuisances occasionnées par le fonctionnement des carrières.

### Enjeux

Le territoire présente de nombreuses zones favorables ou potentiellement favorables à l'exploitation des sables, des graviers alluvionnaires et de l'argile.

Le département de la Loire étant déficitaire en matériaux, l'enjeu est de permettre les activités de carrière sur le territoire tout en contrôlant et limitant leurs incidences sur l'environnement : préservation des espaces naturels et de la ressource en eau, circulation des poids lourds en dehors des villages, ...

### 3.2.2 - La pollution des sols

D'après les bases de données (BASOL et BASIAS) du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, le territoire du SCOT compte :

- un site pollué à Charlieu correspondant à une ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Ce site a été traité et ne présente actuellement aucune restriction d'usage et est actuellement utilisé par les entreprises EDF/GDF.
- 9 anciens sites industriels (susceptibles d'être à l'origine de pollution des sols) sur les communes de Pouilly sous Charlieu (atelier, dépôt, station, usine), Charlieu (usine à gaz, atelier), Ecoche (dépôt), Belleroche (dépôt), Benisson-Dieu (dépôt).

## 3.3 - La maîtrise de l'énergie

### 3.3.1 - La production d'énergie

#### La production d'énergie primaire

En région Rhône-Alpes, la majorité de l'énergie primaire provient de l'électricité nucléaire (88%), 9% de l'hydraulique et de l'éolien et 3% des énergies renouvelables thermiques (Observatoire de l'Economie de l'Energie et des Matières Premières - 2006).

#### Le potentiel de développement des énergies renouvelables

La région Rhône Alpes apparaît comme leader national pour la production d'énergie renouvelable. La présence de deux grands fleuves (le Rhône et la Loire) a permis à la région de développer une industrie hydraulique produisant 42% de l'énergie hydraulique en France.

#### Le potentiel éolien

Deuxième pays européen par ses ressources en vent, la France reste néanmoins un petit producteur d'électricité d'origine éolienne. La France se situe en 2009 au septième rang européen avec 4 492 MW installés (l'Allemagne possède 35 159 MW) et l'électricité éolienne en France représente 1,5% de la consommation électrique. Cependant, l'essor de l'éolien en France est une réalité et le potentiel de développement reste fort. En 2009, le parc éolien français avait une puissance de 7,6 TWh soit 2 TWh de plus qu'en 2008 (+ 33%).

En 2009, la région Rhône Alpes comptait 96 éoliennes (41 en Ardèche et 55 en Drôme) offrant une puissance de 138 MW.

En 2009, il n'existe aucun parc éolien sur le département de la Loire, mais certains secteurs comme le Pilat, le Haut Forez et les monts du Beaujolais intéressent de plus en plus les promoteurs et un schéma éolien de la Loire est en cours de réalisation.

### Le gisement solaire

La filière solaire se décompose selon deux procédés : le solaire photovoltaïque et le solaire thermique. Dans le département de la Loire, les deux procédés (solaire photovoltaïque et solaire thermique) sont présents. En 2006, 133 générateurs photovoltaïques (soit 308 kW/m<sup>2</sup>) et 1080 installations solaires thermiques (soit 7809 m<sup>2</sup>) ont été installés, permettant ainsi une économie de 3 200 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Sur le territoire du SCoT, 74 installations solaires sont recensées (Source : Héliose).

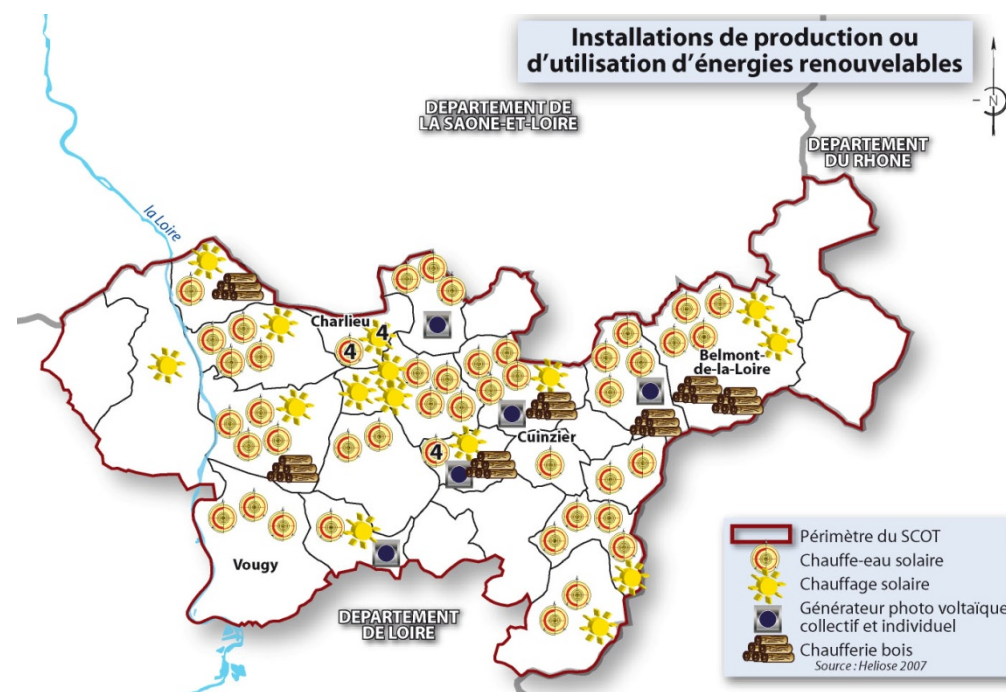
### La filière bois-énergie

Le bois-énergie consiste en la valorisation énergétique des sous-produits forestiers (branchages, petits bois, etc..) et industriels (écorces, sciures, copeaux..). En Europe, la production de bois-énergie pour l'année 2000 était de 47,3 millions Tep. Cette production est principalement destinée à des usages thermiques (85%). La part de la filière bois-énergie dans la production d'énergie primaire de l'Union Européenne correspond à 6,3% mais ne couvre que 2 % de la consommation d'énergie totale. Le bois énergie représente 54% de la production d'énergie primaire à partir des énergies renouvelables. La France, la Suède, la Finlande, et l'Allemagne sont les plus gros producteurs de bois-énergie.

La France est le premier producteur européen de bois-énergie avec un taux de boisement de 28%. En 2005, la filière bois énergie assurait la production de 8 738 ktep dont 7 419 ktep d'énergie thermique. Entre 2000 et 2005, 1423 chaufferies dont 1042 chaufferies dans le secteur collectif ou tertiaire et 381 chaufferies industrielles ont été installées.

Une étude effectuée par le CRPF Rhône Alpes en 2006 a démontré que 2 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires peuvent être prélevés dans les forêts privées de la région soit 80% de la ressource supplémentaire de la région pour l'approvisionnement de l'industrie des bio-carburants et des chaufferies collectives ou particulières. Dans le département de la Loire, cette étude a montré que de 10 000 à 100 000 m<sup>3</sup> supplémentaires pourraient être prélevées. En 2006, 350 chaufferies à bois ont été recensées sur le territoire départemental soit une puissance d'environ 19 400 kW.

Sur le territoire du SCOT, 7 chaufferies à bois sont recensées.



### Le Biogaz

Le bio-gaz est produit par la dégradation de la matière organique (déchets ménagers ou d'origine animale). Composé majoritairement de méthane et de gaz carbonique qui constitue une source d'énergie renouvelable.

En Europe, 5,9 millions de tep ont été produits en 2007. Le gisement des décharges est actuellement le plus exploité avec la production de 3 172,7 ktep. La croissance de la production d'énergie primaire été de 15,9% entre 2004 et 2005. Cette augmentation a profité à la production de biogaz agricole (+58%) et au biogaz de décharge (12,8%).

En France, la production de chaleur issue du biogaz provient principalement du traitement des boues de stations d'épuration des eaux usées urbaines (54%) et des déchets industriels (31%). La production était évaluée à 310 ktepen 2009, plaçant la France à la cinquième place Européenne. Le biogaz est faiblement exploité malgré un potentiel de production estimé entre 600 et 800 ktep/an.

Le futur centre d'enfouissement technique de Saint-Priest-la-Roche sera équipé d'un procédé de méthanisation permettant de récupérer l'énergie produite.

### La géothermie

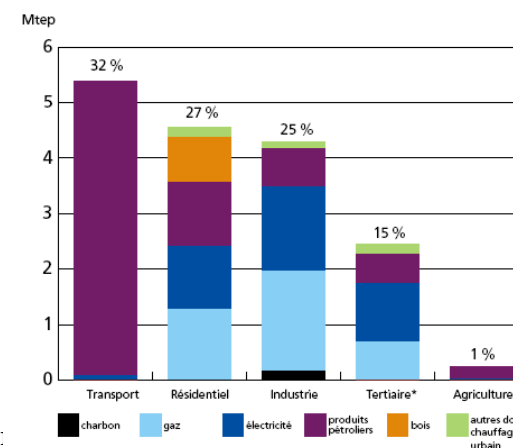
La géothermie est la 4<sup>ème</sup> source de production d'électricité par énergie renouvelable dans le monde après l'hydraulique, la biomasse et l'éolien. La géothermie basse énergie est présente dans de nombreuses régions du globe. La France présente une forte potentialité pour cette ressource, même si elle reste peu exploitée (65 installations).

Depuis 1998, la production d'énergie thermique s'est stabilisée avec une moyenne annuelle de 130 ktep. Dans le département de la Loire et sur le territoire du SCOT, aucune installation n'est connue.

### 3.3.2 - La maîtrise des consommations énergétiques

En Rhône-Alpes, les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont les transports, le résidentiel (chauffage essentiellement), l'industrie et le tertiaire.

*Consommations finales par secteur en 2002  
(Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre de Rhône Alpes)*



Les déplacements énergétiques du secteur des transports.

Concernant le secteur résidentiel, le territoire est marqué par une forte prédominance de maisons individuelles (80% de logements individuels sur les cantons de Charlieu et de Belmont) et de logements anciens (57% des logements des cantons de Charlieu et de Belmont ont été construits avant 1949), notamment en milieu rural, qui entraînent de fortes consommations et déperditions énergétiques en raison de leur faible isolation thermique.

### *3.3.3 - La politique énergétique internationale et nationale*

#### **La politique internationale**

Pour lutter contre le réchauffement climatique, deux accords majeurs, la convention climat à Rio en 1992 et le protocole de Kyoto en 1997, ont été adoptés par la communauté internationale.

La convention climat avait pour objectif de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui aurait limité toute perturbation dangereuse pour l'homme.

Le protocole de Kyoto fixe des objectifs quantitatifs pour les pays signataires. Ces engagements devraient permettre aux pays industrialisés de réduire de 5,2% leurs émissions des principaux gaz à effet de serre par rapport à leur niveau de 1990, pour la période de 2008-2012.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'union européenne s'est engagée à réduire globalement d'ici 2008-2012 ses émissions à gaz à effet de serre de 8%.

#### **La politique européenne**

L'Union Européenne a défini en 2000 un Programme Européen sur le Changement Climatique (PECC) et des objectifs à plus long terme : une réduction des émissions de 15 à 30% d'ici 2020 et de 60 à 80% d'ici 2050.

Ce programme définit également des mesures transversales et sectorielles (transport, bâtiments, industrie et énergie) qui permettraient à l'Union Européenne d'atteindre ses objectifs de réduction. Dans le PECC, son potentiel de réduction d'émissions de gaz à effet de serre de l'union Européenne serait de 578 à 696 milliards de tonnes équivalents CO<sub>2</sub>.

#### **La politique française**

Suite au protocole de Kyoto, la France a adopté, en janvier 2000, un Plan National de Lutte contre le Changement Climatique, renforcé en 2004 par la Plan Climat.

Ces différents programmes doivent permettre à la France de stabiliser en 2008-2012 ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de celles de 1990, soit 590 millions de tonnes équivalents CO<sub>2</sub>. Cela correspondrait à une réduction de 10% des rejets si la France ne mettait pas en œuvre ces programmes.

Le Plan National de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC) définit une stratégie nationale axée sur des actions domestiques. Ce plan répartit l'engagement national de stabilisation en attribuant des objectifs différenciés par secteurs : transports, bâtiments, énergie, industrie, agriculture, déchets.

Le Plan Climat 2004 est un plan d'action par secteur en complément du PNLCC qui doit permettre à la France d'atteindre les objectifs du protocole de Kyoto.

Dans le secteur du transport, il fixe un taux d'incorporation de biocarburants de 5,75% en 2008, de 7% en 2010 et 10% en 2015.

Pour le bâtiment, il prévoit une proportion des constructions neuves ayant recours aux énergies renouvelables de 15%, d'étendre les diagnostics de performance énergétique aux locations.

Pour l'énergie, la stratégie de la France est définie par la loi n°2005-781 de programmation et d'orientation de la politique énergétique du 13 juillet 2005. Cette politique se fonde sur :

- la promotion des économies d'énergie,
- le développement des énergies renouvelables (+50% d'énergie thermique et 21 % d'énergie électrique),
- une nouvelle impulsion dans le domaine de la recherche et de l'innovation,
- une option nucléaire laissée ouverte.

Dans le cadre de la loi Grenelle I, la France s'est engagée à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23% de la consommation d'énergie finale.

### *3.3.4 - Les enjeux liés à la maîtrise de l'énergie*

Concernant la maîtrise des consommations énergétiques, deux leviers d'action devront être envisagés dans le cadre du SCOT :

- Agir sur la réduction des déplacements automobiles. Etant donné la structure et la nature du territoire, la marge de manœuvre sera relativement limitée.
- Agir sur la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en développant des formes urbaines moins consommatrices en énergie et en réduisant les déperditions de l'habitat ancien.

Le territoire devra également rechercher à valoriser ses ressources locales, comme le bois ou le solaire, dans la production d'énergies renouvelables.

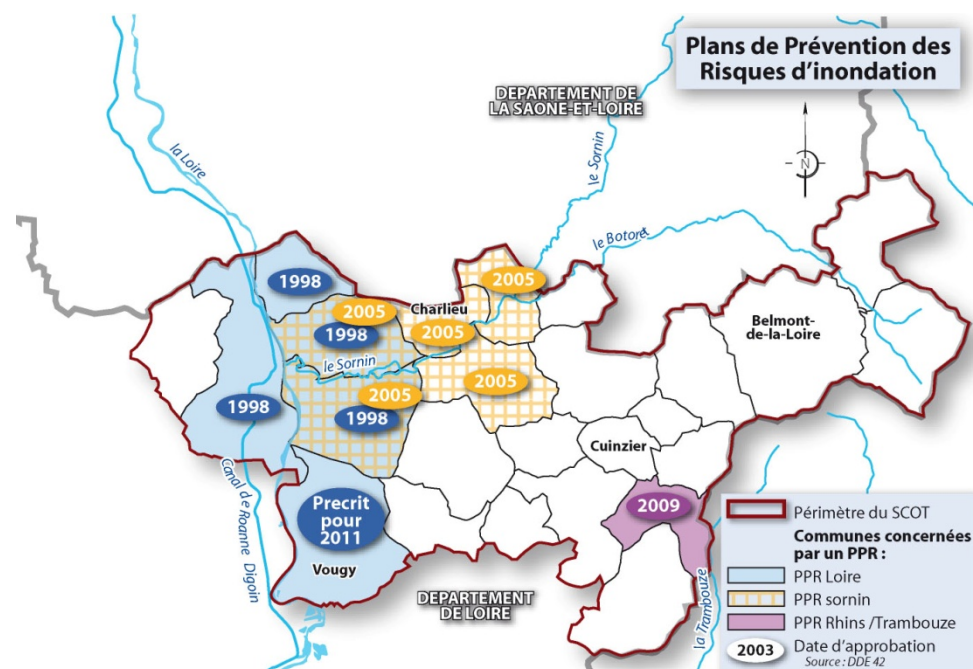
## **4 - LES RISQUES ET LES NUISANCES**

### **4.1 - Les risques naturels**

#### *4.1.1 - Les risques d'inondation*

Le risque d'inondation est très présent sur le territoire et relativement bien connu. Ces risques sont principalement liés au débordement :

- de la Loire : Le développement des crues est généralement rapide. La topographie des bassins versants et le type de pluie provoquant les crues induisent des concentrations rapides d'eau dans les cours d'eau générant ainsi des crues violentes. Un plan de prévention des risques d'inondation existe pour l'ensemble des communes concernées. A noter que le PPR Loire aval du barrage de Villerest à Vougy a été annulé en 2006 et fait l'objet d'un contentieux sur la commune de Roanne, il sera de nouveau prescrit dans le courant de l'année 2011.
- du Sornin : Le plan de prévention des risques, approuvé en février 2005, concerne les communes de la partie aval de la vallée, de Saint-Denis-de-Cabanne à Pouilly-sous-Charlieu.
- du Rhins/Trambouze : Le plan de prévention des risques a été approuvé en décembre 2009. Il ne concerne que la commune de Sevelinges sur le territoire du SCOT.



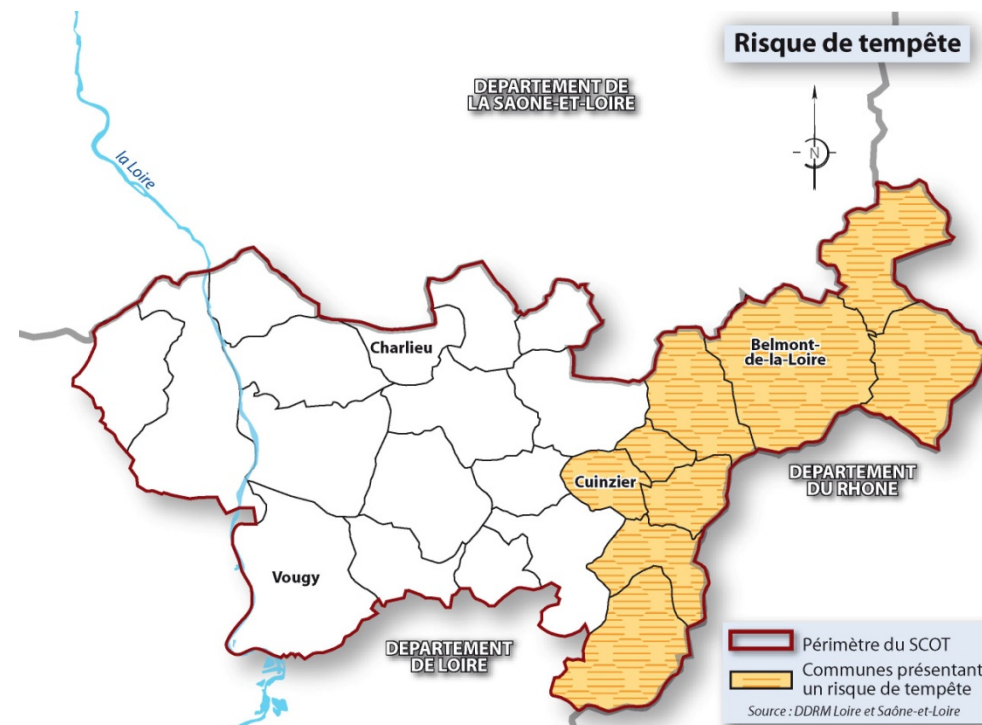
#### 4.2.2 - Le risque de mouvement de terrain

D'après le dossier départemental des risques majeurs du département de la Loire, aucune commune n'est concernée par le risque de mouvement de terrain. Néanmoins, certaines communes sont concernées par un risque moyen lié au retrait gonflement des argiles entraînant des prescriptions de construction : Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Maizilly, Villers, Boyer, Vougy et Jarnosse.

#### 4.1.3 - Le risque tempête

Suite à la tempête de décembre 1999, le Dossier Départemental des Risques Majeurs du département de la Loire traite à titre informatif ce risque. Les 9 communes situées dans les monts du Beaujolais sont

concernées par ces risques. Néanmoins, aucune maîtrise de l'urbanisation n'est préconisée vis-à-vis de ce risque.



#### 4.2.4 - Le risque de feux de forêt

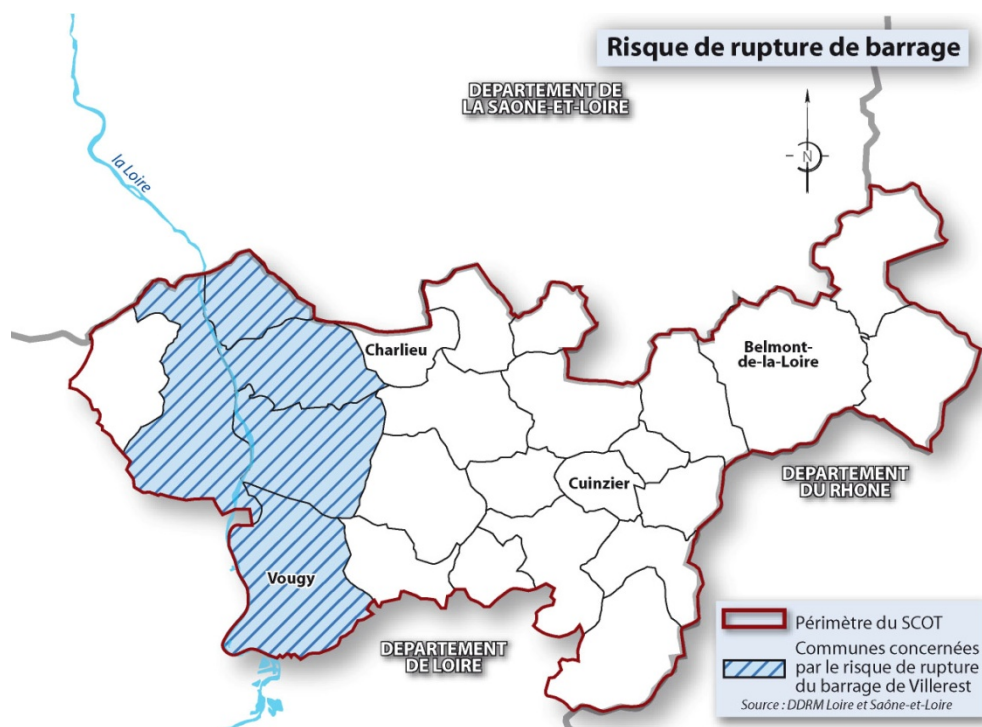
D'après le dossier départemental des risques majeurs du département de la Loire, aucune commune n'est concernée par le risque de feux de forêt.

#### 4.2.5 - Le risque sismique

D'après le dossier départemental des risques majeurs du département de la Loire (2007), le département est concerné par un aléa faible de risque sismique (accélération comprise entre 0.7 et 1.1 m/s<sup>3</sup>).

## 4.2 - Les risques technologiques

### 4.2.1 - Le risque de rupture de barrage



Il existe deux barrages classés grands barrages dans le département de la Loire et construits sur le fleuve Loire: le barrage de Grangent et le barrage de Villerest.

Le risque de rupture brusque et imprévue reste extrêmement faible. La situation de rupture paraît plutôt liée à une évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage. Cela souligne l'importance de la surveillance, de l'alerte et des plans de secours.

### 4.2.2 - Le risque nucléaire

D'après le dossier départemental des risques majeurs du département de la Loire, aucune commune n'est concernée par le risque nucléaire.

### 4.2.3 - Le risque industriel

D'après le dossier départemental des risques majeurs du département de la Loire, aucune commune n'est concernée par le risque industriel. Aucun établissement Seveso n'est recensé sur le territoire.

### 4.2.4 - Le risque lié au transport de matières dangereuses

D'après le dossier départemental des risques majeurs du département de la Loire, deux communes (Saint-Julien-de-Jonzy et Saint Edmond) sont concernées par le risque de transports de matières dangereuses en lien avec la présence d'une canalisation de gaz.

### 4.2.5 - Les enjeux liés aux risques naturels et technologiques

Excepté les risques d'inondation et ceux liés à la rupture de barrage, le territoire est peu soumis aux risques. Néanmoins, la prise en compte de ces derniers dans le cadre du développement urbain est indispensable pour limiter l'exposition des populations.

L'enjeu concerne également la limitation de l'aggravation des risques présents : limitation de l'imperméabilisation, préservation des champs d'expansion des crues, régulation des eaux de ruissellement,...

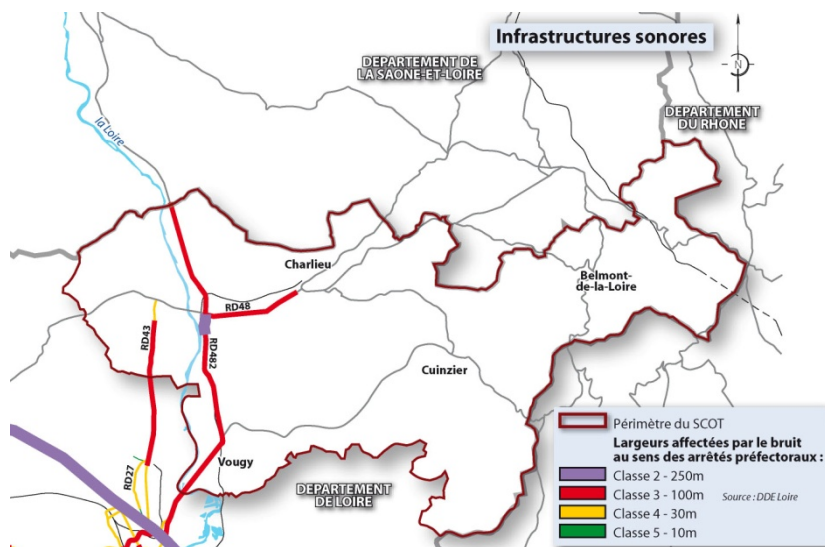


### 4.3 - Les nuisances acoustiques

Les infrastructures de transport représentent la principale source de bruit sur le territoire. L'arrêté préfectoral du 15 janvier 2002 classe les infrastructures selon la largeur des secteurs affectés par le bruit. Sept communes du territoire sont concernées par le secteur de nuisance lié à une infrastructure classée telle que la RD 43, la RD 482 et la RD 48.

Quelques activités (agricole ou extraction de matériaux) peuvent également générer des nuisances sonores localisées. Néanmoins, ces sources de bruit restent relativement localisées et l'ambiance acoustique du territoire est globalement peu dégradée en dehors des secteurs affectés par le bruit des infrastructures.

La prise en compte des zones de bruit dans les documents d'urbanisme (localisation des projets d'infrastructures vis-à-vis des habitations, positionnement des nouvelles zones urbaines par rapport aux infrastructures) est indispensable, afin d'une part, de limiter l'exposition des populations aux nuisances, et, d'autre part, d'assurer un confort acoustique aux habitants.



## 4 - La gestion des déchets

### 4.4.1 - La collecte des déchets

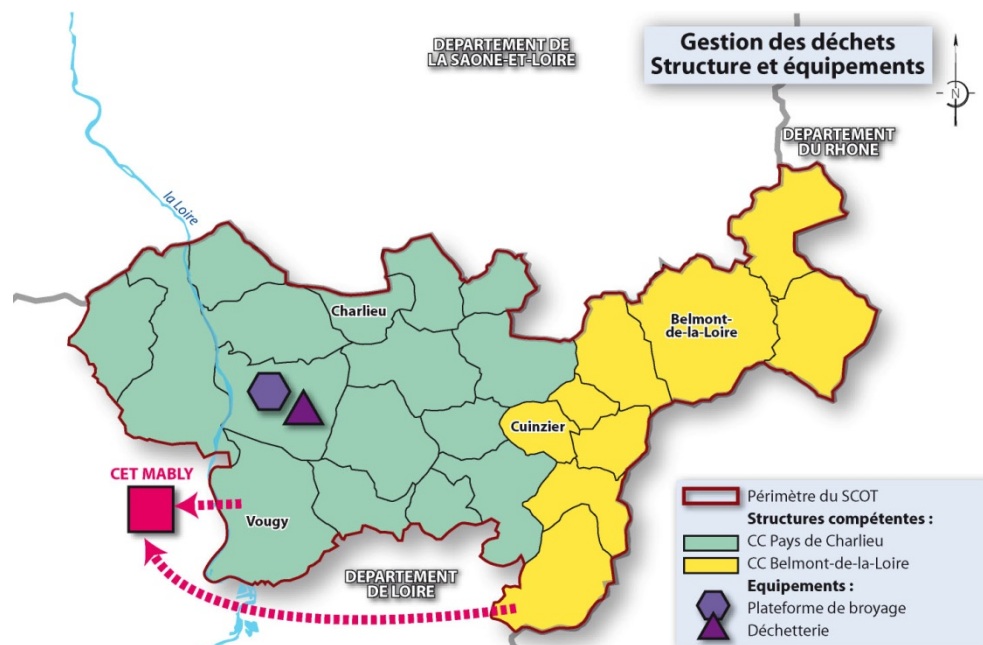
Sur le territoire du SCOT, 2 structures intercommunales disposent de la compétence de collecte des déchets.

La collecte des ordures ménagères s'effectue en moyenne une fois par semaine. Cette collecte se fait soit en porte à porte soit par des points de regroupement. En 2007, la Communauté de Commune du Pays de Charlieu a mise en place une redevance incitative afin d'optimiser la collecte en porte à porte et le circuit de ramassage. Les résultats de 2009 sont très satisfaisants : les ordures ménagères ont baissé de 41.19% entre 2007/2008 et de 10.53% entre 2008/2009 soit au total près de 1 963 tonnes d'ordures ménagères.

Concernant la collecte sélective, elle s'effectue par apport volontaire au niveau des déchetteries (collecte tri-flux). La seule déchetterie implantée sur le territoire se localise sur la commune de Pouilly sous Charlieu et permet de desservir plus de 17 000 habitants. Les emballages recyclables ont augmenté de 27% entre 2007 et 2009 soit au total 365 tonnes de recyclables (Emballages + Verre + Papiers) triés en plus, ceci étant directement lié à la mise en place de la redevance incitative par la Communauté de Communes. Quant à la communauté de communes du canton de Belmont, elle a signé une convention avec les communautés de communes Thizy-Amplepuis et du canton de Chauffailles pour pouvoir bénéficier de leurs équipements en matière de déchetterie.

### 4.4.2 - Le traitement des déchets

Pour les collectivités du département de la Loire, le Syndicat d'études et d'élimination des déchets du Roannais (SEEDR), créé le 3 octobre 2000, assure le traitement des déchets. Il couvre un territoire d'environ 158 000 habitants et assure le traitement ou la valorisation de 67 000 tonnes/an.



Le SEEDR gère le système de traitement des ordures ménagères conformément au plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés, révisé et approuvé le 13 novembre 2002. Après collecte, les ordures ménagères qui ne peuvent pas être recyclées sont envoyées au centre d'enfouissement technique de Mably (77% des ordures ménagères). Ce CET arrive à saturation et sa fermeture est envisagée en juillet 2013. Un nouveau centre d'enfouissement technique est envisagé à Saint-Priest-la-Roche avec une ouverture prévue d'ici 2013. Ce nouveau site, d'environ 30 ha, permettra d'enfouir 70 000 tonnes de déchets par an durant 25 ans. La future usine de tri mécano-biologique proposera une solution s'appuyant sur la méthanisation. Ce type de procédé conduit à une production de bio-gaz qui sera valorisée par une production et une vente d'électricité à EDF.

Entre la fermeture du centre de Mably et l'ouverture du nouveau CET, il est prévu de stocker les déchets sous forme de balles enrubannées dans un hangar.

Les déchets verts sont dirigés vers une plateforme de broyage, qui permet de stocker et d'évacuer environ 1 000 tonnes de déchets verts par an. Ces déchets verts ainsi broyés sont livrés aux agriculteurs qui les utilisent en compost.

Concernant les boues de station d'épuration, dans le département de la Loire, 65 % sont enfouies et 27% sont utilisées en agriculture.

Concernant les déchets de chantier, les déchets inertes issus des particuliers et des entreprises peuvent être stockés dans la déchetterie de la communauté de communes du Pays de Charlieu.

Le stockage des déchets inertes est également possible sur les communes de Mably, Perreux et Saint-Romain-la-Motte. La société Copet, située à Mably, propose des activités de concassage pour le recyclage des matériaux.

#### 4.4.3 - Les actions en cours et les enjeux

Le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Loire approuvé en 1996 et révisé en 2002, définit 8 grands objectifs :

- réduire à la source la nocivité et la quantité des déchets à traiter,
- limiter le transport de déchets,
- augmenter la valorisation "matière" des déchets, c'est-à-dire le recyclage de certains matériaux,
- promouvoir la valorisation de certains déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des ordures ménagères,...),

- réduire le caractère polluant des déchets par traitement biologique ou par déshydratation,
- promouvoir la valorisation énergétique (électricité, chaleur) des déchets dans des usines de traitement thermique (incinération ou thermolyse) et du biogaz issu de l'enfouissement des déchets,
- enfouir aux centres de stockages des seuls déchets ultimes.

Un plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics a été adopté le 30 novembre 2001. Les objectifs de ce plan sont :

- la lutte contre les décharges sauvages avec l'information et la sensibilisation des élus et des services techniques des collectivités territoriales, une gestion attentive du domaine public et du domaine privé des collectivités,
- la mise en place d'un réseau de traitement, géographiquement équilibré, offrant un service de proximité dans une logique économique claire avec la formation de groupes de travail. Il s'agira d'associer les structures de coopération intercommunale en charge de la gestion des déchets, les entreprises spécialisées, les représentants du BTP afin d'optimiser et d'harmoniser les filières d'élimination,
- la réduction des déchets à la source par l'information des grands maîtres d'ouvrages (collectivités, établissements publics hospitaliers, d'aménagement, de construction de logements),
- la réduction de la mise en décharge, la valorisation et le recyclage par l'organisation du tri préalable,
- l'utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers avec la formation d'un groupe de travail qui associera les représentants de la profession.

## 5 - SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET DES ENJEUX

Au regard des différents enjeux thématiques mis en évidence dans les chapitres précédents, il apparaît que les sensibilités environnementales sont relativement homogènes sur le territoire ; la vallée de la Loire constituant l'espace de plus grande vulnérabilité.

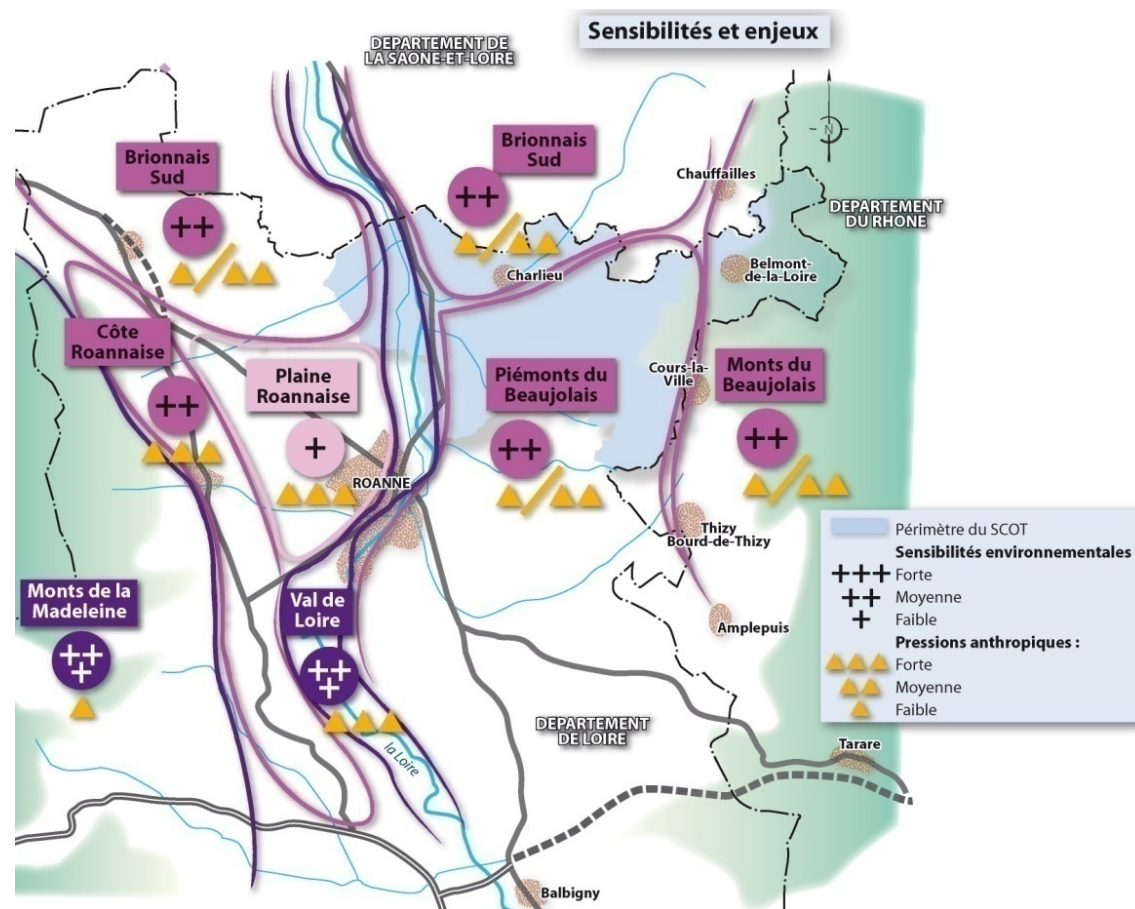
En effet, la vallée de la Loire présente une très forte sensibilité environnementale avec la présence de milieux naturels remarquables (prairies humides, lînes et ripisylves) et d'un corridor écologique d'intérêt national. La ressource en eau présente dans la nappe de la Loire est fortement sollicitée pour l'alimentation en eau potable et fait également l'objet de nombreuses pressions anthropiques (agriculture, gravières, urbanisation,...). La vallée de la Loire et ses prairies humides permettent également l'expansion des crues de la Loire. En raison de ces multiples fonctionnalités, la vallée de la Loire constitue un enjeu majeur pour l'ensemble du territoire roannais.

Les pressions urbaines qui s'exercent dans cette partie du territoire, en lien avec la proximité de l'agglomération roannaise, sont importantes et pourraient compromettre à plus ou moins long terme la qualité et la fonctionnalité des milieux naturels et des ressources naturelles (ressource en eau notamment). Les risques de conurbation le long de la RD 482, entre Pouilly-sous-Charlieu et Vougy sont réels et la préservation de coupures vertes devra être recherchée entre les principaux pôles urbains.

La partie nord du territoire présente une sensibilité moyenne en lien avec une prédominance des prairies naturelles, des espaces bocagers et de leurs faunes associées. Toutefois, les pressions urbaines qui s'y exercent sont relativement faibles en raison de l'éloignement des principaux axes de communication. Il en est de même pour le secteur du Beaujolais où les conditions topographiques rendent plus difficile le développement des activités et de l'habitat.

Le secteur des piémonts du Beaujolais présente également une sensibilité environnementale moyenne mais participe à l'équilibre des milieux et des échanges entre les monts du Beaujolais et le val de Loire. En effet, l'armature de ses prairies naturelles et de la faune associée conjuguée aux nombreuses zones humides constituent un ensemble agro-environnemental intéressant dans cette partie du territoire.

Sur ce secteur où le mitage est déjà très important, les pressions urbaines liées à l'habitat et aux infrastructures ne sont pas négligeables et sont directement en lien avec la proximité de l'agglomération roannaise et des axes de communications ainsi que l'attractivité du bourg de Charlieu. Les risques de conurbation existent dans la vallée du Sornin, le long de l'axe de la RD 487 entre Pouilly-sous-Charlieu et Charlieu, axe le long duquel des coupures vertes mériteraient également d'être préservées.



## Partie II : DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT

# 1 - DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES

## 1.1 - Territoires et dynamiques démographiques

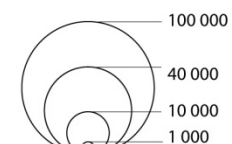
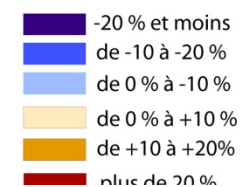
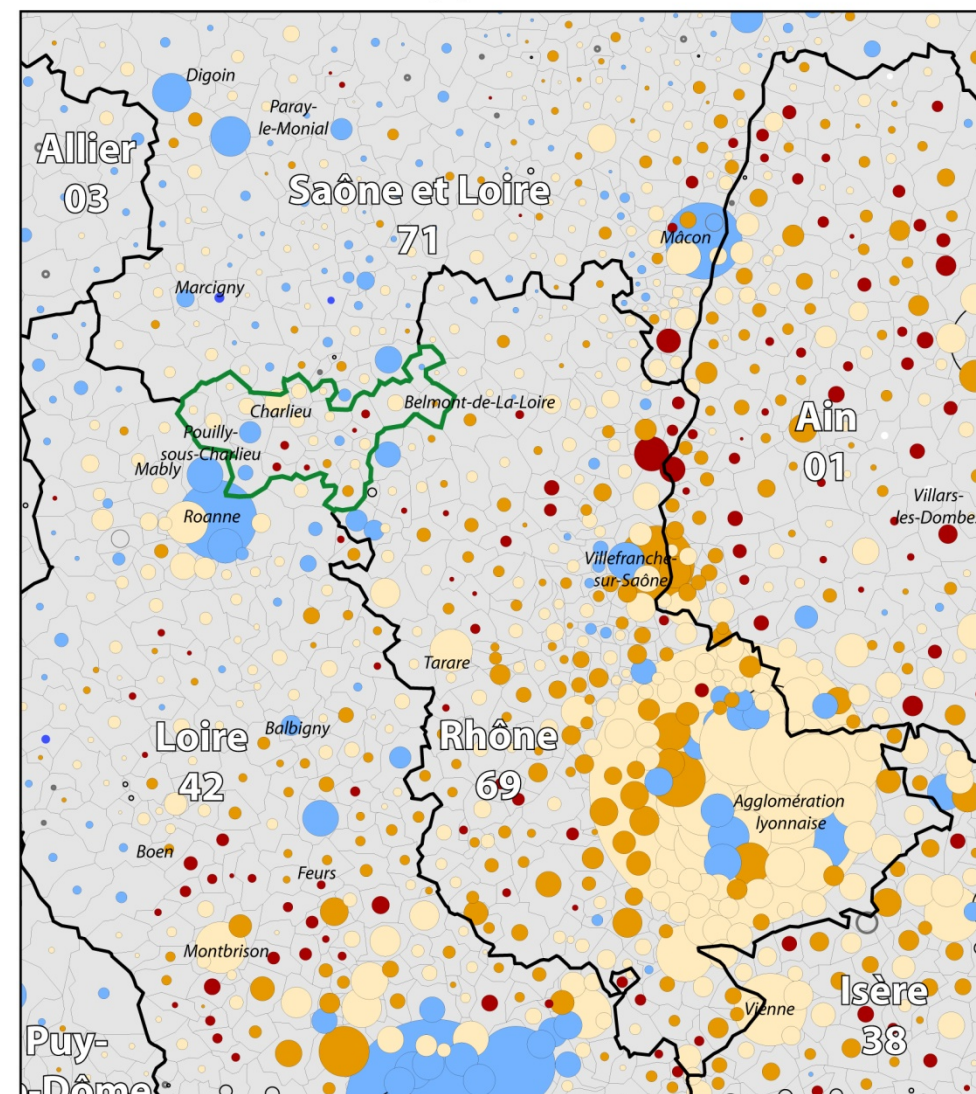
En 2006, le territoire du SCOT du Bassin de vie du Sornin comptait 22 986 habitants, soit 3% de la population départementale. Le territoire est contigu aux communes du Grand Roanne (68 890 habitants soit près de 9% de la population départementale) et s'inscrit dans le Pays Roannais qui compte 151 571 habitants.

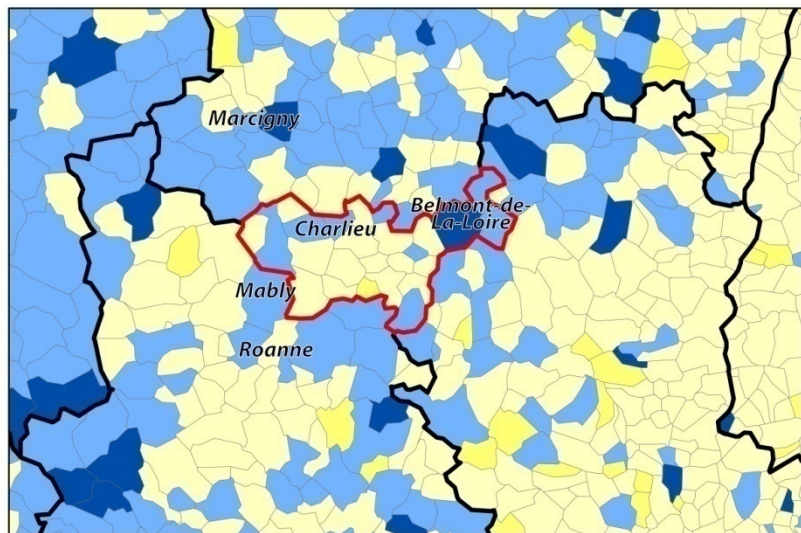
Le territoire du SCOT se compose de deux communautés de communes : la CC du Pays de Charlieu (17 612 habitants - 77% de la population du SCOT) et la CC du canton de Belmont-de-la-Loire (5374 habitants - 23% de la population).

L'évolution de la population au cours des années 1968-2006 se caractérise par une croissance démographique, +8,5 % à l'échelle du SCOT. On doit cependant distinguer :

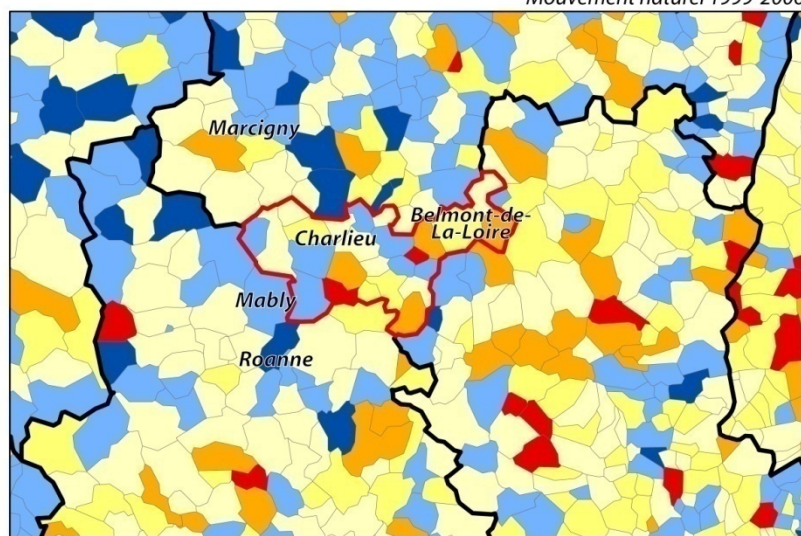
- une période de forte croissance de 1968 à 82 (+ 5% en 15 ans),
- une période de baisse modérée mais régulière de 1982 à 1999 (- 0,6%),
- une reprise de la croissance démographique depuis 1999 : + 0,5% par an, soit + 3,7 % entre 1999 et 2006.

Evolution de la population entre 1999 et 2006





Mouvement naturel 1999-2006



Mouvement migratoire 1999-2006

Source: Insee, RP 2006

Taux annuel de variation de la population  
dû au mouvement naturel et migratoire



Ces évolutions s'inscrivent dans le contexte économique Roannais qui a été très difficile ces deux dernières décennies et a provoqué une diminution de population ; en particulier à Roanne qui, après avoir atteint 55 000 habitants en 1975, a perdu plus du tiers de sa population en 30 ans (36 126 habitants en 2006). Au cours de cette période, le Pays Roannais a tout juste assuré une stabilité d'ensemble (moins 9000 habitants entre 1975 et 2006).

Les soldes naturels étant relativement homogènes et légèrement positifs sur l'ensemble du territoire du SCOT, les dynamiques démographiques ont avant tout reposé sur les mouvements migratoires. Ainsi, de 1999 à 2006, la croissance démographique du territoire du SCOT s'explique par un solde migratoire modestement positif.

Evolution de la population entre 1968 et 2006

	Population							Part de la population en 2006
	1975	1982	1990	1999	2006	1982-1999	1999-2006	
<b>CC Pays de Charlieu</b>	<b>16 259</b>	<b>17 427</b>	<b>17 220</b>	<b>17 097</b>	<b>17 612</b>	<b>-1,9%</b>	<b>3,0%</b>	<b>76,6%</b>
Boyer	126	134	126	158	192	17,9%	21,5%	0,8%
Briennon	1 236	1 580	1 652	1 681	1 704	6,4%	1,4%	7,4%
Chandon	984	1 087	1 296	1 381	1 443	27,0%	4,5%	6,3%
Charlieu	4 789	4 322	3 727	3 582	3 649	-17,1%	1,9%	15,9%
Jarnosse	303	344	371	354	404	2,9%	14,1%	1,8%
La Bénisson-Dieu	364	402	391	444	444	10,4%	0,0%	1,9%
Maizilly	291	283	273	296	317	4,6%	7,1%	1,4%
Mars	518	524	533	551	553	5,2%	0,4%	2,4%
Nandax	234	267	283	333	481	24,7%	44,4%	2,1%
Pouilly-sous-Charlieu	2 681	2 973	2 834	2 720	2 659	-8,5%	-2,2%	11,6%
Saint-Denis-de-Cabanne	1 431	1 416	1 357	1 293	1 305	-8,7%	0,9%	5,7%
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	290	365	390	399	492	9,3%	23,3%	2,1%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	1 216	1 449	1 579	1 571	1 631	8,4%	3,8%	7,1%
Saint-Pierre-la-Noaille	236	283	298	323	353	14,1%	9,3%	1,5%
Villers	349	447	506	512	548	14,5%	7,0%	2,4%
Vougy	1 211	1 551	1 604	1 499	1 437	-3,4%	-4,1%	6,3%
<b>CC de Belmont de la Loire</b>	<b>4 822</b>	<b>4 879</b>	<b>5 010</b>	<b>5 076</b>	<b>5 374</b>	<b>4,0%</b>	<b>5,9%</b>	<b>23,4%</b>
Arcinges	131	135	122	134	172	-0,7%	28,4%	0,7%
Belleroche	301	284	232	211	251	-25,7%	19,0%	1,1%
Belmont-de-la-Loire	1 653	1 567	1 528	1 501	1 515	-4,2%	0,9%	6,6%
Cuinzier	598	571	583	590	574	3,3%	-2,7%	2,5%
Écoche	308	353	371	413	506	17,0%	22,5%	2,2%
La Gresle	652	683	728	745	830	9,1%	11,4%	3,6%
Le Cergne	476	569	650	698	701	22,7%	0,4%	3,0%
Saint-Germain-la-Montagne	201	214	212	202	201	-5,6%	-0,5%	0,9%
Sevelinges	502	503	584	582	624	15,7%	7,2%	2,7%
<b>Territoire du Scot</b>	<b>21 081</b>	<b>22 306</b>	<b>22 230</b>	<b>22 173</b>	<b>22 986</b>	<b>-0,6%</b>	<b>3,7%</b>	<b>100%</b>
Roanne	55 198	48 708	41 759	38 896	36 126	-20,1%	-7,1%	
Grand Roanne	83 210	79 428	74 360	71 004	68 190	-10,6%	-4,0%	
Département Loire	742 396	739 521	746 288	728 524	741 269	-1,5%	1,7%	

Source: Insee, Recensements de la population

## 1.2 - Mobilités résidentielles

Entre 1999 et 2006, 3 476 personnes extérieures au territoire du SCOT se sont installées pour 3 035 départs hors du territoire. L'excédent migratoire global s'élève à 441 habitants.

Globalement, les migrations sont moins nombreuses qu'entre 1990 et 1999 (4 802 nouveaux arrivés pour 4 598 départs), mais le solde plus positif (il était de + 204 entre 90 et 99). Les échanges avec le reste du département sont excédentaires (+177 habitants, pour + 295 entre 90 et 99) ainsi que ceux réalisés avec le Rhône (+192 habitants, + 228 entre 90 et 99).

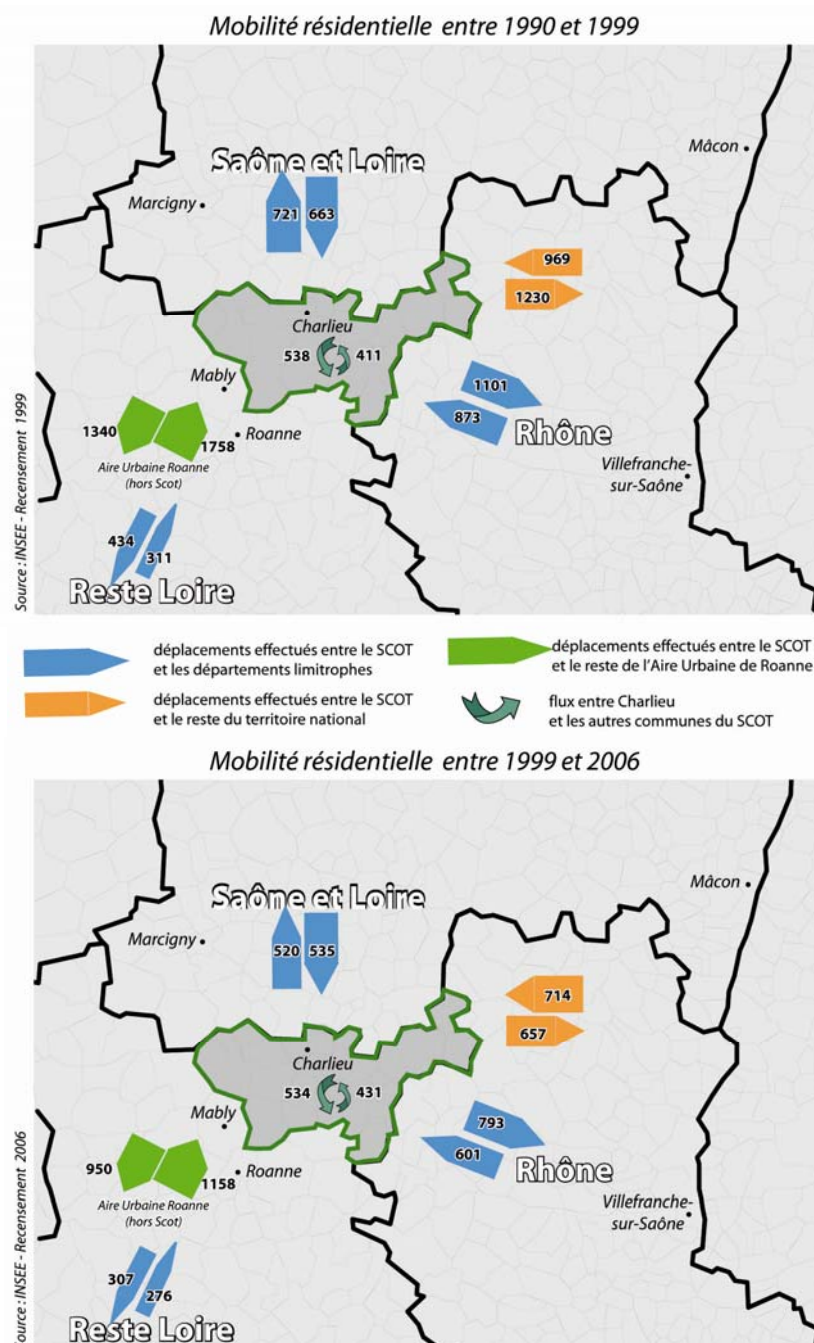
Les échanges effectués entre le territoire du SCOT et la Saône-et-Loire auparavant déficitaires, semblent se stabiliser depuis le début des années 2000 (-58 habitants entre 1990 et 1999, + 15 entre 1999 et 2006). Le constat est similaire avec ceux réalisés avec le reste du territoire national (-261 habitants entre 1990 et 1999 et + 57 entre 1999 et 2006).

- Sur l'ensemble des flux résidentiels « sortants » du territoire :

- 36% des départs se sont effectués au sein du département, hors territoire du SCOT (soit 1257 départs). L'essentiel (les  $\frac{3}{4}$  soit 950 départs) se fait au sein de l'aire urbaine de Roanne et moins de 10 % seulement vers l'aire urbaine de Saint-Etienne (soit 124 départs) ;
- près de 20% des sortants ont rejoint le département du Rhône (soit 601 départs). On notera que l'aire urbaine de Lyon (qui dépasse ses limites départementales) a attiré 91 personnes (soit 15 % des sortants) ;

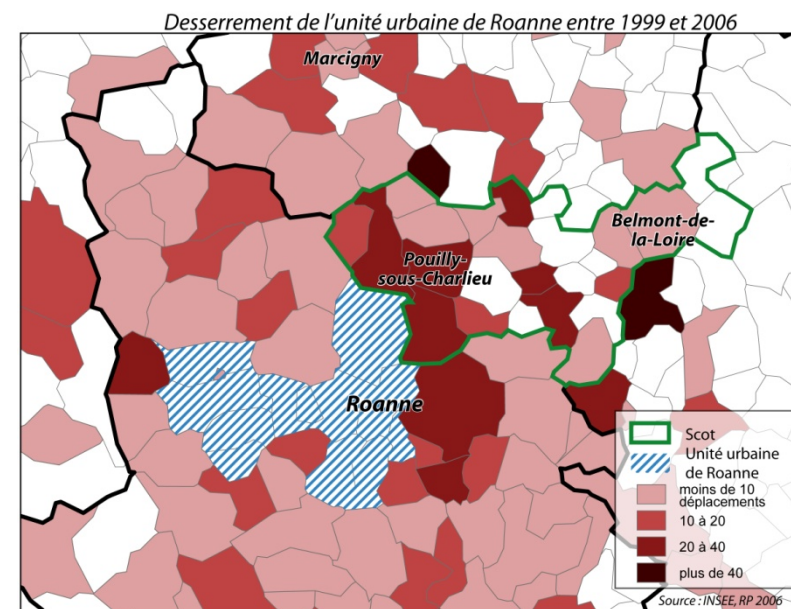
- 17% ont emménagé en Saône-et-Loire (soit 520 départs), essentiellement vers les trois communautés de communes limitrophes au territoire du SCOT (Communautés de communes du Canton de Marcigny, du canton de Chauffailles et du canton de Semur-en-Brionnais) ;
- 22% des déplacements se sont effectués vers le reste du territoire national (soit 657 sortants), ce qui est presque moitié moins qu'entre 90 et 99 (1 230 départ).





Sur l'ensemble des flux résidentiels « entrants » du territoire, on note que :

- 41% des nouveaux arrivants sont originaires de la Loire (1434 habitants). Plus de 80 % d'entre eux (1 158 habitants) proviennent de l'aire urbaine de Roanne (hors communes comprises dans le territoire du SCOT) – ce qui représente 33 % de l'ensemble-. Ils se sont installés principalement à l'ouest du territoire ;
- Le desserrement urbain de l'agglomération roannaise cependant s'atténue puisqu'entre 1990 et 1999, les nouveaux arrivants en provenance de l'aire urbaine roannaise représentaient 37 % de l'ensemble et 1 758 personnes



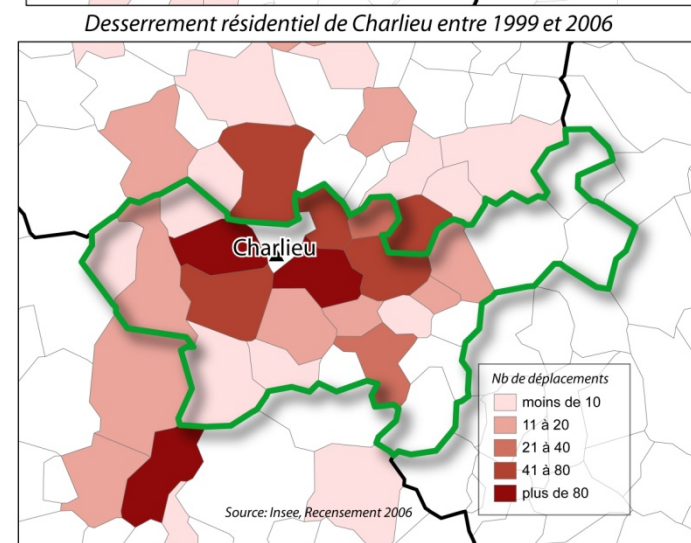
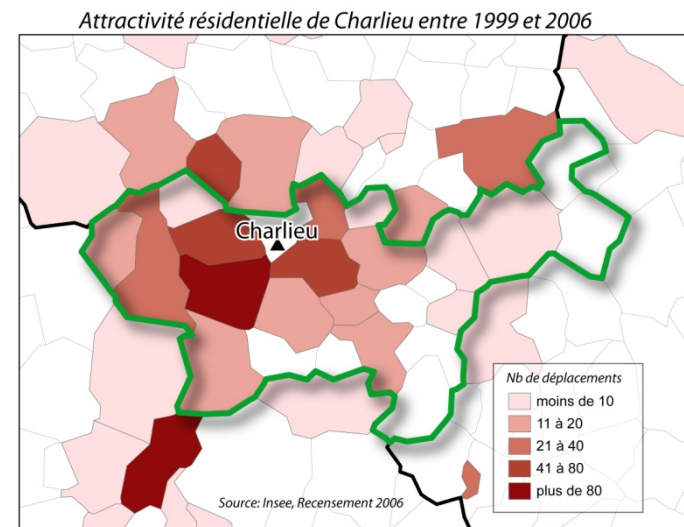
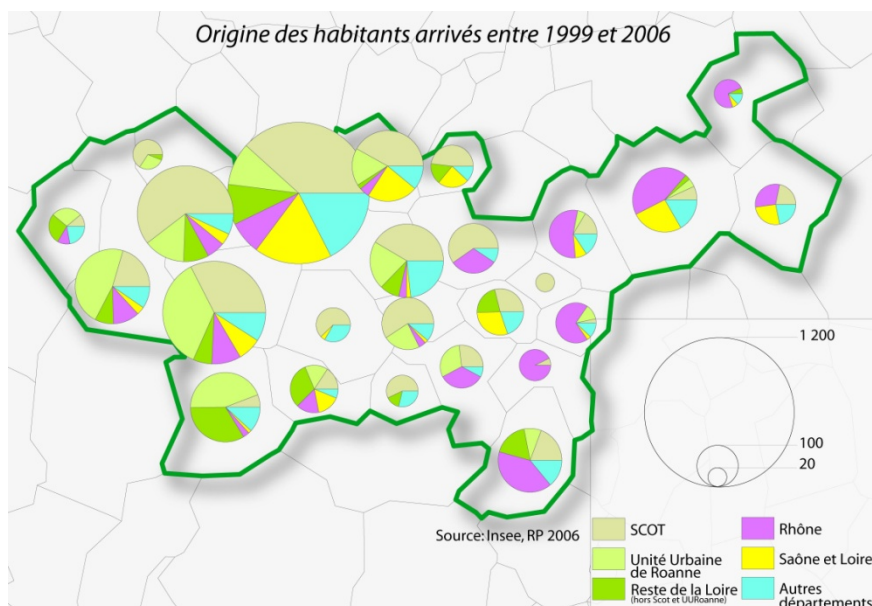
- 23% proviennent du département du Rhône (793 habitants). On notera que 334 personnes (soit 9,6 % du total des nouveaux arrivants) habitaient auparavant l'aire urbaine de Lyon (qui dépasse ses limites départementales). Ces derniers se sont installés principalement à l'est du territoire du SCOT ;

- Le desserrement urbain de l'aire urbaine lyonnaise s'atténue aussi puisque les mouvements entre 90 et 99 étaient plus nombreux (653 arrivées représentant 13,6 % des nouveaux arrivés)
- 15 % des entrants sont originaires de Saône-et-Loire (535 habitants), là aussi essentiellement des communes limitrophes au territoire du SCOT;
- 20 % des flux entrants ont été réalisés depuis le reste du territoire national (soit 714 personnes).

In fine, entre 99 et 06, les soldes migratoires ont été excédentaires d'abord avec l'aire urbaine lyonnaise (+ 243), puis avec l'aire urbaine roannaise (+ 208) et enfin avec le reste de la France hors des 3 départements limitrophes (+ 57).

On observe que sept communes ont attiré plus de 60 % des arrivants : Charlieu (20 %), Pouilly-sous-Charlieu (12%), Briennon (7%), Vougy (7%), Belmont (6%), Saint-Nizier (6%), Saint-Denis-de-Cabanne (5%).

- Au niveau interne, on note que : le desserrement de Charlieu représente 48 % des mouvements résidentiels effectués vers une autre commune du SCOT, essentiellement au profit de sa proche couronne. A l'inverse, les nouveaux habitants de Charlieu (sur la période 1999-2006) proviennent à 38 % des communes du SCOT.



## 1.3 - Caractéristiques de la population

### 1.3.1 - Age

On observe un relatif vieillissement de la population entre 1990 et 2006 et une part assez importante des + de 60 ans (en 2006, 24,3% contre 24 % à l'échelle du département).

La part des jeunes de 0-19 ans sur le territoire tend à se stabiliser: elle passe de -2,5 points entre 1990 et 1999, à -0,8 entre 1999 et 2006 ; alors que celle de la Loire poursuit sa diminution, -2,2 entre 1999 et 2006. La part des + de 60 ans se maintient sur le territoire (-0,1 points contre +0,5 à l'échelle du département)

A l'échelle du SCOT, le Pays de Charlieu présente une structure de population plus jeune que celle du canton de Belmont-de-la-Loire (25,5 % de 0-19 ans contre 24,5% et 23,8 % de + de 60 ans contre 26,1% en 2006).

#### Evolution de la population par âge

part dans la population	0-19 ans		20-59 ans		plus de 60 ans	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
<b>CC Pays de Charlieu</b>	<b>26,0%</b>	<b>25,5%</b>	<b>50,5%</b>	<b>50,7%</b>	<b>23,4%</b>	<b>23,8%</b>
Briennon	32,1%	25,6%	50,3%	52,8%	20,7%	21,6%
Chandon	34,1%	28,8%	53,2%	51,4%	17,0%	19,8%
Charlieu	24,2%	21,6%	48,7%	48,6%	28,9%	29,8%
Pouilly-sous-Charlieu	26,4%	22,2%	48,8%	49,4%	27,2%	28,4%
Saint-Denis-de-Cabanne	27,6%	24,3%	48,6%	51,1%	27,6%	24,5%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	31,4%	28,2%	49,8%	49,8%	22,1%	22,0%
Vougy	32,2%	22,8%	56,1%	51,7%	18,1%	25,5%
<b>CC de Belmont de la Loire</b>	<b>25,3%</b>	<b>24,5%</b>	<b>48,0%</b>	<b>49,4%</b>	<b>27,8%</b>	<b>26,1%</b>
Belmont-de-la-Loire	23,0%	19,5%	44,7%	47,6%	32,5%	32,9%
<b>Territoire du Scot</b>	<b>28,1%</b>	<b>25,2%</b>	<b>50,0%</b>	<b>50,4%</b>	<b>24,4%</b>	<b>24,3%</b>
Roanne	23,4%	21,0%	51,0%	49,4%	27,6%	29,7%
Grand Roanne	24,9%	21,4%	51,3%	49,6%	26,4%	29,1%
Département Loire	26,8%	24,6%	52,2%	27,0%	23,5%	24,0%

Source: Insee, Recensements de la population 1999 et 2006

### 1.3.2 - Ménages

Alors que le nombre d'habitants est resté relativement stable entre 1990 et 2006, le nombre de ménages a augmenté sous l'effet conjugué du morcellement des familles et du vieillissement de la population : + 1 305 ménages entre 1990 et 2006 soit + 16,15 %.

La taille des ménages diminue en corollaire : 2,71 à 2,52 personnes par ménage entre 1990 et 1999 à l'échelle du SCOT, 2,31 en 2006 ... Les ménages sont plus petits à Charlieu (1,92 personnes) que dans le reste du territoire.

#### Professions et catégories socioprofessionnelles

	Agriculteurs exploitants		Artisans, commerçants et chefs d'entreprises		Cadres et professions intellectuelles		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006	1999	2006
part des actifs occupés	3,1%	3,2%	8,8%	8,4%	5,5%	7,0%	17,3%	18,7%	24,3%	27,2%	41,0%	35,6%
<b>CC Pays de Charlieu</b>	<b>3,1%</b>	<b>3,2%</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,4%</b>	<b>5,5%</b>	<b>7,0%</b>	<b>17,3%</b>	<b>18,7%</b>	<b>24,3%</b>	<b>27,2%</b>	<b>41,0%</b>	<b>35,6%</b>
Briennon	4,9%	2,2%	9,2%	5,4%	4,3%	9,2%	15,1%	19,5%	23,8%	27,0%	42,7%	36,8%
Chandon	1,4%	1,8%	9,6%	12,7%	5,0%	7,8%	16,3%	15,7%	24,4%	24,7%	43,4%	37,3%
Charlieu	0,6%	1,3%	10,1%	9,8%	6,9%	8,5%	13,4%	17,1%	25,8%	26,1%	43,3%	37,2%
Pouilly-sous-Charlieu	2,3%	1,4%	6,7%	8,0%	4,7%	6,6%	14,8%	16,0%	24,3%	32,8%	47,3%	35,3%
Saint-Denis-de-Cabanne	1,4%	2,9%	11,0%	11,7%	2,8%	5,8%	15,2%	18,2%	24,8%	23,4%	44,8%	38,0%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	2,7%	0,6%	9,2%	4,3%	4,9%	6,8%	20,7%	23,5%	27,4%	30,2%	35,2%	34,6%
Vougy	2,5%	3,3%	7,0%	5,9%	12,2%	5,3%	20,9%	22,4%	23,8%	28,3%	33,7%	34,9%
<b>CC de Belmont de la Loire</b>	<b>5,5%</b>	<b>4,0%</b>	<b>10,9%</b>	<b>11,5%</b>	<b>4,3%</b>	<b>8,9%</b>	<b>15,4%</b>	<b>17,3%</b>	<b>22,8%</b>	<b>24,1%</b>	<b>40,9%</b>	<b>34,2%</b>
Belmont-de-la-Loire	5,3%	4,5%	8,7%	12,2%	3,3%	10,9%	12,0%	14,7%	30,0%	20,5%	40,7%	37,2%
<b>Territoire du Scot</b>	<b>3,6%</b>	<b>3,4%</b>	<b>9,3%</b>	<b>9,1%</b>	<b>5,2%</b>	<b>7,5%</b>	<b>16,9%</b>	<b>18,3%</b>	<b>24,0%</b>	<b>26,4%</b>	<b>41,0%</b>	<b>35,3%</b>
Roanne	0,4%	0,1%	6,7%	5,6%	7,4%	9,2%	19,8%	23,0%	29,4%	30,8%	34,6%	31,4%
Grand Roanne	0,4%	0,2%	6,7%	6,6%	7,4%	9,2%	19,8%	23,0%	29,4%	30,8%	34,6%	30,1%
Département Loire	2,3%	2,1%	7,1%	6,7%	8,0%	10,6%	20,8%	24,5%	28,1%	27,7%	32,1%	28,4%

Source: Insee, Recensements de la population 1999 et 2006

#### Evolution de la taille des ménages entre 1990 et 2006

	Nombre de ménages			Taille des ménages			Evolution du nombre de ménages (en %)	
	1990	1999	2006	1990	1999	2006	1990-1999	1999-2006
<b>CC Pays de Charlieu</b>	<b>6 236</b>	<b>6 676</b>	<b>7 240</b>	<b>2,73</b>	<b>2,52</b>	<b>2,37</b>	<b>7,1%</b>	<b>8,4%</b>
Briennon	560	637	637	2,99	2,65	2,58	13,8%	0,0%
Chandon	432	463	527	3,07	2,98	2,74	7,2%	13,8%
Charlieu	1572	1622	1788	2,3	2,13	1,92	3,2%	10,2%
Pouilly-sous-Charlieu	1084	1132	1170	2,61	2,4	2,27	4,4%	3,4%
Saint-Denis-de-Cabanne	496	525	552	2,75	2,46	2,36	5,8%	5,1%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	480	528	567	3,09	2,82	2,73	10,0%	7,4%
Vougy	528	546	601	3,04	2,71	2,38	3,4%	10,1%
<b>CC de Belmont de la Loire</b>	<b>1 844</b>	<b>1 955</b>	<b>2 145</b>	<b>2,65</b>	<b>2,53</b>	<b>2,45</b>	<b>6,0%</b>	<b>9,7%</b>
Belmont-de-la-Loire	572	584	648	2,55	2,42	2,21	2,1%	11,0%
<b>Territoire du Scot</b>	<b>8 080</b>	<b>8 631</b>	<b>9 385</b>	<b>2,71</b>	<b>2,52</b>	<b>2,39</b>	<b>6,8%</b>	<b>8,7%</b>
Roanne	18 964	18 918	18 773	2,17	2,01	1,88	-0,2%	-0,8%
Grand Roanne	31 164	31 903	32 713	2,35	2,18	2,03	2,4%	2,5%
Département Loire	283 896	297 681	317 904	2,59	2,4	2,28	4,9%	6,8%

Source: Insee, Recensements de la population 1990-1999-2006

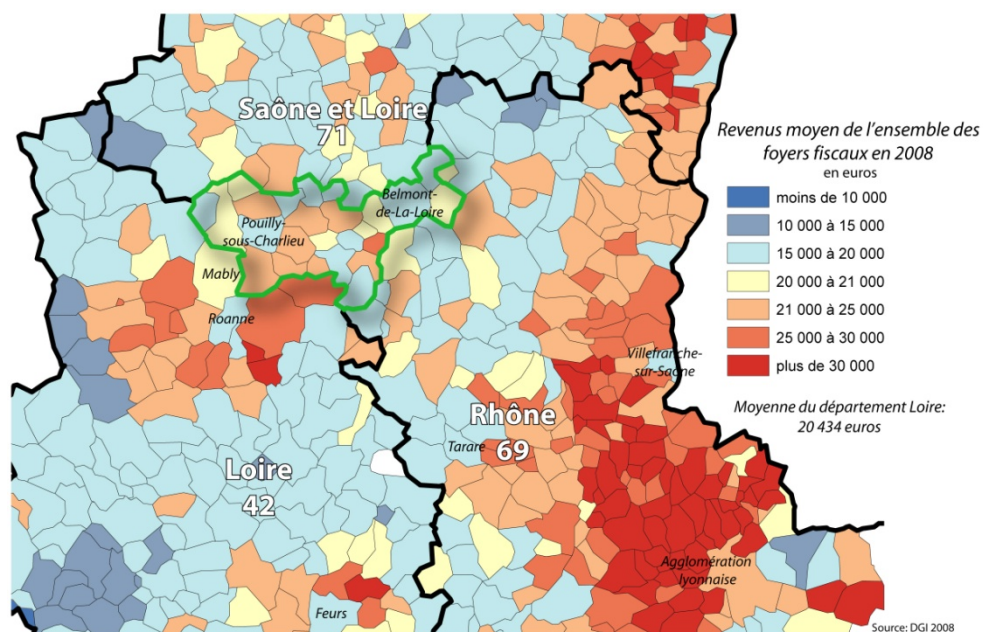
### 1.3.3 - Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

En 2006, le territoire se caractérise par une forte part d’ouvriers par rapport à la structure économique départementale. Cette part a toutefois fortement diminué sur l’ensemble du territoire (- 6,8 points), en particulier dans le Pays de Charlieu (- 5,4 points) du fait du recul de l’emploi industriel.

On note une augmentation de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures (+3,7 points), des professions intermédiaires (+0,4 points à l’échelle du SCOT) et des employés (+0,1 point à l’échelle du SCOT, + 2,9 pts pour le Pays de Charlieu).

### 1.3.4 - Revenus

Le revenu net imposable moyen de l’ensemble des foyers fiscaux des ménages des communes du SCOT s’élève à 20 170 euros en 2008, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale (20 434 euros).

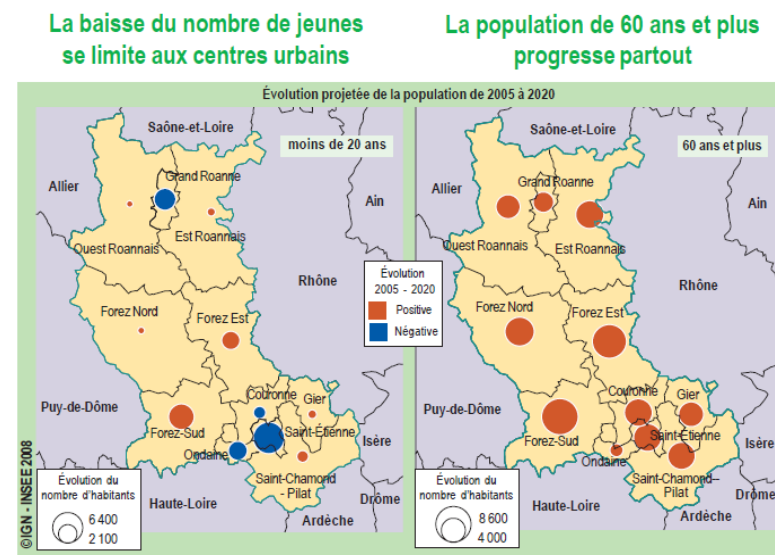


## I.4 - Perspectives

Alors que la population était relativement stable entre 1990 et 1999 (- 0,3%), la population du territoire du SCOT augmente depuis le début des années 2000 (21 communes connaissent une croissance positive entre 99 et 2006).

Parallèlement, le nombre de ménages augmente plus vite que la population (+ 754 ménages soit +8,7 %) entre 1999 et 2006. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir : vieillissement de la population (l’INSEE estime qu’au niveau départemental, la part des plus de 60 ans va passer de 24 % en 1999 à 30 % en 2020), éclatement des familles, mobilités étudiantes ou professionnelles vont continuer à provoquer la multiplication de ménages, de taille moyenne de plus en plus réduite.

Ces tendances devront être prises en compte dans le cadre du SCOT.



Par ailleurs, les estimations d'évolution de la population effectuée par l'INSEE, pour 2005-2020 sur la base du recensement de 1999 (obsolète aujourd'hui), laissent présager, en poursuite de tendance :

- + 1 % de population à l'échelle départementale,
- + 9 % dans l'Est Roannais, mais - 12 % pour le Grand Roanne

Sachant que le SCOT Roannais et l'Etat souhaite redresser cette situation et s'emploieront à maintenir la population du Grand Roanne, la question de l'équilibre géographique de la croissance résidentielle est importante à fixer dans le présent SCOT pour assurer la cohérence d'ensemble.

## 2 - DYNAMIQUES RESIDENTIELLES

### 2.1 - L'ensemble du parc de logement

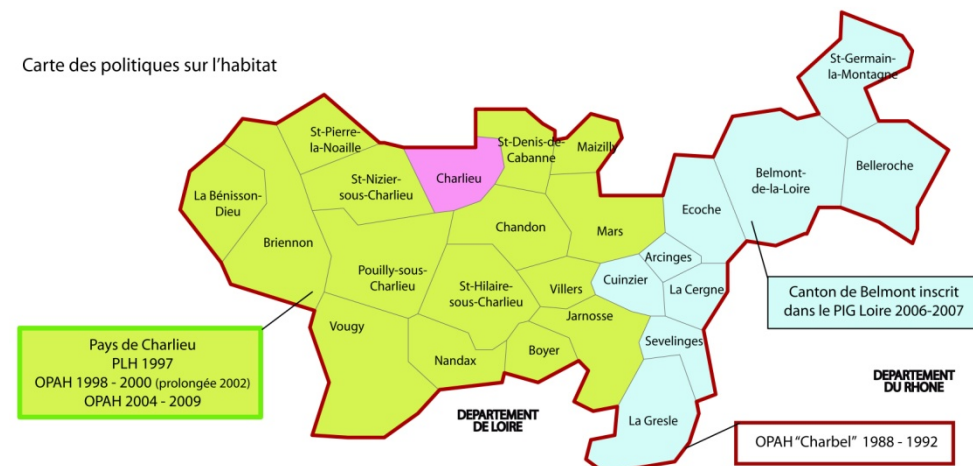
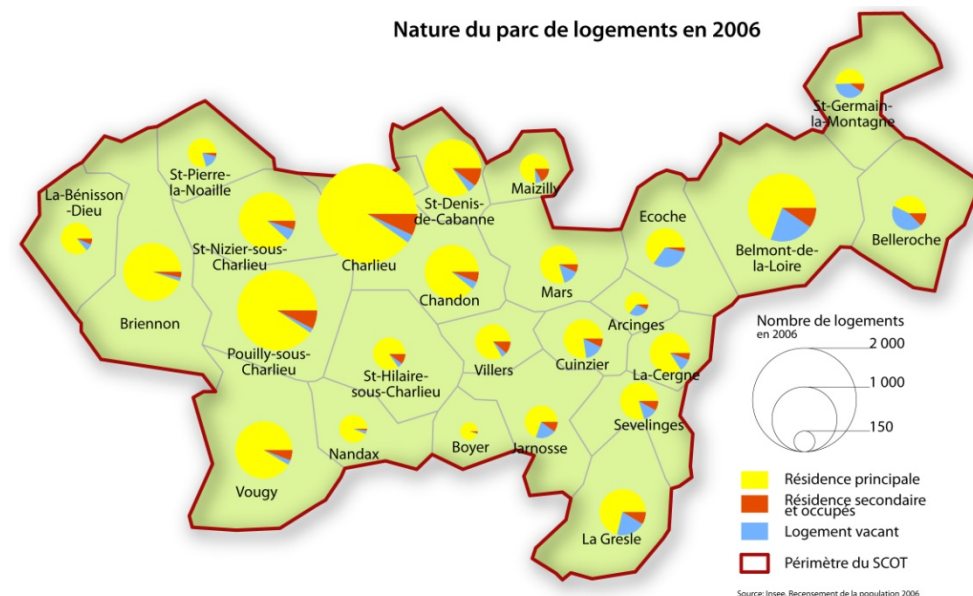
En 2006, le territoire du SCOT compte 11 297 logements. Entre 1999 et 2006, l'ensemble du parc de logement progresse (+7,9%), certaines communes atteignent 10 à 20% de logements en plus, d'autres comme Pouilly et Charlieu repartant sur des taux positifs.

La répartition interne s'améliore au profit des résidences principales : baisse des résidences secondaires et logements occasionnels (-13,2%).

Les résidences secondaires se trouvent majoritairement à l'est (CC de Belmont 22,5%), où elles continuent à progresser sous l'influence du Rhône et un peu en Saône-et-Loire. On notera en particulier Ecoche et Belleroche qui sont à 32% et 44% de leur parc.

L'âge du parc, son inconfort et son taux de vacance ont incité très tôt les communes à mener des politiques d'amélioration de l'habitat. La ville de Charlieu aura été concernée au total par 5 OPAH et le pays de Charlieu en est à sa troisième. Le canton de Belmont, bien que dernièrement inscrit dans le PIG au niveau départemental, n'a pas renouvelé sa politique depuis 1992.

Quelques poches d'habitat indigne perdurent sur le territoire puisqu'une étude récente estime cette part à 8% du parc privé en 2008.



## Evolution de la vacance

La part des logements vacants avait diminué de moitié entre 1990 et 1999 (de 10% à 5.4%) sur le pays de Charlieu notamment grâce à l'OPAH (98-2000) qui avait permis de réhabiliter 142 logements vacants ; l'évolution étant moins visible sur le canton de Belmont concerné par une OPAH plus ancienne.

Mais elle croît de nouveau sur tout le territoire du SCOT entre 99 et 2006 et double en particulier sur Le Cergne, St denis-de-Cabanne et Maizilly. Elle atteint à nouveau 9 à 10% dans plusieurs communes.

Des efforts sont donc encore à fournir, et des logements à reconquérir dans le patrimoine existant, sachant qu'il existe une part de bâti ancien très dégradé que les OPAH successives n'ont pas réussi à résorber, comme à Jarnosse.

	<b>Nature des logements</b>											
	Logement total			Résidences principales			Résidences secondaires et logements occasionnels			Logements vacants		
	1999	2006	Evol. 1999/2006	2006	Evol. 99/2006	Part 06	2006	Evol. 99/2006	Part 06	2006	Evol. 99/2006	Part 06
<b>CC Pays de Charlieu</b>	<b>7587</b>	<b>8203</b>	<b>8,1%</b>	<b>7241</b>	<b>8,5%</b>	<b>88,3%</b>	<b>378</b>	<b>-25,1%</b>	<b>4,6%</b>	<b>583</b>	<b>44%</b>	<b>7,1%</b>
Boyer	55	61	10,9%	58	16,0%	95,1%	1	-66,7%	1,6%	2	0%	3,3%
Briennon	669	671	0,3%	637	0,0%	94,9%	12	-25,0%	1,8%	22	38%	3,3%
Chandon	520	591	13,7%	527	13,8%	89,2%	28	-30,0%	4,7%	36	112%	6,1%
Charlieu	1815	1983	9,3%	1788	10,2%	90,2%	53	-36,1%	2,7%	142	29%	7,2%
Jarnosse	210	215	2,4%	150	13,6%	69,8%	44	-29,0%	20,5%	21	31%	9,8%
La Bénisson-Dieu	176	201	14,2%	173	10,9%	86,1%	15	15,4%	7,5%	13	86%	6,5%
Maizilly	152	172	13,2%	131	9,2%	76,2%	12	-42,9%	7,0%	29	164%	16,9%
Mars	269	286	6,3%	227	11,3%	79,4%	40	-14,9%	14,0%	19	6%	6,6%
Nandax	128	155	21,1%	145	21,8%	93,5%	7	0,0%	4,5%	3	50%	1,9%
Pouilly-sous-Charlieu	1276	1292	1,3%	1170	3,4%	90,6%	24	-54,7%	1,9%	98	8%	7,6%
Saint-Denis-de-Cabanne	592	653	10,3%	552	5,1%	84,5%	31	-13,9%	4,7%	69	123%	10,6%
Saint-Hilaire-sous-Charlieu	176	207	17,6%	175	22,4%	84,5%	10	-47,4%	4,8%	22	57%	10,6%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	603	644	6,8%	567	7,4%	88,0%	44	12,8%	6,8%	34	-6%	5,3%
Saint-Pierre-la-Noaille	153	164	7,2%	131	11,0%	79,9%	27	-3,6%	16,5%	6	-14%	3,7%
Villers	216	251	16,2%	209	15,5%	83,3%	13	-18,8%	5,2%	28	47%	11,2%
Vougy	577	657	13,9%	601	10,1%	91,5%	17	-22,7%	2,6%	39	333%	5,9%
<b>CC de Belmont de la Loire</b>	<b>2885</b>	<b>3094</b>	<b>7,2%</b>	<b>2145</b>	<b>9,7%</b>	<b>69,3%</b>	<b>696</b>	<b>-4,9%</b>	<b>22,5%</b>	<b>253</b>	<b>28%</b>	<b>8,2%</b>
Arcinges	103	107	3,9%	69	13,1%	64,5%	30	-9,1%	28,0%	8	-11%	7,5%
Belleroche	218	235	7,8%	102	9,7%	43,4%	103	-1,0%	43,8%	30	43%	12,8%
Belmont-de-la-Loire	866	932	7,6%	648	11,0%	69,5%	195	-8,9%	20,9%	89	31%	9,5%
Cuinzier	285	305	7,0%	236	1,7%	77,4%	47	23,7%	15,4%	21	40%	6,9%
Écoche	292	304	4,1%	197	20,1%	64,8%	97	-5,8%	31,9%	10	-60%	3,3%
Le Cergne	312	327	4,8%	275	5,4%	84,1%	34	-26,1%	10,4%	18	260%	5,5%
La Gresle	397	427	7,6%	304	13,0%	71,2%	87	-9,4%	20,4%	37	16%	8,7%
Saint-Germain-la-Montagne	149	166	11,4%	83	2,5%	50,0%	67	15,5%	40,4%	16	60%	9,6%
Sevelinges	263	291	10,6%	231	10,0%	79,4%	36	-10,0%	12,4%	24	85%	8,2%
<b>Territoire du SCOT</b>	<b>10472</b>	<b>11297</b>	<b>7,9%</b>	<b>9386</b>	<b>8,7%</b>	<b>83,1%</b>	<b>1074</b>	<b>-13,2%</b>	<b>9,5%</b>	<b>836</b>	<b>38%</b>	<b>7,4%</b>
Roanne	22006	21841	-0,7%	18773	-0,8%	86,0%	480	-28%	2,2%	2588	6,9%	11,8%
Grand Roanne	35788	36646	2,4%	32713	2,5%	89,3%	611	-38%	1,7%	3322	14,3%	9,1%
Département Loire	347699	364979,0	5,0%	317904	6,8%	91,4%	17994	-18%	5%	29081	3%	8%

Source: Insee, Recensement 2006

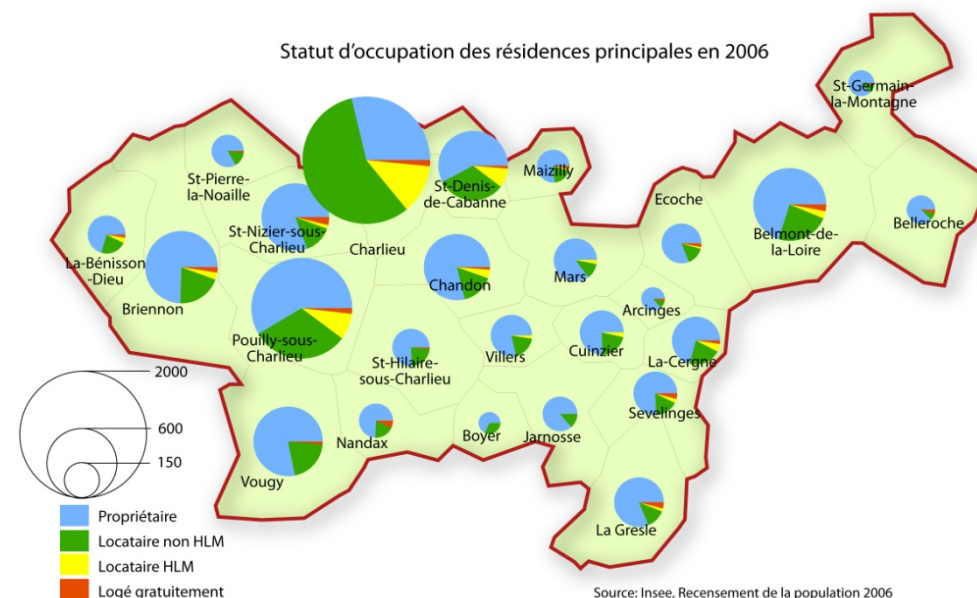
## 2.2 - Les résidences principales

En 2006, il y a 9 386 résidences principales sur le périmètre d'étude soit un peu plus de 80% des logements. Grâce aux OPAH, le parc, pour moitié antérieur à 1949, a été progressivement rénové, surtout par des propriétaires occupants (depuis 1998, 496 logements rénovés sur le Pays de Charlieu).

Les 2/3 des habitants sont propriétaires de leur logement, 1/3 est locataire. Seule Charlieu, qui joue pleinement un rôle de ville centre a un équilibre franchement différent : 1/3 de propriétaires pour 2/3 de locataires, dans les mêmes proportions que Roanne.

Malgré les nombreuses OPAH, l'offre locative privée reste assez limitée, face à une demande très soutenue. Le risque est d'aboutir à une hausse exagérée des loyers (cf. étude diagnostic OPAH 2004-2009)

L'offre locative sociale est quant à elle en diminution (-20 % !) et géographiquement déséquilibrée puisque 2 communes abritent 60% de l'offre : 41% à Charlieu ; 19 % à Pouilly.



Evolution du statut d'occupation des résidences principales entre 1999 et 2006

	Nombre de résidences principales		Propriétaires			Locataire logement non-HLM			Locataire logement HLM			Logé gratuitement		
	2006	Evol. 99/2006	2006	Evol. 99/2006	Part 2006	2006	Evol. 99/2006	Part 2006	2006	Evol. 99/2006	Part 2006	2006	Evol. 99/2006	Part 2006
<b>CC Pays de Charlieu</b>	7 240	8,5%	4 660	13,0%	64,4%	1 937	15,6%	26,8%	503	-20,7%	6,9%	140	-42,1%	1,9%
Briennon	637	-0,1%	491	10,0%	77,1%	109	-23,8%	17,1%	21	-16,1%	3,3%	16	-30,5%	2,5%
Chandon	527	13,8%	433	21,0%	82,3%	64	-0,6%	12,1%	23	8,8%	4,3%	7	-65,2%	1,3%
Charlieu	1 788	10,2%	588	12,0%	32,9%	913	23,5%	51,0%	256	-18,1%	14,3%	31	-31,5%	1,7%
Pouilly-sous-Charlieu	1 170	3,4%	748	5,3%	63,9%	291	40,8%	24,9%	109	-39,3%	9,3%	22	-38,2%	1,9%
Saint-Denis-de-Cabane	552	5,2%	351	4,4%	63,5%	139	10,2%	25,1%	55	5,7%	9,9%	8	-27,4%	1,4%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	567	7,3%	465	11,3%	82,1%	69	0,7%	12,3%	10	25,8%	1,8%	22	-32,9%	3,9%
Vougy	601	10,1%	470	12,7%	78,2%	117	11,6%	19,5%	6	-13,4%	1,0%	8	-52,4%	1,3%
<b>CC de Belmont de la Loire</b>	2 145	9,7%	1 673	15,8%	78,0%	346	1,6%	16,1%	61	-13,2%	2,8%	66	-34,7%	3,1%
Belmont-de-la-Loire	648	11,0%	469	15,9%	72,4%	137	15,0%	21,1%	22	-15,5%	3,4%	20	-41,3%	3,1%
<b>Territoire du SCOT</b>	<b>9 385</b>	<b>8,7%</b>	<b>6 333</b>	<b>13,7%</b>	<b>67,5%</b>	<b>2 283</b>	<b>13,3%</b>	<b>24,3%</b>	<b>564</b>	<b>-19,9%</b>	<b>6,0%</b>	<b>206</b>	<b>-39,9%</b>	<b>2,2%</b>
Roanne	18 773	-0,8%	7 253	10,0%	38,6%	7 120	1,0%	37,9%	3 967	-14,0%	21,1%	433	-33,8%	2,3%
Grand Roanne	32 713	2,5%	16 469	9,7%	50,3%	9 679	1,2%	29,6%	5 943	-7,4%	18,2%	622	-32,1%	1,9%
Département Loire	317 904	6,8%	181 758	15,2%	57,2%	79 800	3,0%	25,1%	49 425	-4,4%	15,5%	6 921	-35,4%	2,2%

Source: Insee, Recensement 2006

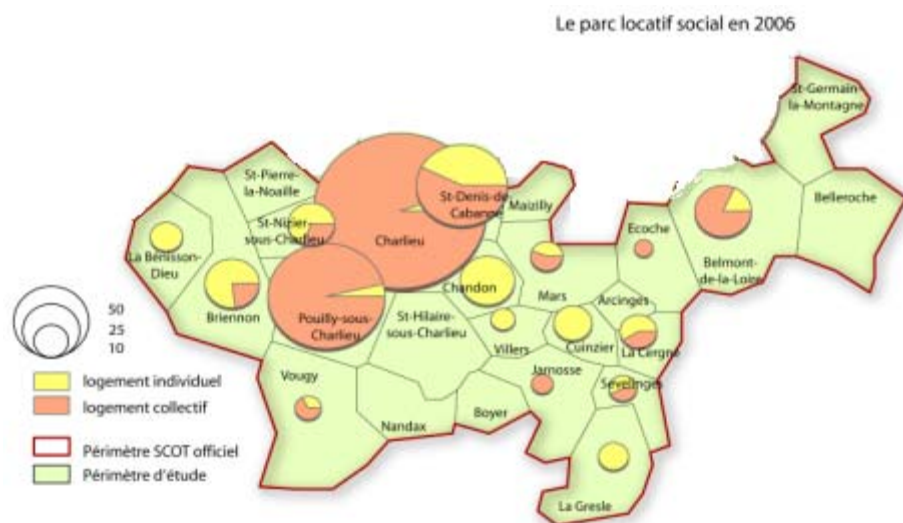


## 2.3 - Le parc locatif social

En 1999, le parc HLM représentait 7.3% des RP soit 720 logements contre 17.4% au niveau départemental.

En 2006, il ne compte plus que 764 logement d'après l'INSEE et 628 d'après la DRE (Géokit, fichier PLS qui ne comprend pas les logements privés conventionnés). On constate trois choses :

- La diminution est particulièrement forte à Charlieu (- 57) et Pouilly (-70), du fait (hypothèses) d'une vacance dans le parc HLM, de démolition et de déconventionnements (sorties d'OPAH)
- Charlieu et Pouilly concentrent toujours les 2/3 de ce parc, et le nombre de logements dans les autres communes est plutôt de l'ordre de 5 à 10 (25 pour les plus grosses).
- Les formes bâties sont de type collectif, y compris dans des villages où les grosses bâtisses anciennes réhabilitées permettent de rassembler plusieurs logements dans une seule unité.



Les communes rurales ont parfois quelques logements HLM et une petite part issue des réhabilitations de bâtiments communaux vétustes dans le cadre de l'aide PALULOS. Ainsi, il y a eu 6 logements créés durant l'OPAH 98-2000 pour 12 à 15 fixés au départ (+ une opération particulière à Charlieu (54) en 2002) et 2 sur l'OPAH en cours (Boyer et Maizilly, bilan 2005 et 2006). La part du locatif privé conventionné dans les OPAH reste limitée et elle est en de ça de l'objectif : 22.5% pour 47% fixé. Ainsi, il y a eu 63 logements sur 280 rénovés entre 1998 et 2002 et 19 sur 38 en 2005 et 2006.

Le plus gros du parc, toutes communes confondues, est donc principalement du fait des bailleurs sociaux.

### Nombre de logement aidés sur le territoire du SCOT depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	total depuis 01
PLS	0	0	0	0	0	33	33
PLUS	4	0	5	0	8	6	23
PLAI	1	0	0	0	0	1	2
PALULOS	0	57	0	0	0	0	57
total	5	57	5	0	8	40	115

Source : mars 2007, bilan DDE42 service Ville Habitat

**En termes d'évolution, le nombre de logements aidés créés ces dernières années est extrêmement bas.**

Si l'on sort les deux opérations particulières de réhabilitation de Charlieu (33 chambres en PLS par l'hôpital et 54 logements PALULOS en collectif HLM), il y a eu 25 logements aidés créés entre 2001 et 2006, soit une moyenne de 5 par an sur le territoire. Et seulement 2 en logements dits « très sociaux » (PLA I, un à Cuinzier en 2001 et un à Charlieu très récent), alors que le parc existant n'en comptabilise que 56.

Or le PLH programmait 90 PLA (=PLUS), soit 18 PLA/an dont un quart en PLA TS (=PLAI), en préconisant un suivi de la demande dans chaque commune par un questionnaire et des réunions de concertation entre maires pour la répartition des PLA. Les objectifs initiaux, bien que très ambitieux, sont donc très loin d'être remplis.

Par ailleurs, les taux de vacance sont faibles dans ce parc locatif social (8 logt/120 à Pouilly, 1/72 à St Denis, 14/261 à Charlieu) et le taux de mobilité l'est aussi (8 à 11% sur les parcs les plus importants). **Ceci indique que ce marché est sous pression, les besoins sont plus importants que l'offre.**

Le Parc locatif social au 1er janvier 2006

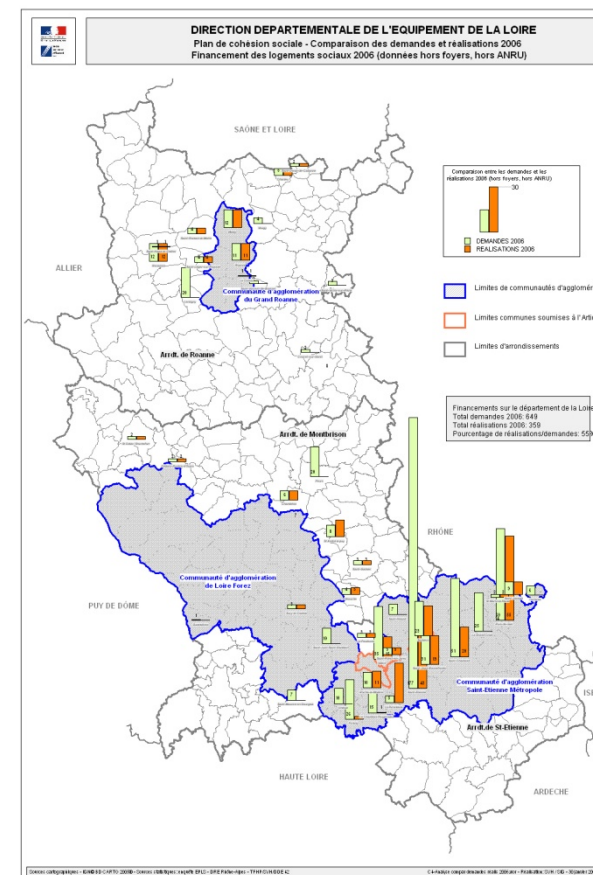
Communes	logements individuels	logements collectifs	total de logements	Nb de logements très social	taux de vacance	taux de mobilité
Belmont-de-la-Loire	5	23	28	1	10,7%	7,1%
Cuinzier	13	0	13	1	7,7%	7,7%
Écoche	0	3	3	3	0,0%	0,0%
La Gresle	8	0	8	1	0,0%	25,0%
Le Cergne	7	5	12	4	16,7%	8,3%
Sevelinges	4	3	7	1	0,0%	0,0%
<b>total cc</b>	<b>37</b>	<b>34</b>	<b>71</b>	<b>11</b>		
Briennon	20	6	26	3	0,0%	11,5%
Chandon	26	0	26	1	0,0%	23,1%
Charlieu	13	248	261	18	5,4%	8,5%
Jarnosse	0	4	4	0	25,0%	25,0%
La Bénisson-Dieu	9	0	9	0	0,0%	33,3%
Mars	4	5	9	1	0,0%	33,3%
Pouilly-sous-Charlieu	4	116	120	12	6,7%	14,2%
Saint-Denis-de-Cabanne	31	41	72	8	1,4%	11,4%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	13	6	19	0	5,3%	7,7%
Villers	5	0	5	2	0,0%	20,0%
Vougy	2	4	6	0	0,0%	0,0%
<b>total cc</b>	<b>127</b>	<b>430</b>	<b>557</b>	<b>45</b>		
<b>Territoire du SCOT</b>	<b>164</b>	<b>464</b>	<b>628</b>	<b>56</b>		

Source : DRE Rhones-Alpes, Fichier Géokit-EPLS 2001-2006

Evolution à l'échelle du département

Les cartes publiées par la DDE Loire pour l'année 2006 montrent que la programmation des aides de l'Etat en proportion se fait majoritairement sur le sud du département. Mais si l'on compare le nombre de demandes pour le nombre de réalisés, l'arrondissement de Roanne a un taux de satisfaction meilleur. On remarquera que la demande sur le territoire de notre SCOT était de 7 et qu'elle a été réalisée.

En termes de création de logements très sociaux (PLA I), l'arrondissement de Roanne ne fait pas meilleure figure que le territoire du SCOT (6 créés en 2006).



## 2.4 - Les tendances du marché : constructions neuves

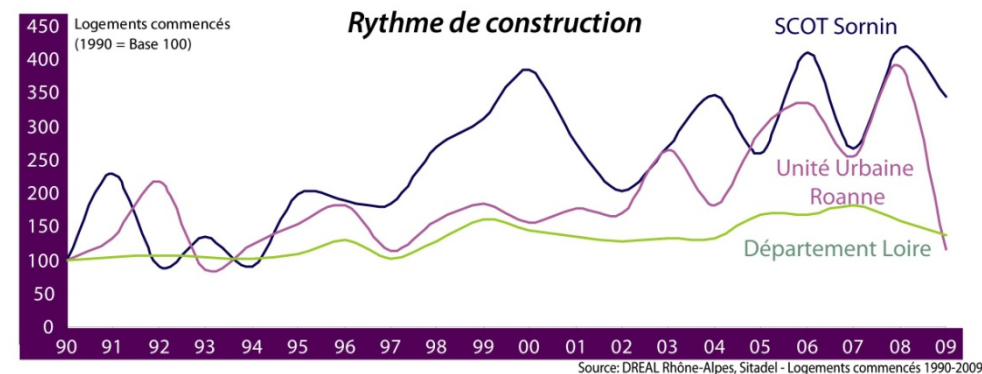
Si avant 97, la construction était limitée, elle a depuis fortement augmenté, devançant de quelques années le mouvement national de forte construction entre 2002 et 2008, et stoppé depuis.

Les permis de construire de nouveaux logements sur le territoire du SCOT sont passés de 46/an entre 90 et 94 à 122/an entre 2005 et 2009, soit une multiplication par 2.6.

Cela représente 920 logements (9.2%) en plus par rapport aux résidences principales de 1999.

La répartition sur le territoire est loin d'être concentrée à Charlieu. On voit sur les cartes suivantes que si la vallée du Sornin rassemble la majorité des constructions, le sud et l'est du territoire se sont développés également très fortement. Les évolutions internes (desserrement des ménages, desserrement résidentiel de Charlieu, abandon de logements qui deviennent vacants) se combinent au solde migratoire positif en provenance des aires urbaines lyonnaise et roannaise et profitent à toutes les communes –à l'exception des bourgs-

En terme de proportion du parc existant, certaines communes de la vallée du Jarnossin ont pris près de 15 à 25% de logements en plus par rapport au nombre de résidences principales initial (Nandax, Hilaire, Boyer).

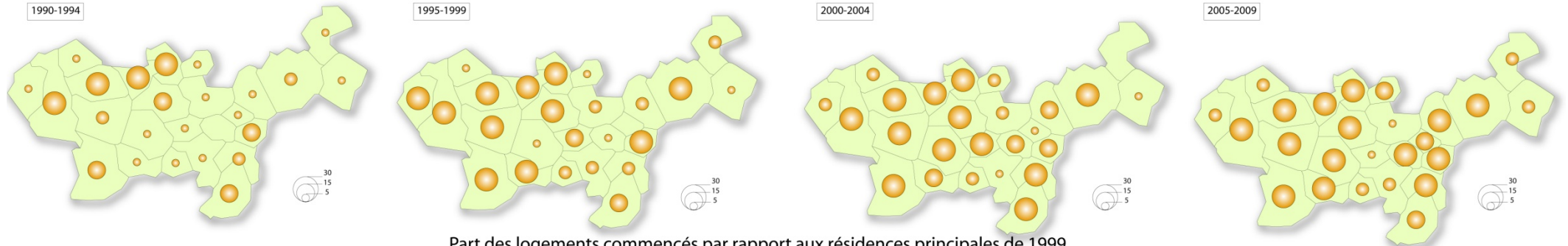


Les logements commencés entre 1990 et 2009

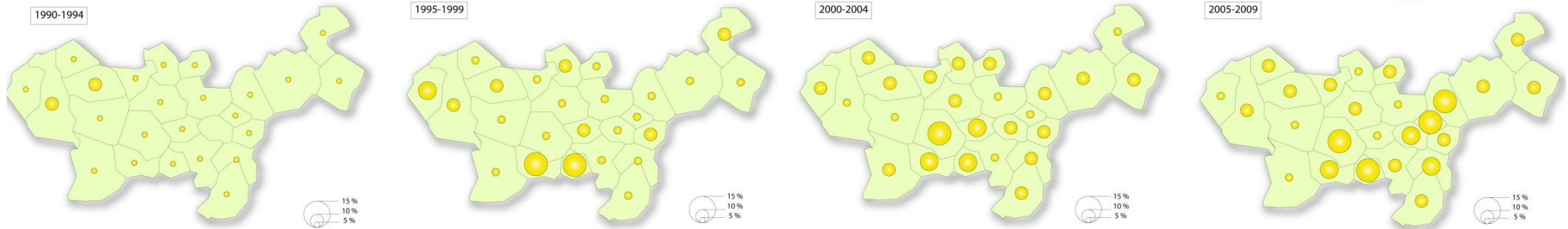
	Nombre de logements commencés					RP 1999	Part des PC dans les RP 1999			
	90-94	95-99	00-04	00-09	90-09		90-94	95-99	00-04	05-09
CC Pays de Charlieu	184	330	416	427	1357	6676	2,8%	4,9%	6,2%	6,4%
Briennon	41	37	26	46	150	637	6,4%	5,8%	4,1%	7,2%
Chandon	12	23	35	40	110	463	2,6%	5,0%	7,6%	8,6%
Charlieu	33	43	96	122	294	1622	2,0%	2,7%	5,9%	7,5%
Pouilly-sous-Charlieu	10	49	35	39	133	1132	0,9%	4,3%	3,1%	3,4%
Saint-Denis-de-Cabane	19	37	33	19	108	525	3,6%	7,0%	6,3%	3,6%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	33	35	52	45	165	528	6,3%	6,6%	9,8%	8,5%
Vougy	13	21	30	17	81	546	2,4%	3,8%	5,5%	3,1%
CC de Belmont de la Loire	46	84	115	184	429	1955	2,4%	4,3%	5,9%	9,4%
Belmont-de-la-Loire	7	21	34	46	108	584	1,2%	3,6%	5,8%	7,9%
Territoire du SCOT	230	414	531	611	1786	8631	2,7%	4,8%	6,2%	7,1%
Roanne	438	388	532	732	2090	18918	2,3%	2,1%	2,8%	3,9%
Grand Roanne	952	1143	1372	2010	5477	35487	2,7%	3,2%	3,9%	5,7%
Département Loire	12405	15123	16103	19855	63486	297681	4,2%	5,1%	5,4%	6,7%

Source: DREAL Rhône-Alpes, Sitadel - Logements commencés 1990-2009

Nombre de logements commencés entre 1999 et 2009



Part des logements commencés par rapport aux résidences principales de 1999



Source: DREAL Rhône-Alpes, Sitadel Logements commencés 1990-2009  
Insee, Recensement 2006

### Nature et destination de ces nouveaux logements

La carte ci-contre montre la forme de ces nouveaux logements. Si l'individuel pur (pavillon seul) domine largement, on constate qu'il y a cependant une part d'habitat groupé dans la plupart des communes du SCOT, signe que ce marché est porteur. La construction de collectif se restreint spatialement à Charlieu et quelques communes (Briennon, Le Cergne, Cuinzier, Pouilly). Les acteurs locaux constatent qu'effectivement le produit « habitat groupé » (maisons en bande mitoyennes) trouve plus facilement preneur qu'un petit immeuble collectif.

75% des logements commencés sont destinés à l'occupation personnelle. On constate néanmoins la présence d'investisseurs privés avec 4.4% de logements destinés directement à la vente et 18.2% à la location.

On sait par ailleurs qu'il y a des lotisseurs aménageurs (viabilisation de lots) mais aussi quelques promoteurs constructeurs locaux (à Briennon et Charlieu) qui investissent notamment dans le groupé. Un projet de 4 collectifs et de 13 maisons passives sur Charlieu a même été revendu à un investisseur national.

Deux phénomènes poussent à la construction :

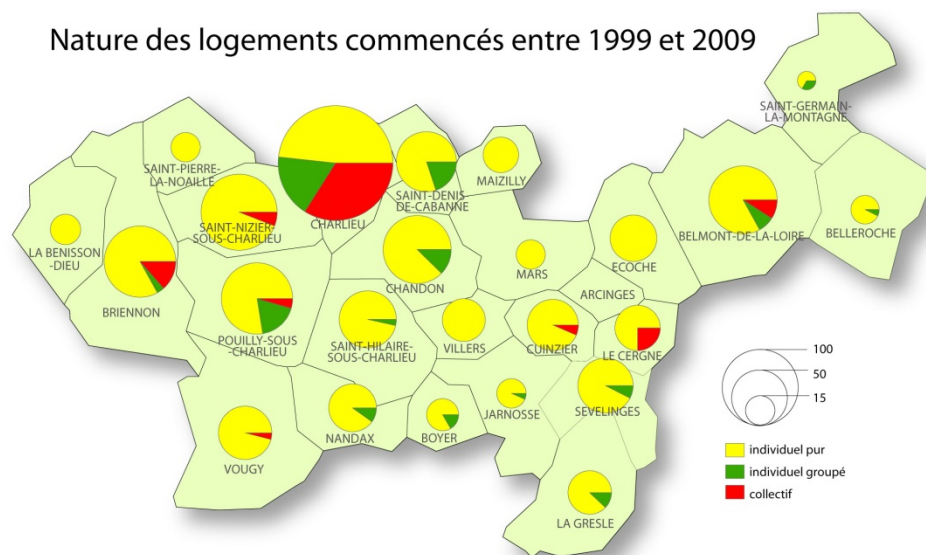
- la préférence des particuliers à investir dans la propriété plutôt que de rester en locatif car les mensualités d'emprunt pour la construction neuve sont largement concurrentielles des prix des loyers. D'une part, ceux-ci ont augmenté et d'autre part, les taux des prêts bancaires très bas dans les années 2000 ont permis à plus de ménages d'accéder à la propriété.
- le desserrement urbain des agglomérations roannaise et lyonnaise se joue de plus en plus loin. Le prix du foncier et la taille des parcelles disponibles sont particulièrement attractifs en comparaison de la périphérie proche de ces grandes villes. Mais cet avantage ne tient qu'avec un prix des carburants peu élevé, ce qui ne sera plus le cas à court terme.

**Destination des logements commencés entre 97 et 2006**

	vente		occup perso		location		resid second		total logements
	nb	part	nb	part	nb	part	nb	part	
CC Belmont	2	0,9%	180	76,6%	40	17,0%	13	5,5%	235
CC Charlieu	47	6,6%	526	73,9%	134	18,8%	5	0,7%	712
<b>total SCOT</b>	<b>49</b>	<b>5,2%</b>	<b>706</b>	<b>74,6%</b>	<b>174</b>	<b>18,4%</b>	<b>18</b>	<b>1,9%</b>	<b>947</b>

Source : DRE Rhône Alpes, Sitadel Logements commencés 1997-2006

### Nature des logements commencés entre 1999 et 2009



Source : Dreal Rhône-Alpes, Sítadel – Logements commencés 1999 à 2009

### Taille des logements et taille des terrains

Les logements commencés sont de plus en plus grands et sont à plus de 80% des 5 pièces et plus. La surface moyenne par logement passe de 124 m<sup>2</sup> en 2004 à 140 m<sup>2</sup> en 2006 (SHON habitation).

Les prix du foncier au dire des acteurs locaux suivent les ordres de grandeur suivants :

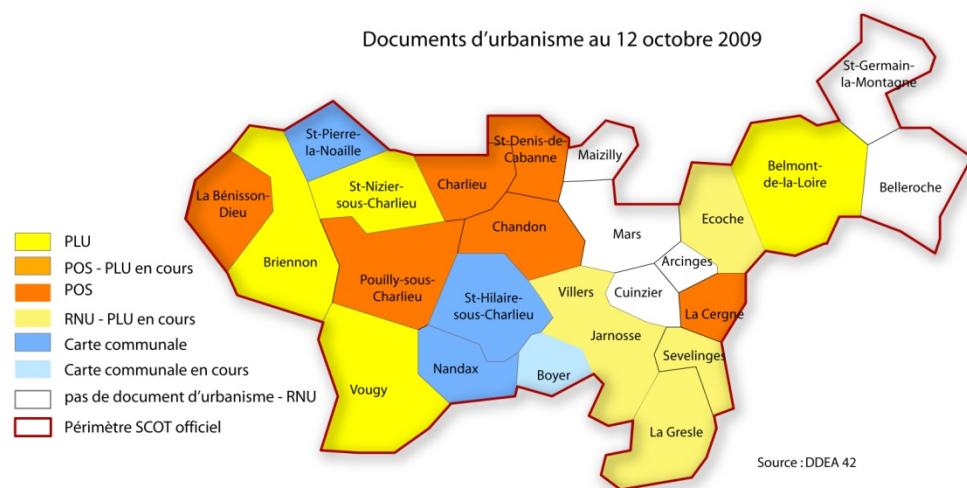
- CC de Charlieu : 40 à 50€/m<sup>2</sup> terrain viabilisé en 2009 (lotissements récents sur Charlieu, Pouilly, Chandon) avec une taille de parcelle en moyenne de 1000m<sup>2</sup>, et 25 à 35€/m<sup>2</sup> pour les petites communes plus éloignées avec des parcelles disponibles de 1500-1800 m<sup>2</sup>. Le prix du terrain tourne donc en moyenne autour de 50 000€ quelque soit l'endroit mais la surface offerte est plus grande lorsqu'on s'éloigne. Le choix se fait donc en préférence pour un grand terrain ou rapprochement vis-à-vis des services, ce qui oriente le type de ménages accueillis (âge et niveaux de revenus).
- CC de Belmont et communes associées de Saône-et-Loire : 15 à 20€/m<sup>2</sup>, taille moyenne de parcelle : 1500m<sup>2</sup>
- Périphérie proche Roanne : 85€/m<sup>2</sup>

Le rapport de prix entre terrain agricole et terrain à bâtir est de l'ordre de 1 à 50 (ex : 0.30 €/m<sup>2</sup> sur Belmont). Partout, les prix ont doublé en 4 à 5 ans.

**Au regard de ce boum de la construction privée, la quasi inexistence de création de logement social pose question : de 2001 à 2006, 38 logements aidés pour 677 logements commencés sur le périmètre d'étude soit 5.6%.**

## 2.5 - Outils et documents d'urbanisme des communes

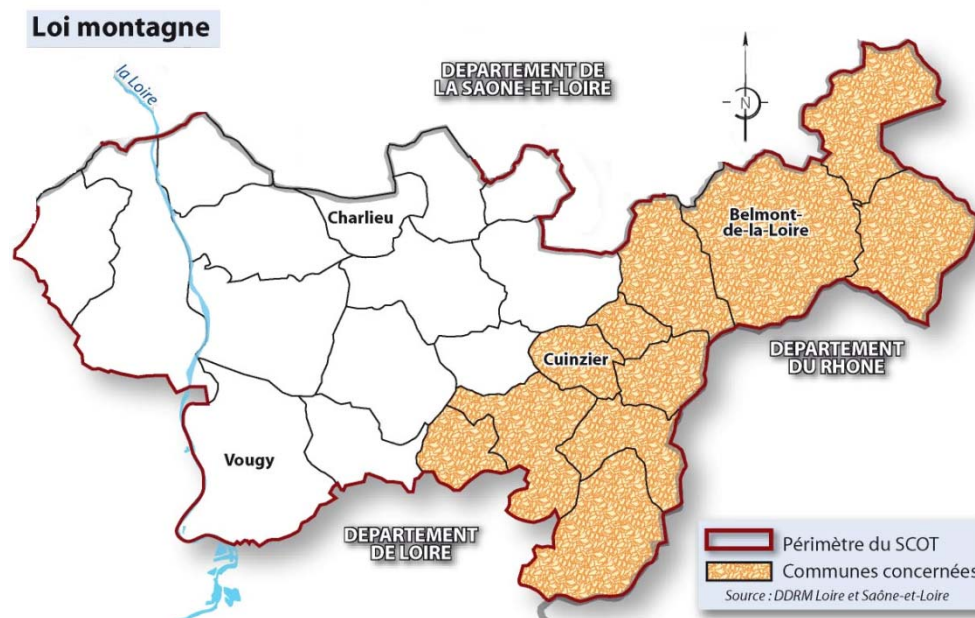
- Outre les procédures contractuelles déjà évoquées, les communes du SCOT s'investissent progressivement dans la mise en place de documents d'urbanisme : seules 6 communes n'en ont pas encore et suivent le RNU.



La loi Montagne du 9 janvier 1985 s'applique sur 11 communes du territoire. Les dispositions de protection issues de cette loi sont opposables aux documents d'urbanisme.

Parmi les règles générales d'aménagement et de protection, se trouvent :

- Les règles relatives à la protection de l'agriculture
- Les règles de préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques de la montagne
- Le principe d'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux.
- Les règles générales relatives à l'orientation du développement touristique.



## 2.6 - Services et équipements

Les études tant de l'INSEE (inventaire communal 1998) que de la CCI montre que le pays roannais offre une gamme complète d'équipements, de commerces et de services à la population, même supérieure à la moyenne régionale si on la rapporte au nombre d'habitants.

1er niveau : La gamme supérieure (hypermarchés, médecins spécialistes, ameublement, etc.) est concentrée à Roanne et dans son agglomération, qui joue donc un rôle de pôle très structurant pour l'ensemble du pays.

2ème niveau : La gamme moyenne (supermarchés, habillement, médecins...) est présente dans les gros bourgs. Ainsi, le SCOT du Sornin est polarisé Est-Ouest. D'un côté, l'aire d'influence du pôle principal de Charlieu (-St Nizier) et celle de Roanne pour les équipements et commerces spécialisés, de l'autre, le territoire se polarise vers l'extérieur et les 2 bourgs de Chauffailles et Cours-la-ville.

3ème niveau : La gamme de proximité constituait hier encore un maillage important du territoire rural. On signalera que Belmont-de-la-Loire fait office de pôle-relais local.

### 2.6.1 - Commerces de proximité

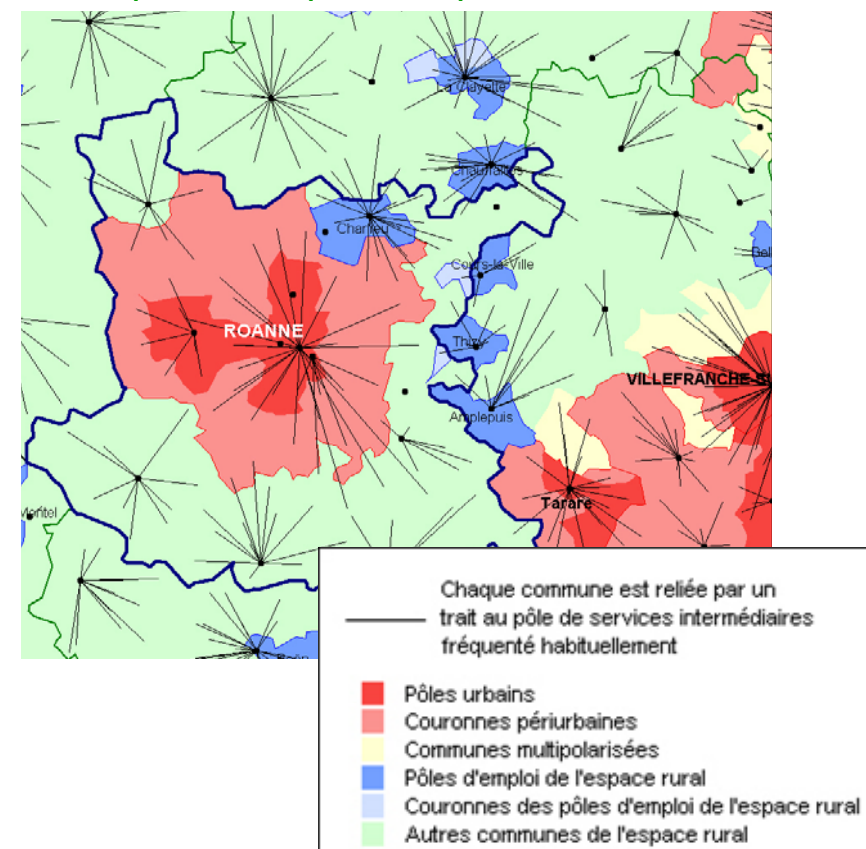
On constate pourtant que le niveau d'équipement des communes en commerces de proximité est à la baisse (boucherie-charcuterie, alimentation générale, boulangerie-pâtisserie). Cette forme de commerce se fragilise, y compris au centre-ville de Charlieu.

Excepté pour les pôles secondaires comme Pouilly et Belmont, sur le reste du territoire le maillage des services est plus distendu puisque aucune de ces communes ne propose simultanément les trois produits suivants : pain, viande et alimentation générale. En complément, 4 à 5 marchés se tiennent au moins une fois par semaine sur le territoire (2 principaux à Charlieu, 3 tout petits à Cuinzier, Belmont et Pouilly).

L'étude de la CCI (juillet 2006) pour l'ORC montre les écarts entre les secteurs de ce territoire rural : le canton de Belmont propose 7.9 commerces pour 1000 habitants, 2ème taux le plus bas du pays roannais, contre 15 à Charlieu qui est au dessus de la moyenne du pays roannais.

**Il est difficile de maintenir une offre variée par commune et il faut garder en tête que les bourgs centres structurants doivent rester forts et chercher à se développer. Il en va de l'équilibre des dynamiques démographiques et économiques.**

Espace urbain, espace rural et pôles de services



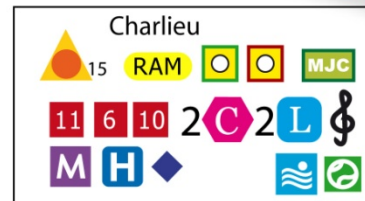
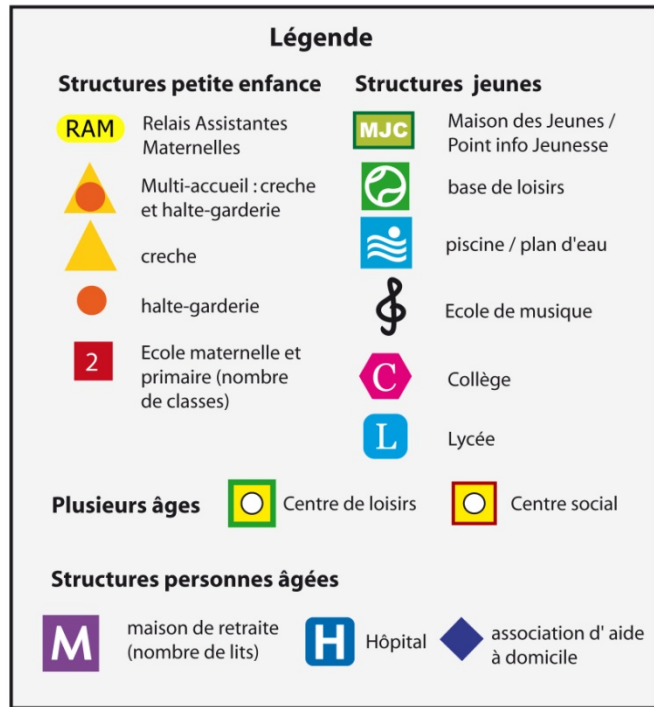


### *2.6.2 - Petite enfance et accueil périscolaire*

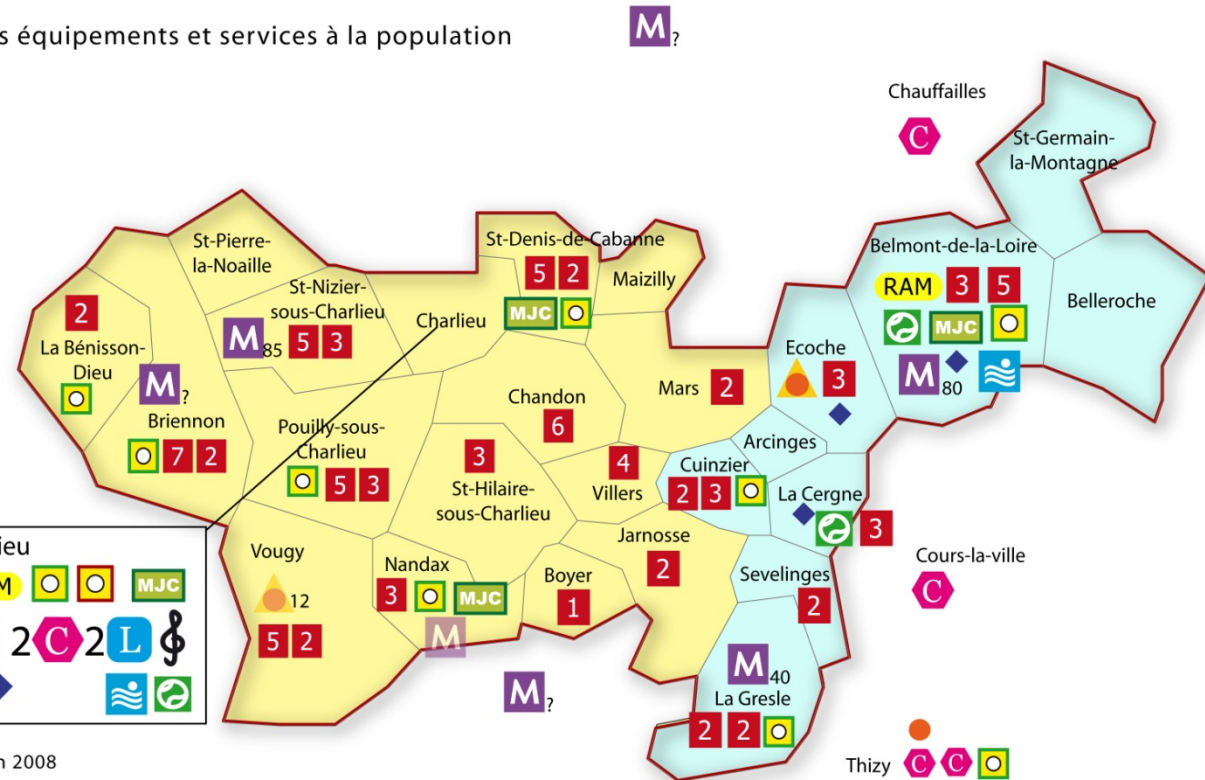
Une politique d'accueil pour les plus petits a déjà été initiée depuis quelques années par les communes et les deux communautés de communes. On relève ainsi 1 crèche à Charlieu (15 places, remplacée par un multi-accueil de 20 places pour 2009), 1 multi-accueil en construction à Vougy (12 places) et 2 Relais Assistante Maternelle à Charlieu et Belmont gérés par les EPCI. On peut noter que les modes de garde collectifs ne sont pas assez présents encore et déjà saturés. Les parents des communes rurales font plutôt appel aux assistantes maternelles (160 sur le pays de Charlieu).

L'accueil périscolaire semble plus conséquent sur le territoire du SCOT. Les communes ou intercommunalités s'organisent pour répondre aux besoins des enfants de 6 à 17 ans. La mise en oeuvre de Contrat enfance et Contrat jeunesse a initié des réflexions autour des services de garde dans les temps périscolaires. Depuis, des liens se sont développés avec des modes de garde existants. La plupart des écoles élémentaires proposent une garderie pour les horaires du matin et du soir. On relève ainsi un maillage assez important de centres de loisirs (CLSH) et de MJC, ainsi que des regroupements spécifiques entre communes (exemple : la vallée du Jarnossin se polarise autour d'un même lieu, le lycée agricole de Ressins, qui est aussi un CLSH et une MJC ; de même, le canton de Belmont a un CLSH itinérant).

Carte des équipements et services à la population



Relevé réalisé en 2008



### *2.6.3 - Formation scolaire*

Il y a un nombre élevé d'écoles maternelles et primaires sur le territoire, la plupart des communes ont chacune au minimum 1 école primaire et maternelle. Certaines sont maintenues grâce à des regroupements pédagogiques intercommunaux.

Charlieu draine la population du Pays de Charlieu et des communes associées de Saône-et-Loire pour ce qui est des élèves du secondaire avec 2 collèges et 2 lycées (public et privé) d'enseignement général. Il y a également un lycée professionnel agricole à Nandax avec une section BTS. Le canton de Belmont se reporte sur Charlieu mais surtout sur Chauffailles et Cours-la-ville pour le collège.

L'enseignement supérieur se concentre bien sûr à Roanne et s'est développé depuis 10 ans avec la délocalisation de formations universitaires de St Etienne et Lyon. Plus de 25 filières sont représentées (avec plus de 1700 étudiants) avec une prédominance du textile, des technologies, de la santé (infirmier) et de la gestion d'entreprise. Cependant, le départ des jeunes vers les grosses métropoles urbaines reste important.

### *2.6.4 - Aide aux personnes âgées*

Les possibilités d'accueil de ces personnes sur le territoire du SCOT sont concentrées sur les bourgs mais la répartition géographique permet de desservir une bonne part du territoire. On y dénombre 4 maisons de retraite plus une unité de soins hospitaliers et long séjour à Charlieu. Les bourgs des départements voisins développent également ces services.

En outre, plusieurs associations d'aide à domicile oeuvrent au maintien des personnes âgées chez elles (ADMR et Arcadia) en parallèle de services de soins infirmiers. Cependant, avec l'augmentation à venir de la part des + de 60 ans, les besoins iront croissants, et les capacités d'accueil actuelles sont limitées. L'accessibilité de ces services pour toutes les personnes habitant les petites communes rurales du centre des 2 CC est difficile.

### *2.6.5 - Equipements de santé*

Le Pays Roannais est actuellement doté d'un service de santé globalement satisfaisant. Néanmoins, des difficultés d'ordre géographique ou de filières (en médecine humaine ou vétérinaire) se dessinent. Ainsi, des communes peinent à installer de nouveaux praticiens (exemple de Belmont). Charlieu compte 11 médecins mais peine à installer des spécialistes. Les soins en hôpital et urgences restent néanmoins concentrés sur Roanne.

Le taux de couverture pour des soins de proximité est donc assuré mais les temps d'accès sont importants.

### *2.6.7 - Activités culturelles et sportives*

Charlieu joue son rôle de bourg-centre avec une offre assez conséquente d'équipements de niveau supérieur sportif et culturel. On y trouve une école de musique, un cinéma et une bibliothèque, tout trois en gestion communautaire ainsi qu'une salle de spectacles.

Au niveau sportif sur l'ensemble du SCOT, l'accent est mis sur les activités collectives (plusieurs terrains multisports, terrains tennis, gymnases, boulodromes, 2 minigolfs, « city stade ») et sur les activités d'eau en été (piscine municipale de Charlieu, plan d'eau de Belmont, base de loisirs de Le Cergne, parc des canaux à Briennon). Plusieurs petites communes développent aussi à leur échelle une offre en activités sportives (ex : Nandax, Villers...).

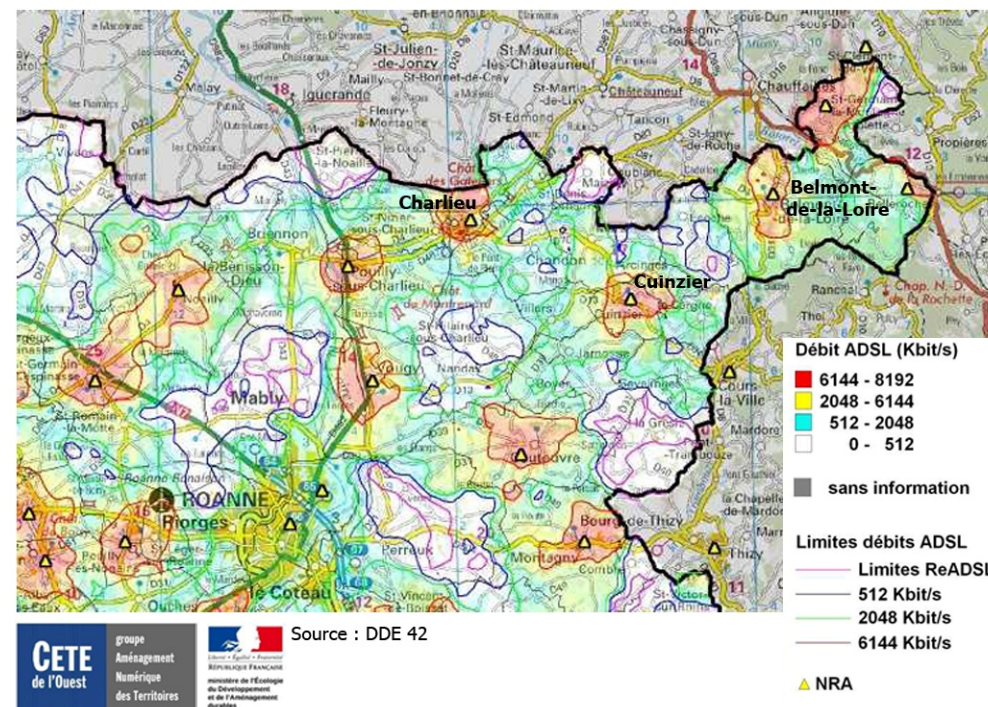
Les associations prennent le relais pour les autres activités culturelles (pratique du théâtre, de la danse, des arts plastiques, de la photo ou de la vidéo...) et sont aussi actives dans les petites communes rurales. Celles-ci ont toutes une salle des fêtes.

### 2.6.8 - Nouvelles technologies, informatique et réseaux

Le pays roannais, le CG et la DDE de la Loire, relayés par les EPCI, soutiennent activement le développement des NTIC. Roanne centralise plusieurs équipements (Télépôle avec pépinière d'entreprises, Centre National du Numérique appliqué aux Industries du Textile-Habillement et cybervisiocentre) tandis que les chefs-lieux de canton développent des cybercentres. En témoigne celui tout récent mis en place par le Pays de Charlieu qui permet au grand public de s'initier à l'informatique et aux nouvelles technologies (10 postes connectés à l'ADSL). Est en projet l'idée de le rendre mobile pour desservir au plus près les autres communes, dont la couverture est encore faible et les besoins éducatifs grands.

Ainsi, la carte ci-contre permet de visualiser la couverture ADSL sur le territoire. Notamment grâce au réseau France Telecom, les villes de Vougy, Pouilly, Charlieu, Cuinzier et Belmont sont très bien desservies par le haut débit. Cependant, le sud du territoire du SCOT est encore peu couvert.

Couverture ADSL du territoire ( juillet 2007)



## 2.7 - Les enjeux en matière résidentielle

Après des décennies 80-90 moroses, le bassin de vie du Sornin connaît un indiscutable engouement résidentiel. La multiplication par 2.6 des logements commencés l'atteste.

Il est le fruit des volontés municipales –qui décident des capacités d'urbanisation-, des aspirations individuelles à la maison individuelle à la campagne, de la qualité de vie et du bon niveau de services offerts, d'un prix du pétrole encore peu élevé qui permet des trajets automobiles importants vers les lieux de travail, des prix du fonciers qui restent attractifs comparés à la Côte roannaise.

La dynamique est globalement positive et les villages regagnent des habitants. Toutefois des problèmes apparaissent :

- L'offre en logement est trop peu diversifiée. La production actuelle ne répond pas aux besoins des jeunes ménages, des ménages à revenus modestes et très modestes, des ménages âgés ou monoparentaux qui cherchent des logements de taille moyenne (F2 à F4), près de services ou non, avec petits terrains ou non, à des prix accessibles, en locatif ou en accession. La dynamique en place est dominée par une logique de marché, qui ne se préoccupe pas de ces publics. Les OPAH créent peu de logements locatifs conventionnés, et la part du logement locatif aidé dans les logements commencés est ridiculement faible (5.6 %). Il semble indispensable de corriger ces déséquilibres.
- L'impact de l'habitat individuel dans le paysage est important (voir Chapitre Paysage et urbanisme).

- La capacité d'absorption des villages à intégrer véritablement les nouveaux habitants se pose. La maîtrise du rythme et du nombre des ménages à accueillir est nécessaire pour maîtriser les impacts sur les équipements et services dans les communes : pics de besoins scolaires, extension et gestion des réseaux, capacités en eau et assainissement, émergence de nouveaux besoins (services péri-scolaires, déplacements, ...)
- L'équilibre des mouvements d'habitat est à trouver à l'échelle du Roannais. La péri-urbanisation se fait au détriment de la ville centre de Roanne et son agglomération, ici comme ailleurs en France. La Côte Roannaise a bénéficié de ce mouvement depuis longtemps. Il semble se reporter en partie sur le bassin de vie du Sornin, qui doit mesurer les conséquences de ses politiques aussi à cette échelle.

### 3 - DYNAMIQUES ECONOMIQUES

#### 3.1 - Emplois sur place et population active

En 2006, le territoire du SCOT compte 7 014 emplois (soit 2,5% des emplois à l'échelle du département), principalement localisés à Charlieu (36% des emplois du SCOT), Pouilly-sous-Charlieu (10 %), Saint-Nizier-sous-Charlieu (10%), Belmont-de-la-Loire (7%) et Saint-Denis-de-Cabanne (6%).

**Emplois et actifs entre 1999 et 2006**

	1999				2006			
	Nombre d'emplois	Actifs	Actifs occupés	Ratio emplois/actifs occupés	Nombre d'emplois	Actifs	Actifs occupés	Ratio emplois/actifs occupés
CC Pays de Charlieu	5389	7676	6933	0,8	5773	8013	7284	0,8
Briennon	263	747	680	0,4	323	788	722	0,4
Chandon	149	658	606	0,2	155	677	638	0,2
Charlieu	2375	1535	1334	1,8	2550	1598	1388	1,8
Pouilly-sous-Charlieu	684	1166	1023	0,7	686	1150	1028	0,7
Saint-Denis-de-Cabanne	397	560	500	0,8	437	594	531	0,8
Saint-Nizier-sous-Charlieu	704	698	647	1,1	757	720	665	1,1
Vougy	300	761	710	0,4	334	663	629	0,5
CC de Belmont de la Loire	1280	2163	1986	0,6	1241	2417	2217	0,6
Belmont-de-la-Loire	501	595	543	0,9	511	660	598	0,9
Territoire du SCOT	6669	9839	8919	0,7	7014	10429	9501	0,7
Roanne	24941	16826	13806	1,8	23624	15224	12734	1,9
Grand Roanne	36257	31442	26737	1,4	35466	28927	25156	1,4
Département Loire	270371	319176	277364	1	286980	328947	294158	1
France	23218060	27155310	23404248	1	25796635	29322332	25929020	1

Source : INSEE, Recensements de la population

Le territoire du SCOT comprend 8 919 actifs occupés. L'équilibre emplois/actifs occupés est inférieur à 1 (0,74), avec des différences notables : ratio de 1,83 à Charlieu, 1,13 à Saint-Nizier-sous-Charlieu et 0,24 à Chandon.

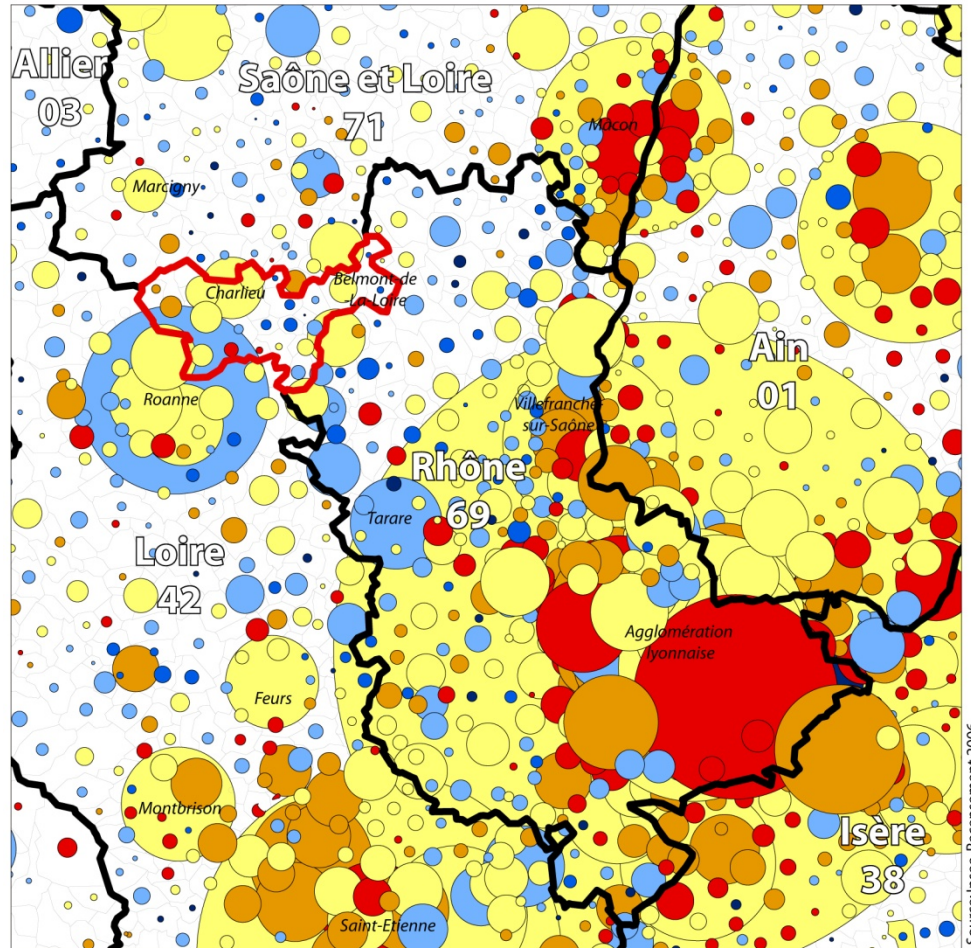
Entre 1999 et 2006, l'emploi a progressé de 5,2% (soit + 345 emplois) exclusivement dans la CC du Pays de Charlieu, l'emploi étant stable dans celle de Belmont-de-la-Loire. Parallèlement, le nombre d'actifs occupés a progressé de 6,5% (soit +582 actifs).

**Evolution de l'emploi sur place entre 1990 et 2006**

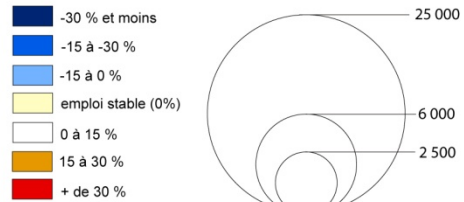
	Nombre d'emplois			Solde 1990-1999	Solde 1999-2006	Evolution 1990-1999	Evolution 1999-2006	Part des emplois 2006
	1990	1999	2006					
CC Pays de Charlieu	5 372	5 389	5 772	17	383	0,3%	7,1%	82,3%
Briennon	240	263	323	23	60	9,6%	22,8%	4,6%
Chandon	168	149	155	-19	6	-11,3%	4,0%	2,2%
Charlieu	2 276	2 375	2 550	99	175	4,3%	7,4%	36,4%
Saint-Denis-de-Cabanne	384	397	437	13	40	3,4%	10,1%	6,2%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	652	704	757	52	53	8,0%	7,5%	10,8%
Vougy	380	300	334	-80	34	-21,1%	11,3%	4,8%
CC de Belmont de la Loire	1 348	1 280	1 241	-68	-39	-5,0%	-3,0%	17,7%
Belmont-de-la-Loire	532	501	511	-31	10	-5,8%	2,0%	7,3%
Territoire du SCOT	6 720	6 669	7 013	-51	344	-0,8%	5,2%	100%
Roanne	26 484	24 941	23 624	-1 543	-1 317	-5,8%	-5,3%	
Grand Roanne	37 208	36 257	35 466	-951	-791	-2,6%	-2,2%	
Département Loire	270 853	270 371	286 980	-482	16 609	-0,2%	6,1%	

Source: Insee, RP 1990-1999-2006

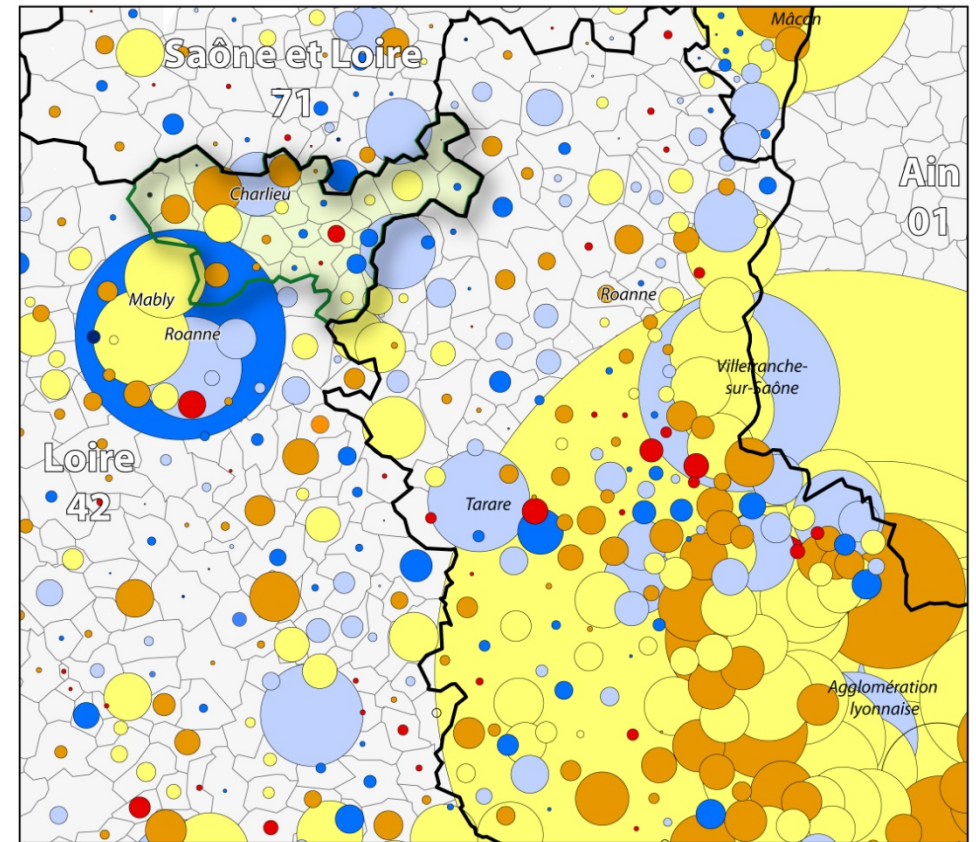
Emplois sur place en 2006  
et évolution entre 1999 et 2006



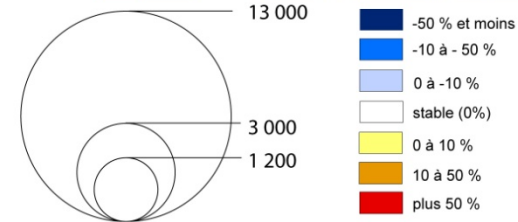
Source: Insee, Recensement 2006



Emplois salarié privé en 2008  
et évolution entre 2005 et 2008



Source : Direction des Etudes  
et des statistiques de l'UNEDIC - 2010



Entre 2005 et 2008, l'emploi salarié a augmenté de 4 % (soit +140 emplois) à l'échelle du SCOT. Pourtant, les pôles d'emplois importants en perdent : Pouilly-sous-Charlieu (-7%), Belmont-de-la-Loire (-3%), Charlieu (-2%), sauf Saint-Nizier-sous-Charlieu (+20%), Vougy (+4%).

Compte tenu de l'évolution de cet emploi salarié privé entre 2005 et 2008, et en considérant l'emploi public stable au cours de la même période, on peut supposer que le nombre d'emploi en 2008 était équivalent, ou très légèrement supérieur à celui recensé par l'INSEE en 2006. Mais la crise économique de 2009, 2010 a du faire baisser l'ensemble...

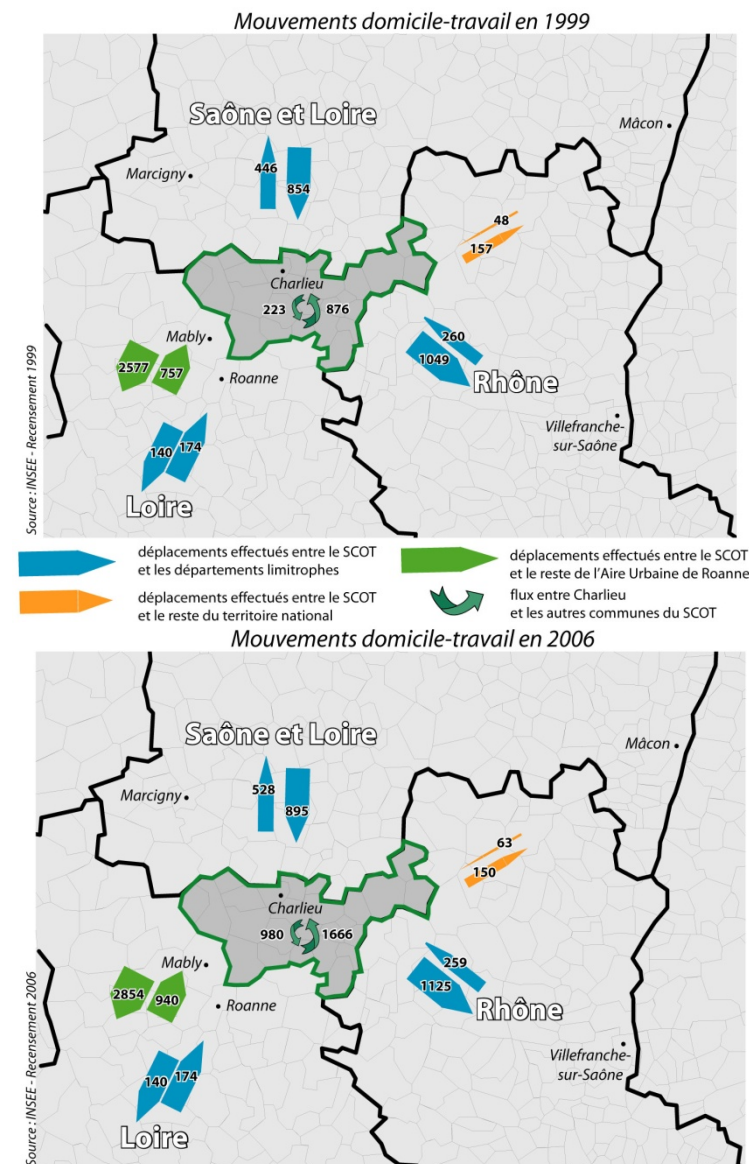
Evolution de l'emploi salarié privé entre 1999 et 2008

	1999	2005	2008	1999-2005	2005-2008
CC Pays de Charlieu	3254	3204	3410	-1,5%	6,4%
Charlieu	1282	1374	1262	7,2%	-8,2%
Pouilly-sous-Charlieu	491	421	459	-14,3%	9,0%
Briennon	194	199	255	2,6%	28,1%
Saint-Nizier-sous-Charlieu	605	551	728	-8,9%	32,1%
Vougy	185	161	193	-13,0%	19,9%
Saint-Denis-de-Cabane	296	303	335	2,4%	10,6%
CC de Belmont de la Loire	732	735	716	0,4%	-2,6%
Belmont-de-la-Loire	305	295	296	-3,3%	0,3%
<b>Territoire du SCOT</b>	<b>3986</b>	<b>3939</b>	<b>4126</b>	<b>-1,2%</b>	<b>4,7%</b>
Roanne	15535	15304	13746	-1,5%	-10,2%
Grand Roanne	24128	23976	22420	-0,6%	-6,5%
Département Loire	185921	187704	188579	1,0%	0,5%

Source: Direction des Etudes et des Statistiques de l'Unedic

### 3.2 - Population active et lieux de travail

Pour 4 820 actifs qui quittent le territoire pour rejoindre leur travail (soit 49 % des actifs du territoire), 2 270 actifs non résidents se rendent sur le territoire.



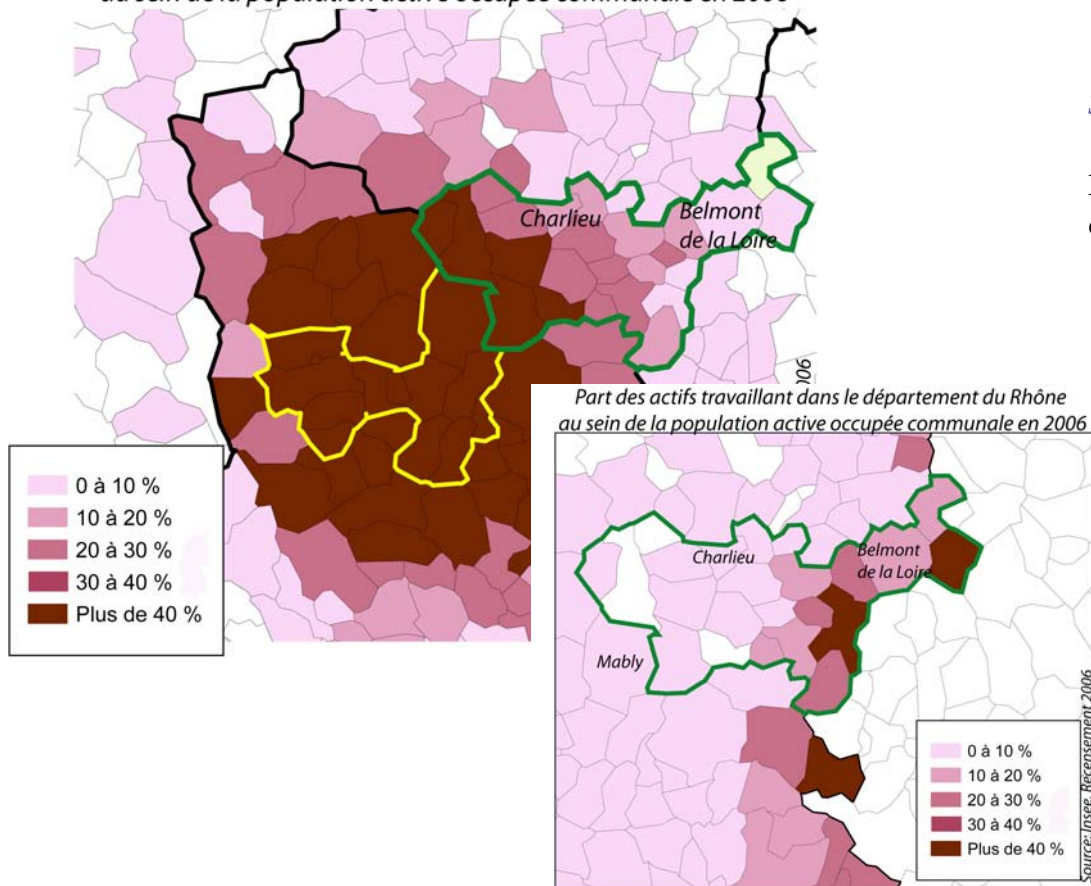


### 3.2.1 – Migrations avec les territoires périphériques

Sur les 4 820 des actifs qui travaillent à l'extérieur du territoire :

- 62% se dirigent vers des communes de la Loire -hors SCOT-, soit 3017 actifs, et 55 % vont travailler dans les communes de l'unité urbaine de Roanne soit 2 643actifs ;
- 23 % (1 125) se dirigent vers le Rhône, principalement vers Cours-la-ville (491) et 160 seulement vers l'aire urbaine de Lyon ;
- 10% (528) se dirigent vers la Saône-et-Loire.

Part des actifs travaillant dans l'unité urbaine de Roanne au sein de la population active occupée communale en 2006



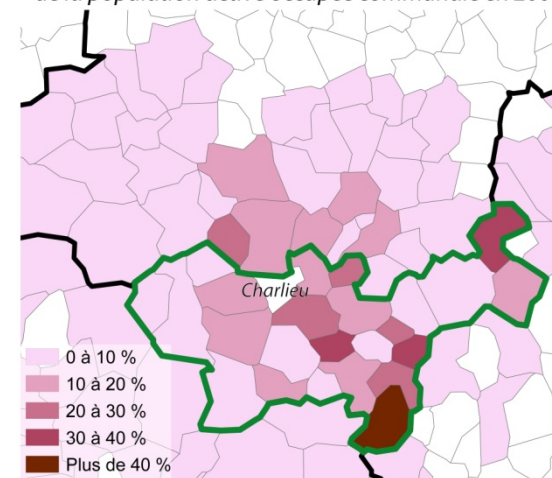
Parmi les 2 270 actifs qui viennent travailler dans le territoire :

- 46% proviennent des communes du département hors SCOT (1053 actifs) ;
- 40% sont originaires des communes de Saône-et-Loire (895 actifs), majoritairement des communes limitrophes ou proches du Sornin. Charlieu, mais aussi St Denis et Pouilly sont attractifs pour ces communes.
- 11% viennent du Rhône (259 actifs), principalement depuis les communes proches (136 depuis Cours-la-ville).

### 3.2.2 - Migrations internes

Près de la moitié des actifs restent sur le territoire (résident et travaillent dans une commune du SCOT)

Part des actifs travaillant à Charlieu au sein de la population active occupée communale en 2006

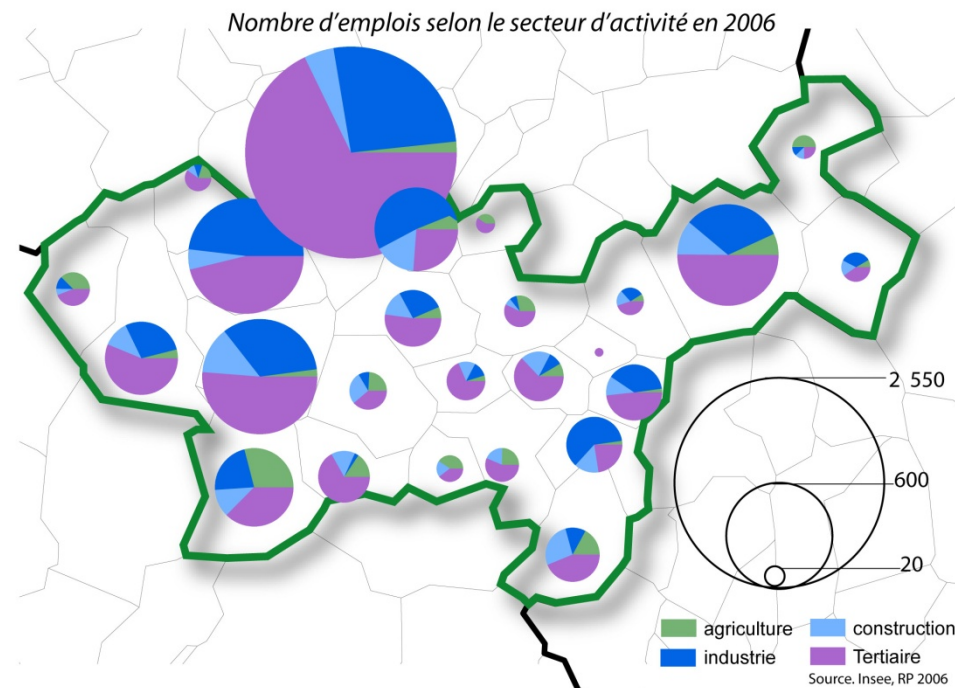


### 3.3 -Les secteurs d'activités

De 1999 à 2006, on peut noter que :

- l'agriculture regagne très modestement des emplois (15), ce qui constitue un véritable retournement de situation après des années de perte (- 29 % soit 179 emplois entre 90 et 99);
- l'industrie a perdu 257 emplois (-10,68%) et représente 29% des emplois du SCOT. La perte est plus importante qu'entre 90 et 99 (- 3,8% ; -97 emplois)
- le secteur de la construction maintient ses effectifs, après une perte dans les années 90-99
- Le secteur tertiaire a gagné 441 emplois (+12,6%) affirmant ainsi sa progression (+24,5% entre 90 et 99, + 689 emplois) Il représente plus de la moitié des emplois du périmètre d'étude

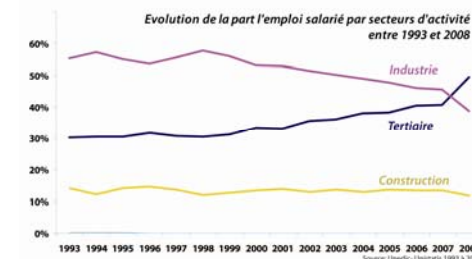
Depuis le début des années 1990, c'est le secteur tertiaire qui tire la croissance.



Nombre et évolution des emplois par secteurs d'activité entre 1999 et 2006

	Agriculture				Industrie				Construction				Tertiaire				Total	
	1999	2006	Evol. 99-06	Part 06	1999	2006	Evol. 99-06	Part 06	1999	2006	Evol. 99-06	Part 06	1999	2006	Evol. 99-06	Part 06	1 999	2006
CC Pays de Charlieu	310	336	8,4%	75,0%	1843	1749	-5,1%	80,3%	348	515	48,0%	71,9%	3041	3311	8,9%	84,0%	5 542	5 911
Briennon	40	12	-70,0%	2,7%	53	86	62,3%	3,9%	45	35	-22,2%	4,9%	164	171	4,3%	4,3%	302	304
Chandon	9	12	33,3%	2,7%	36	48	33,3%	2,2%	26	28	7,7%	3,9%	84	95	13,1%	2,4%	155	183
Charlieu	27	43	59,3%	9,6%	629	664	5,6%	30,5%	75	117	56,0%	16,3%	1609	1733	7,7%	44,0%	2 340	2 557
Pouilly-sous-Charlieu	28	16	-42,9%	3,6%	373	253	-32,2%	11,6%	47	100	112,8%	14,0%	284	388	36,6%	9,8%	732	757
Saint-Denis-de-Cabane	8	12	50,0%	2,7%	238	217	-8,8%	10,0%	21	64	204,8%	8,9%	100	104	4,0%	2,6%	367	397
Saint-Nizier-sous-Charlieu	18	4	-77,8%	0,9%	369	365	-1,1%	16,8%	18	43	138,9%	6,0%	307	350	14,0%	8,9%	712	762
Vougy	53	102	92,5%	22,8%	55	78	41,8%	3,6%	68	40	-41,2%	5,6%	153	132	-13,7%	3,3%	329	352
CC de Belmont de la Loire	123	112	-8,9%	25,0%	592	429	-27,5%	19,7%	173	201	16,2%	28,1%	460	631	37,2%	16,0%	1 348	1 373
Belmont-de-la-Loire	32	40	25,0%	8,9%	186	188	1,1%	8,6%	51	64	25,5%	8,9%	205	294	43,4%	7,5%	474	586
<b>Territoire du SCOT</b>	<b>433</b>	<b>448</b>	<b>3,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2435</b>	<b>2178</b>	<b>-10,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>521</b>	<b>716</b>	<b>37,4%</b>	<b>100,0%</b>	<b>3501</b>	<b>3942</b>	<b>12,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 890</b>	<b>7 284</b>
Roanne	87	53	-39%		7552	5093	-33%		754	1073	42,3%		16634	17237	3,6%		25 027	23 456
Grand Roanne	215	171	-20%		11246	8350	-26%		1289	1749	35,7%		23082	24878	7,8%		35 832	35 148
Département Loire	9018	8289	-8%		72238	62907	-13%		16077	19967	24,2%		173331	196835	13,6%		270 664	287 998

Source : Insee, RP 2006



Les informations sur l'emploi salarié dans le secteur privé nous indiquent les évolutions les plus récentes (source UNEDIC) :

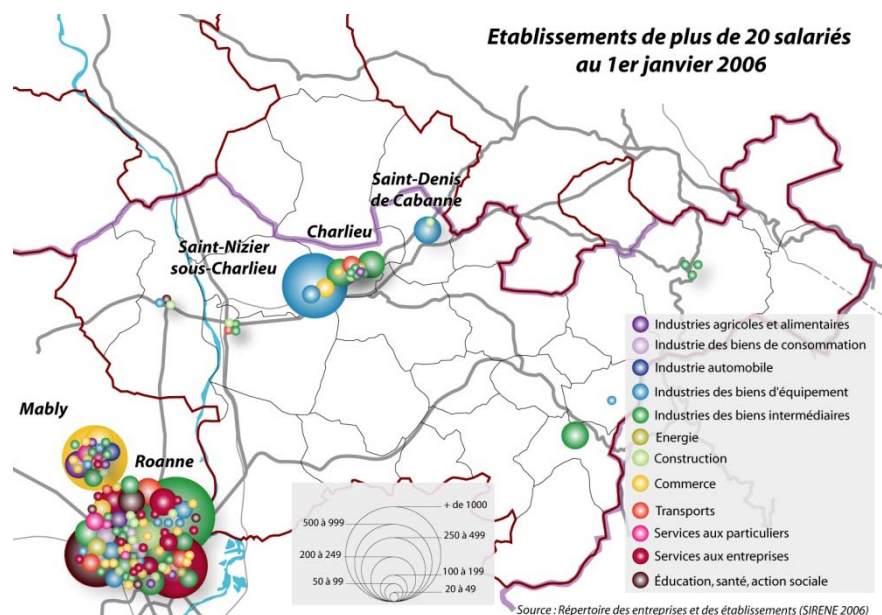
- L'emploi industriel continue de diminuer ;
- L'emploi tertiaire poursuit sa progression ;
- Le secteur de la construction est relativement stable, autour de 500 emplois.

**Evolution de l'emploi salarié privé entre 1999 et 2007**

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Tertiaire	1162	1267	1255	1305	1292	1393	1433	1530	1563
Industrie	2146	2059	2077	1967	1896	1864	1805	1746	1755
Construction	478	522	513	473	490	481	477	508	518
Agriculture	0	0	0	0	0	0	1	2	2
<b>Total SCOT</b>	<b>3786</b>	<b>3848</b>	<b>3845</b>	<b>3745</b>	<b>3678</b>	<b>3738</b>	<b>3716</b>	<b>3786</b>	<b>3838</b>

Source: Unedic, Direction des Etudes et des Statistiques - Unistatis 1999-2007

Le tissu d'entreprises (hors secteur public) est diversifié en taille (nombre de salariés) et en secteurs d'activités :



### 3.3.1 - L'agriculture

Conformément à la tendance nationale, il a été observé une perte d'une exploitation sur 3 entre 1988 et 2000 (source RGA).

En 2006, pour l'INSEE, l'agriculture (y compris les entreprises agro-alimentaires) regroupe 448 emplois contre 433 en 1999 et 612 en 1990.

L'agriculture présente néanmoins un certain dynamisme avec le développement des productions agricoles et l'agrandissement constant des exploitations ayant conduit à une modernisation et une rénovation des bâtiments. La déprise agricole n'est pas encore d'actualité dans la plaine de la Loire et les plateaux de Nandax, St Hilaire, mais est sensible sur les coteaux (St Nizier, St Pierre-la-Noaille, St Denis de Cabannes), du fait, entre autre de la spéculation foncière, et surtout dans les terrains pentus du canton de Belmont moins mécanisables et en concurrence avec la forêt. Globalement, la pérennité des exploitations orientées vers le système mixte reste fragile.

Un Projet Stratégique d'Agriculture et de DEveloppement Rural (PSADER) est en cours à l'échelle du Pays du Roannais. Il se décline en 3 axes complémentaires :

- **Axe 1 - Renforcer les dynamiques agricoles et forestières du territoire**

S'appuyer sur les opportunités locales en matière de consommation (circuits courts) pour réduire la dépendance de l'agriculture aux évolutions économiques à plus grande échelle.

- **Axe 2 - Valoriser et promouvoir l'agriculture comme vecteur identitaire du Roannais**

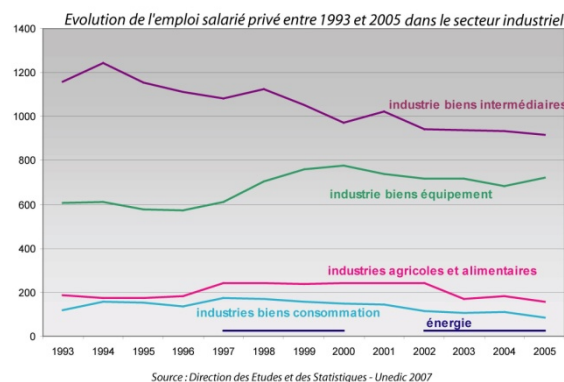
Mettre en valeur le rôle de l'agriculture, ses pratiques et ses produits, pour affirmer l'identité du Roannais et renforcer son attractivité.

- **Axe 3 - Favoriser la gestion concertée des espaces agricoles**

Faciliter la concertation sur la gestion des espaces agricoles afin de rechercher l'équilibre en matière d'occupation de l'espace.

### 3.3.2 - L'industrie

Malgré les difficultés économiques rencontrées dans l'ensemble du Pays Roannais et en particulier à Roanne (notamment avec les pertes d'emplois liés à GIAT ou l'industrie textile), le secteur industriel est toujours important : il constitue le second pôle économique. Il se caractérise par la forte implantation des filières du textile-habillement, de la mécanique, de l'agro-alimentaire, du caoutchouc-plastique-chimie.

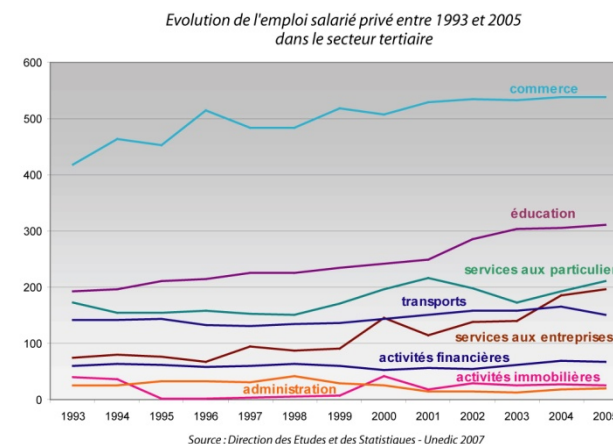


A l'échelle du périmètre d'étude, l'industrie emploie 3 personnes sur 10 en 2006, notamment dans les filières mécanique et textile-habillement, malgré les baisses successives enregistrées (notamment dans l'industrie des biens intermédiaires).

On recense plusieurs entreprises leaders à rayonnement national ou international implantées sur le territoire : SAB IMB à Belmont-de-la-Loire (mécanique générale et de précision), Plasse à Le Cergne (Tôlerie industrielle et découpe laser), Promens (injection plastique et moulage des pièces techniques), les Soieries Guillaud, les tissages de Charlieu et Thivend industrie (découpage-emboutissage) à Charlieu, France Découpe à Pouilly-sous-Charlieu, Altrad (bétonneries et matériel de chantier) à Saint-Denis-de-Cabanne, Potain-Manitowoc (conception et fabrication de grues) et Pramac (groupe électrogène et soudage) à Saint-Nizier-sous-Charlieu, TAT (teinture et apprêt textile) à Sévelinges et Evolutis (matériel médico-chirurgical) à Briennon.

### 3.3.3 - Les services et le commerce

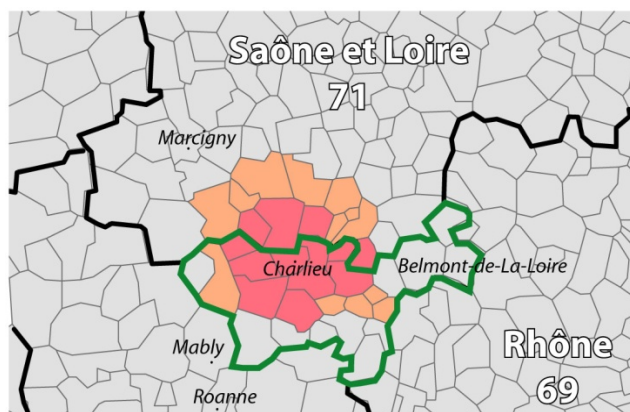
En 2005, dans les emplois salariés du secteur privé, l'éducation-la santé-l'action sociale représentent 20% (soit 316 emplois), les services aux particuliers 14% (216 emplois), les services aux entreprises 13 % (202 emplois) et les transports 10% (156 emplois).



**Le commerce demeure toutefois le plus important pourvoyeur d'emplois et représente 35% des emplois privés tertiaires (soit 547 emplois). Il se répartit essentiellement à Saint-Nizier-sous-Charlieu (centre commercial périphérique) et à Charlieu (offre de bourg centre composé en majorité de commerces traditionnels) et se caractérise par une densité relativement importante (15 commerces en moyenne pour 1000 habitants contre 18,5 pour le Grand Roanne).**

En 2003, la zone de chalandise du pôle Charlieu/Saint-Nizier-sous-Charlieu comptait un peu plus de 20 000 habitants répartis sur le nord est du roannais et le sud du charolais (jusqu'à Marcigny et Chauffailles). A l'échelle du nord est roannais (Charlieu, Belmont, Perreux), un équilibre s'opérait puisque 44% des achats s'effectuaient sur place et 39% vers le Grand Roanne.

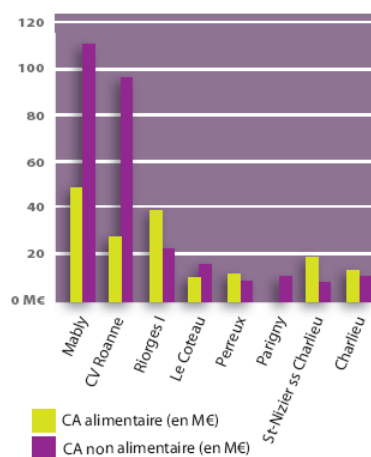
Zone de chalandise du Pôle Charlieu/Saint-Nizier



zone primaire : 14332 habitants et 70 % du marché en 2003  
 zone secondaire : 6048 habitants et 30 % du marché en 2003  
 Source : CCI Roannais

### Les chiffres d'affaires des pôles commerciaux (source - CCI 2007)

Pôles commerciaux	CA alimentaire (en M€)	CA non alimentaire (en M€)	CA (en M€)
<b>Agglomération Roanne</b>			
Mably	47	110	157
Hypercentre Roanne	25	95	120
Riorges I	39	22	61
Le Coteau	11	14	25
Perreux	14	9	23
Parigny	0	11	11
<b>Scot Sornin</b>			
Saint Nizier sous Charlieu	18	7	25
Charlieu	12	9	21



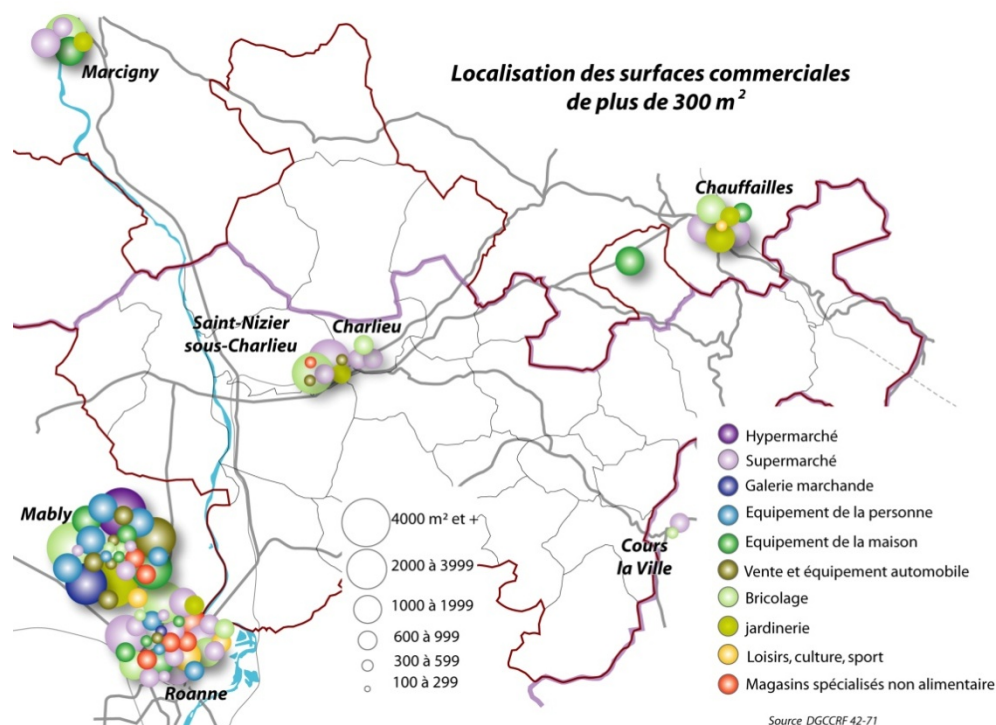
Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu accueillent les 2 principaux pôles commerciaux du territoire du SCOT, qui représentent près de 50 M€ de chiffre d'affaires (en 2007), où l'alimentaire représente la plus grosse part : 65% du CA en 2007, 20% du CA Alimentaire à l'échelle de l'agglomération Roannaise et du Sornin.

La complémentarité entre les 2 pôles, très proches, fonctionne bien. Charlieu offre un commerce traditionnel de centre-ville autour des métiers de bouche, de l'équipement de la personne et de la maison et de la restauration, dans un cadre urbain très préservé et agréable, tandis que les grandes surfaces se concentrent à St Nizier (et le pôle Casino à l'extérieur des remparts à Charlieu).

Evolution des surfaces commerciales de plus de 300 m² par pôle depuis 1975 (Observatoire du commerce - CCI)



On constate néanmoins une sous représentation relative des secteurs équipement de la personne, toilette-beauté et culture-loisirs qui s'explique par l'emprise de l'agglomération roannaise sur ces catégories de produits.



Le schéma de développement commercial, adopté en février 2006, préconise d'agir autour de trois axes :

- renforcer l'attractivité des centres-villes,
- contenir l'offre de périphérie et renforcer la lisibilité des pôles commerciaux,
- maintenir un maillage commercial du territoire.

Dans ces conditions, le schéma encourage le développement des implantations liées à l'équipement de la personne et au secteur culture-loisirs et préconise de limiter les implantations de type supermarchés aux centres bourg.

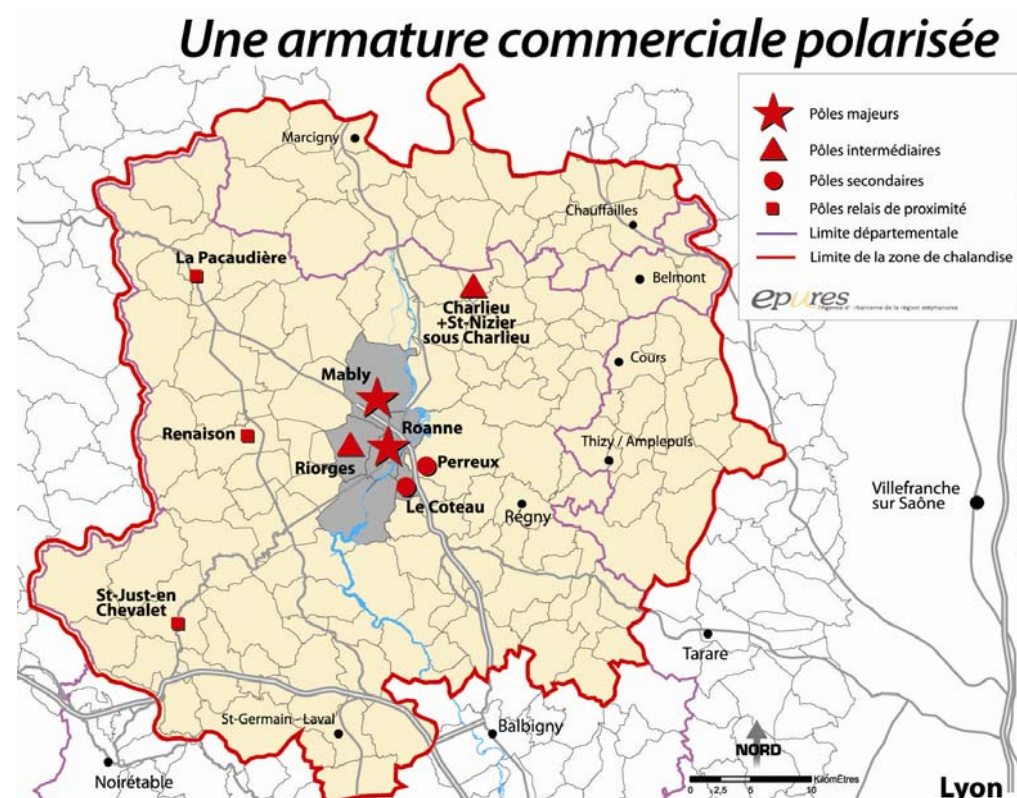
A l'échelle du Pays roannais, une Opération Rurale Collective (ORC) est en cours et vise à :

- Renforcer l'organisation commerciale et artisanale du territoire
- Renforcer l'identité du territoire et développer une offre en direction des touristes
- Accompagner les reprises et réactivations dans le pays roannais
- Inciter à la prise en compte de la qualité environnementale dans les projets d'investissements des entreprises

L'ORC fixe ainsi plusieurs orientations :

- Renforcer l'impact du pôle Charlieu/Saint-Nizier, deuxième pôle commercial du Roannais et préserver l'équilibre centre - périphérie.
- Conduire une réflexion sur la réorganisation de l'activité commerciale sur Belmont-de-la-Loire dans le cadre du projet d'aménagement de bourg pour impulser une dynamique au bourg en perte de vitesse.
- Mettre en place des actions d'animation du territoire en lien avec les unions commerciales.
- Assurer le maintien et les reprises des commerces et services de proximité dans les villages.

En 2009, les élus des Scots du Roannais et du Sornin ont décidé d'élaborer une stratégie d'urbanisme commercial pour 2010-2014. Dans l'analyse, le pôle commercial du Sornin (Charlieu + St-Nizier considéré comme un ensemble) est qualifié de pôle intermédiaire dans l'armature commerciale, soit de niveau 2 dans la hiérarchie établie à cette échelle.



La stratégie met en œuvre des orientations pour chaque pôle commercial du territoire. Ces orientations seront reprises dans le PADD du SCOT.

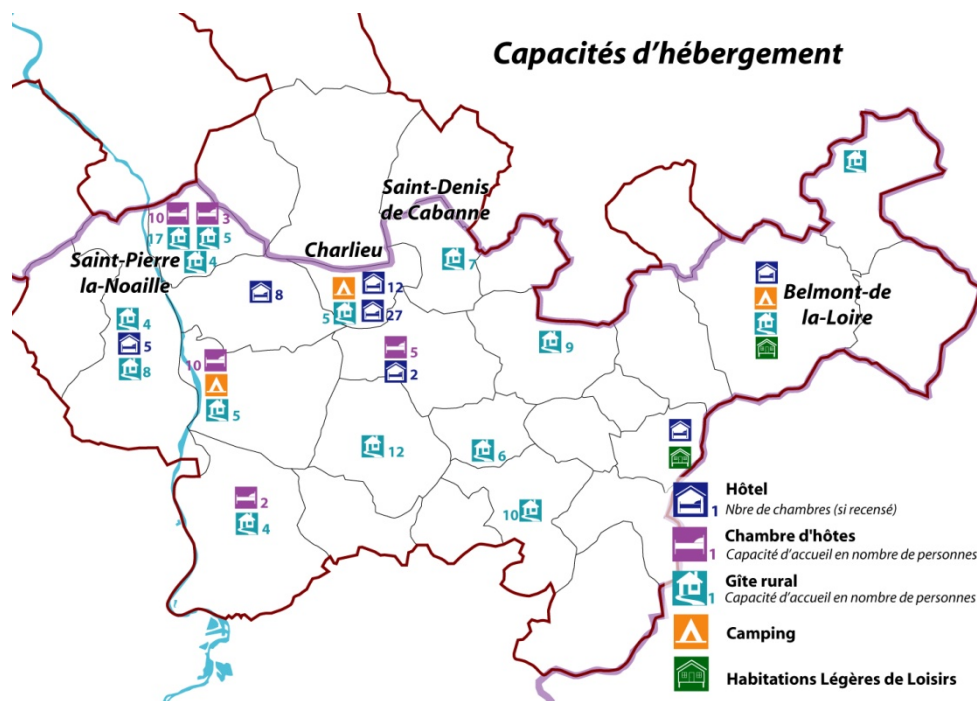
### 3.3.4 - Le tourisme

Il existe un important potentiel touristique à l'échelle du Pays roannais. Le développement de ce secteur est relativement tardif puisqu'il faut attendre 1992 pour que se mette en place un syndicat mixte et un premier contrat de développement touristique (1992-1997). Mais les nombreux efforts réalisés depuis portent leur fruit et le Comité Régional du Tourisme identifie le Pays comme à « fort potentiel touristique ».

Le roannais constitue une destination de court séjour (clientèles de passage et d'affaires, clientèle de proximité ou excursionnistes à la journée). Le territoire du SCOT ne dispose pas de pôle touristique majeur, identifiable au niveau national. L'offre locale repose sur :

- Le tourisme fluvial avec une offre d'activités et de loisirs du parc des canaux à Briennon (12 000 entrées par an en 2002 – source charte du Pays roannais)
- Les musées : musée de la Soierie à Charlieu (11382 entrées par an), le musée hospitalier de Charlieu (6275 visiteurs par an) et le Péniche-musée de Briennon.
- Plusieurs sites et monuments remarquables : la cité médiévale de Charlieu, l'église romane de Briennon, l'abbaye Bénédictine et l'église Saint Philibert de Charlieu, l'église abbatiale de La Bénisson-Dieu, l'église paroissiale et le couvent des Cordeliers à Saint-Nizier-sous-Charlieu
- Le tourisme vert et de loisirs avec les différents circuits de randonnées pédestres...

L'offre d'hébergement se compose de 3 hôtels, 30 gîtes, 16 chambres d'hôtes et 3 campings.



La professionnalisation et la mise en réseaux des acteurs du tourisme (Office de Pôle à Roanne qui regroupe les offices de tourisme et les syndicats d'initiative), s'effectue à l'échelle du Pays Roannais. Le contrat de Pays2010 – 2015 a prévu un certain nombre d'actions qui s'engagent :

1. Contribution à l'émergence de l'identité touristique du Roannais
2. Optimisation et qualification de l'organisation des acteurs par la professionnalisation
3. Création, organisation et qualification de l'offre
4. Réalisation d'un plan d'actions promotion-commercialisation

### 3.4 - L'offre immobilière

Depuis 1997, le Conseil Général de la Loire a souhaité créer un outil stratégique de développement économique pour structurer et qualifier les zones d'accueil du département : le Schéma Départemental d'Accueil Economique. L'Agence de Développement Economique de la Loire (ADEL) a été désignée pour le mettre en œuvre.

Ce schéma a pour objectif de permettre l'accueil de grands projets nationaux ou internationaux en optimisant la compétitivité des sites d'accueil et en confortant le département de la Loire comme pôle économique stratégique en Rhône-Alpes. Il a également pour finalité de répondre aux attentes des entreprises ligériennes en développement.

On dénombre trois niveaux de structuration des zones d'activités :

- Des parcs stratégiques « Grands projets », « aptes à l'accueil d'investissements de grande envergure », sur plusieurs dizaines d'hectares situés dans la périphérie des 2 grandes agglomérations ligériennes.
- Des parcs d'intérêt départemental, « comprenant des parcelles jusqu'à 5 ha, à proximité d'un centre urbain et d'un tissu industriel dense ».
- Des zones de bassins de vie, « destinées à des implantations industrielles et tertiaires de plus petites tailles ».

Ce schéma s'accompagne d'une charte qualité afin que chaque projet de zones d'activités réponde à des critères de qualité :

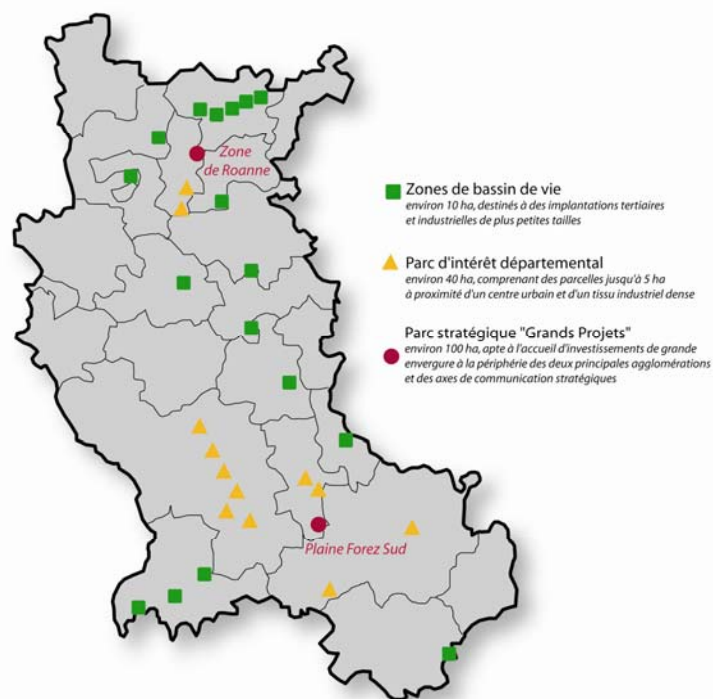
- maîtrise d'ouvrage intercommunale exigée,
- politique d'accueil (interlocuteur unique, service après-vente...)
- aménagement et de règlement d'utilisation des espaces
- prise en compte de l'environnement (prescription paysagère, déchets, entretien...)



Toute zone labellisée sur la base des principes et des critères de la charte bénéficie d'un accompagnement technique et financier du Conseil Général. Ainsi, les actions de communication du CG valorisent en priorité les zones d'accueil stratégiques et les sites ayant reçu le label Qualité Loire.

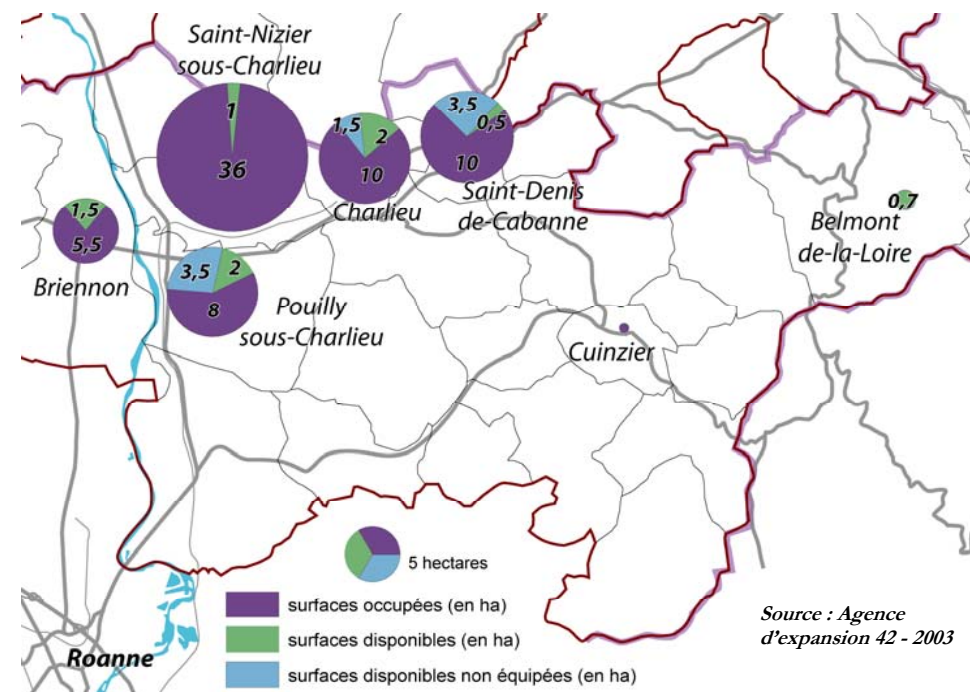
Sur le territoire du SCOT, en 2009, les zones d'activités représentent 86 ha environ et l'offre foncière disponible s'élève à environ 15 ha, essentiellement localisés dans la CC du Pays de Charlieu qui dispose d'une arête industrielle labellisée « bassin de vie ». La CC de Belmont-de-la-Loire dispose de deux zones d'activités (une à Cuinzier et une à Belmont-de-la-Loire dont l'extension est en cours de labellisation).

### Parcs d'activités labellisés



On dénombre ainsi sept zones d'activités :

- Site de Briennon (7 ha au total dont 1,5 ha disponibles),
- « Les Beluzes » à Pouilly (13,4 ha dont 5,5 ha disponibles),
- « Les Gayens » à Saint-Nizier-sous-Charlieu (37 ha)
- Site de Charlieu (13,5 ha au total dont 3 disponibles)
- Site de Saint-Denis-de-Cabanne (14 ha dont 4 disponibles)
- Site de Cuinzier (totalement occupés et dont l'extension récente a été rapidement commercialisée)
- Site de Belmont (extension en cours de labellisation de 0,7 ha)



Il existe également d'autres zones d'activités d'échelle communale, comme celle d'Aiguilly notamment.

Le territoire est éligible à un certains nombres d'aides économiques : Fonds d'Action pour le Développement Economique du Département (FADEL), Aide Régionale à l'Immobilier d'Entreprise (ARIE), Politique de Reconversion régionale (PRR), Prime à l'Aménagement du Territoire (PAT).